

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 13 mai 1999, à 19 h 30

Hôtel Gouverneur

Place Dupuis

1415, rue Saint-Hubert

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (PRRI).....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
LUCIE MCNEIL	7
ÉRIC-MARTIN GALLANT.....	18
GABRIELLE PELLETIER	23
JACQUES RUELLAND.....	35
ANDRÉ VAILLANCOURT.....	42
REPRISE DE LA SÉANCE.....	54
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JACQUES CORDEAU.....	54
DANIEL VANIER.....	71
PATRICE LIMOGES.....	85
BRUCE WALKER	104
REPRISE DE LA SÉANCE.....	117
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
FRANÇOIS CARON.....	117
NATHALIE DRAPEAU.....	127
ISABELLE NARAYANA	135

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Juste avant de commencer les questions, il y a une communication importante du ministère de l'Environnement sur ce qu'on appelle le PRRI, le Programme de réduction des rejets industriels. C'est une des pièces très importantes dans la stratégie d'assainissement industriel du Ministère. Ça fait plusieurs fois qu'on programme cette chose-là et puis comme là maintenant le spécialiste y est, alors je vous donne un temps, s'il vous plaît, court, mais intensif pour nous expliquer comment fonctionne ce programme. Puis, après ça, nous continuerons dans les questions posées par les participants et participantes.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

20 Merci, monsieur le président. Monsieur Serge Goulet de la Direction des politiques du secteur industriel va vous faire la présentation.

M. SERGE GOULET :

25 Alors, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, on m'a demandé de venir vous présenter le PRRI. Alors j'utiliserai pour ce faire le contenu d'une conférence que j'ai donnée dans le cadre du congrès Americana qui s'est tenu à Montréal ce printemps.

Le plan de la présentation. Alors, rapidement, on va passer l'objectif principal du programme, les assises légales et réglementaires; les grandes étapes, pour bien comprendre évidemment comment tout ça se déroule; un item sur le contrat environnemental entreprises-gouvernement; et on terminera avec le mot de la fin.

Alors l'objectif principal du programme, c'est de prioriser les interventions d'assainissement industriel là où les gains environnementaux sont les plus appréciables. C'est une façon simple de le dire, mais essentiellement c'est le résultat escompté.

Si on regarde maintenant au niveau des assises légales, c'est la section IV.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, alors les articles que je cite rapidement qui pourraient peut-être vous être utiles comme référence: les articles 31.10 à 31.32 et 31.41 sur les attestations.

Essentiellement, ce qu'on dit, je dirais le point à peu près majeur qu'il faut retenir, c'est l'article 31. Alors, on indique notamment à l'article 31:

45 «Lorsque l'ensemble des normes relatives aux rejets de contaminants adoptées par le gouvernement ou par une municipalité sont insuffisantes pour assurer une qualité adéquate du milieu récepteur, le ministre peut établir dans l'attestation d'assainissement d'autres normes de rejets pour chacun des établissements industriels.»

50 Alors, donc, vous voyez que c'est un pouvoir qui fait en sorte qu'on peut autrement dit combler, lorsque la réglementation est insuffisante pour bien protéger, on peut utiliser une autre façon pour protéger le milieu récepteur.

55 Quand on parle maintenant de l'attestation d'assainissement, qu'est-ce que c'est? Avant d'aller plus loin, il convient de définir cette expression. L'attestation d'assainissement est en quelque sorte un permis qui autorise l'établissement industriel à rejeter un contaminant dans l'environnement. Il est renouvelable à tous les cinq ans. Donc il faut retenir le principe du permis.

60 Si on revient maintenant aux assises légales et réglementaires, on a vu la partie de la loi qui s'y réfère. Il y a également un règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel qui précise le contenu, la tarification associée aussi au règlement. Également, la troisième section que je voulais indiquer du côté des assises légales, c'est le décret du gouvernement.

65 Le décret du gouvernement du Québec qui a été voté en 93, en avril 93, venait assujettir le secteur des pâtes et papiers au programme, donc le Programme de réduction des rejets industriels, qu'on appelle évidemment sous son acronyme PRRI plus souvent qu'autrement. Actuellement, seul le secteur des pâtes et papiers est soumis au programme.

70 Maintenant, les grandes étapes, quelles sont-elles? Alors je vais vous présenter les grandes étapes du programme et pour demeurer dans le domaine du concret, nous aborderons le processus de délivrance des attestations d'assainissement dans le secteur des pâtes et papiers. Et vous verrez apparaître à l'écran des actions, en blanc, selon que celles-ci sont réalisées par la fabrique ou, en jaune, lorsqu'elles sont réalisées par le ministère de l'Environnement.

75 Alors donc, la première étape, du moment qu'un secteur est décrété par le gouvernement, l'entreprise, chacun des établissements a à faire une demande d'attestation. Par la suite, on a la rédaction du projet d'attestation qui est rédigé par le personnel des directions régionales du Ministère.

80 Alors on parle des attestations. Ce qu'il faut surtout retenir, je pense, c'est le contenu de la première attestation d'assainissement pour qu'on sache, quand on parle d'une attestation, ça veut dire quoi.

85 Tout d'abord, au départ, il n'y aura aucune norme... Excusez-moi. Je reviens plutôt sur le profil de l'établissement. Les exigences également de caractérisation et étude. Alors on parle

90 de caractérisation parce que, dans le processus, c'est très important de le noter, il y a des caractérisations des rejets des établissements, pour bien connaître ce que les établissements rejettent. Ils font également des études - on en parlera un petit peu plus longuement tout à l'heure - et il y a également un aspect qu'on appelle les programmes correcteurs, le cas échéant. Les programmes correcteurs, il s'agit essentiellement par ces programmes de permettre aux établissements qui ne respectent pas certaines normes réglementaires, de corriger cette situation dans un délai maximal de deux ans.

95 Donc quand on parle d'une attestation d'assainissement, la première qui concernerait le secteur des pâtes et papiers, vous voyez à peu près le contenu de cette attestation-là.

100 100 Donc on revient aux grandes étapes. Le projet, on l'a vu, le projet qui contient ces éléments-là. Par la suite, le document, le projet d'attestation est remis à l'établissement, donc à une fabrique de pâtes et papiers dans ce cas-ci, et c'est le premier examen du projet d'attestation. À cet étape-là, l'établissement fait des commentaires au Ministère.

Par la suite, 1.4, le Ministère modifie, s'il y a lieu, le contenu de l'attestation.

105 105 Une étape suivante consiste à réaliser une consultation publique sur le projet d'attestation. Alors, là, on ne parle pas d'audiences publiques mais de consultation, parce que le Ministère rend disponible pour la population le contenu de l'attestation, et le public est invité évidemment à faire des commentaires. Il y a donc par la suite, à 1.6, une modification du projet, s'il y a lieu.

110 110 Le projet, par la suite, est de nouveau retourné à l'établissement industriel pour un second examen et on a une modification là aussi, s'il y a lieu.

115 115 On arrive donc, après ce processus, à la délivrance de la première attestation d'assainissement. Alors, les étapes, une fois que l'établissement a une attestation d'assainissement, elles sont résumées à la section 2, donc en 2.1, l'établissement réalise des études de caractérisation. Encore une fois, c'est vraiment dans le but de bien connaître ce que l'établissement rejette.

120 120 Deuxième étape en 2.2, c'est le calcul des besoins du milieu récepteur. Donc vous avez eu une présentation, je crois, de monsieur Sinotte, sur le calcul des objectifs environnementaux de rejets. Donc je n'ai pas besoin de revenir sur le sujet.

125 125 En 2.3, le Ministère présente les objectifs environnementaux de rejets à l'établissement et, en 2.4, l'établissement réalise ou propose finalement un plan d'assainissement, que je mentionne ici comme étant un plan d'assainissement responsable.

Donc si on résume un peu la situation, au tout début de l'attestation, l'établissement réalise des études de caractérisation pour bien identifier ses rejets, le Ministère confirme ce que

130 le milieu est capable de prendre et, par la suite, en 2.4 donc, l'établissement propose un plan d'assainissement.

135 Par la suite, évidemment, du côté du Ministère, on évalue et on approuve le plan d'assainissement et donc, si on peut dire, le premier cinq ans d'attestation d'assainissement est complété et on rédige, à la toute fin de ce cinq ans-là, un projet de seconde attestation d'assainissement.

140 Alors rapidement, on parle d'un contrat environnemental. C'est une démarche qui s'inscrit dans une perspective nord-américaine. SNC-Lavalin, également Anolex, ont conclu à la similitude des approches de protection du milieu aquatique de l'Ontario, des États-Unis et du Québec. En fait, juste pour vous donner un exemple, aux États-Unis, 55 000 établissements industriels possédaient un permis similaire à celui prévu par le PRRI. Donc ça s'inscrit dans un contexte nord-américain.

145 C'est une approche qu'on dit équitable. Face au monde municipal, d'abord, bon, tout le monde sait très bien les investissements qu'il y a eus de l'ordre de 7 milliards \$ et qui va entraîner le fait que 98 % de la population desservie par un réseau aura ses eaux usées traitées en 99.

150 Du côté des établissements industriels maintenant, en fait, le PRRI vise 300 établissements industriels majeurs dans les grands secteurs suivants, donc pâtes et papiers, évidemment, mais également l'industrie minérale, la métallurgie, le textile, la chimie, le traitement de surface et également l'agroalimentaire. Et là, on parle évidemment des gros établissements, pas des petits établissements, parce qu'on parle de 300 au total.

155 Face au milieu agricole, alors rapidement, du côté du milieu agricole, bon, le concept du PRRI est difficilement exportable au secteur agricole. En fait, la pollution agricole est en bonne partie diffuse et interpelle les pratiques quotidiennes de 25 000 entreprises. Ce n'est pas l'approche PRRI qui est vraiment bien adaptée.

160 Alors, peut-être déjà pour le mot de la fin, il s'agit d'un programme à géométrie variable, qui s'adapte aux spécificités de chaque établissement industriel et aux caractéristiques de son milieu récepteur, ce qui permet d'agir là où ça compte vraiment. Il évite d'avoir recours à une réglementation mur-à-mur pour solutionner un problème environnemental particulier à un nombre limité d'établissements industriels.

170 Et on dit que c'est un contrat environnemental. L'expression, de la façon qu'on l'utilise, signifie simplement que c'est une nouvelle approche qu'on développe entre les industries et le gouvernement. C'est une approche qui respecte en tout temps la capacité financière des entreprises. Les entreprises réalisent des études pour démontrer la faisabilité technique et économique aussi de réaliser les travaux requis.

Alors, c'est complété pour ça.

175 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je ne veux pas beaucoup prolonger. Juste deux petites questions. La longueur normale du processus, quand vous commencez avec une entreprise, le temps de départ jusqu'à la convention établie de l'attestation d'assainissement, c'est combien?

180 **M. SERGE GOULET :**

Donc, vous voulez dire avant que la première attestation soit délivrée?

185 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Depuis l'ouverture du dossier jusqu'à la...

190 **M. SERGE GOULET :**

En fait, on a peu d'expérience parce que le premier et seul secteur qui est décrété, c'est les pâtes et papiers. Du côté des pâtes et papiers, on l'a vu, le décret gouvernemental date de 93 mais, en réalité, les discussions, si je peux dire, intensives ont débuté plus tard. C'est beaucoup plus aux alentours de 95, 96 que les discussions ont été entreprises.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous en avez de terminé?

200 **M. SERGE GOULET :**

Le Ministère a délivré aucune attestation d'assainissement au moment où on se parle.

205 **LE PRÉSIDENT :**

Encore aucune. Donc en quatre ans ou en trois ans et demi, on n'a pas terminé le processus encore une fois. Et pourquoi seulement le secteur de pâtes et papiers, alors que c'est déjà un secteur réglementé?

210 **M. SERGE GOULET :**

En fait, le secteur des pâtes et papiers avait été identifié au départ -- vous savez, le programme date quand même, le concept du programme date de 1988. À ce moment-là, le secteur des pâtes et papiers n'était pas un secteur qui avait une réglementation à jour. La réglementation à jour dans le secteur des pâtes et papiers date de 92. Donc dans l'entremise, au tout départ, on avait identifié le secteur des pâtes et papiers, c'était un secteur sur lequel il y avait un potentiel encore d'assainissement important, à ce moment-là, et donc, ça a été le premier secteur qui avait été ciblé.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Et quand est-ce qu'on a une chance de voir le programme s'établir dans les autres secteurs importants?

225 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Actuellement, monsieur le président, comme on vous avait mentionné, le ministre a proposé à ses collègues l'assujettissement des mines et de la métallurgie. Alors ce décret-là est soumis dans le processus d'adoption au niveau du Conseil des ministres. Donc c'est difficile de vous donner une date d'assujettissement comme telle.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Donc il faudra à chaque fois, secteur par secteur, un nouveau décret qui extensionnera la procédure au niveau secteur?

235 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui devient un peu comme un petit règlement spécifique pour chaque domaine.

245 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Si vous voulez, oui.

250 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors ça serait fort intéressant d'avoir un petit débat d'une demi-heure, mais je ne voudrais pas écoeurer le monde qui attend en foule.

255 Alors, madame Lucie McNeil, s'il vous plaît.

255 **Mme LUCIE McNEIL :**

Monsieur le président, bonsoir!

260 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame!

265 **Mme LUCIE McNEIL :**

Madame, monsieur les commissaires, bonsoir! J'ai ouï-dire qu'on m'a appelée souvent, hier. Je tiens à m'excuser d'avoir été absente, mais j'avais dit que je serais ici ce soir.

270 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, vous étiez hier soir et on vous a inscrite, on ne vous a pas oubliée.

275 **Mme LUCIE McNEIL :**

Alors j'ai deux questions pour vous. En première page du document disponible pour consultation, une photo d'un chalet sur le bord d'un lac avec une rive et un terrain déserts, sans végétation; on aurait pu choisir, il me semble, une installation un peu plus environnementale, comme il en existe des milliers au Québec.

280 La Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs, FAPEL, a réalisé depuis 70 un travail de pionnier dans la protection de l'environnement des lacs, bien avant l'existence du ministère de l'Environnement. L'industrie de la villégiature, d'ailleurs, représente au Québec des retombées économiques de plus de 2 milliards \$ annuellement.

285 En 1991, le ministère de l'Environnement a renié le travail de FAPEL et de ses propres employés en abolissant le Programme des lacs et en refusant d'être partenaire avec FAPEL. Il a jeté à la poubelle 25 ans de travail.

290 Dans votre document, vous ignorez complètement cette expertise et celle des villégiateurs. Vous ne mentionnez que les organismes qui supposent la thèse des agences de bassins. C'est offrir au public qu'un côté de la médaille. Pourquoi? Quelle part la Commission entend-elle accorder à la participation des citoyens, les premiers concernés, dans la protection de l'environnement des lacs?

295 Voulez-vous que je vous pose la deuxième tout de suite?

LE PRÉSIDENT :

300 Vous pouvez, si vous voulez.

Mme LUCIE McNEIL :

305 En préambule du même document, le message du Premier Ministre, monsieur Lucien Bouchard, met l'accent sur l'eau comme étant un agent de développement socio-économique. Dans le même document, le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, met aussi la gestion de l'eau dans le même contexte socio-économique. Dans son cas, j'avoue que c'est un peu indigeste, le rôle du ministre de l'Environnement étant de protéger l'environnement et non de s'occuper du développement économique de la province de Québec. Il y a d'autres ministères dont c'est justement la mission.

310 L'eau est un bien collectif québécois, qui est en train de devenir un enjeu majeur au niveau de la planète. En tant que Québécois, nous faisons déjà face à un problème d'éthique sociale et environnementale. De nombreux pays subissent une situation de manque d'eau potable. Or, le Québec est justement riche en eau. Cependant, le principe de prudence ici s'impose. Il faut voir plus loin qu'aujourd'hui et même demain. Le court terme, c'est le lot des politiciens.

320 Est-ce que la Commission peut ignorer la courte vue de ces politiciens? A-t-elle cette latitude? Peut-elle rassurer les citoyens sur le fait que les dés ne sont pas déjà pipés? Y aurait-il vraiment un débat de société sur ce que nous, Québécois, voulons faire de notre eau?

LE PRÉSIDENT :

325 Merci. Sur la première question, j'imagine que vous êtes au courant qu'il y a eu d'assez longs échanges sur le Programme de lacs en Estrie, à la région donc à Sherbrooke où cette question de l'abolition de l'ancienne Direction de la nature et du Programme des lacs a été soulevée. Et le ministère de l'Environnement a d'ailleurs encore des informations à nous donner

sur l'argent, le financement du Ministère. Je peux demander à monsieur Latulippe de résumer l'essentiel de ces propos sur cette question-là.

330

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

En fait, effectivement, comme on vous l'a mentionné, monsieur le président, en 93, si ma mémoire est bonne, le Programme des lacs a été abandonné et c'est à la même époque, en 93 également, que le Ministère a présenté une série de modifications législatives, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de façon à accentuer la protection et l'obligation pour les MRC, les municipalités d'assurer une protection adéquate des rives, du littoral et des plaines inondables.

340

Souvenons-nous qu'en 93, l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a fait obligation pour les MRC d'intégrer à leur schéma d'aménagement la Politique de protection des rives. Au niveau des plaines inondables, l'article 53.12 de la même loi permet au ministre d'intégrer les plaines inondables à l'intérieur d'un schéma d'aménagement et même un article, 165.2 de la loi, permet au ministre, s'il constate que la protection des rives, du littoral et des plaines inondables n'est pas adéquate, d'intervenir pour, si on veut, obliger la municipalité à modifier son règlement de zonage en conséquence.

345

Alors, effectivement, le Programme des lacs a été abandonné mais d'autres actions ont été entreprises au Ministère pour, si vous voulez, donner suite à ce suivi-là.

350

Également, dans l'aménagement des lacs, on tenait compte d'une façon particulière du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Alors ce règlement-là, comme on vous l'a mentionné également, va être modifié incessamment afin de permettre une ouverture aux nouvelles technologies, donc apporter une protection plus adéquate du pourtour des lacs ou des installations qui ne permettent pas à l'heure actuelle, compte tenu de la technologie conventionnelle, d'apporter une réponse adéquate à cette protection-là, particulièrement autour des lacs.

355

LE PRÉSIDENT :

360

Maintenant, madame McNeil fait valoir que le Programme des lacs était un programme fort important au niveau de la participation des citoyens et que, semble-t-il que le document, à son avis, le document de référence ne semble soupçonner la participation qu'au niveau des agences de bassins. Et, donc, elle s'interroge de la place qui est faite aux citoyens dans la perspective développée.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

370 On vous a souligné, monsieur le président, à plusieurs reprises que le document avait été rédigé en fonction d'une approche de questionnement. Ce questionnement-là au sujet de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, on ne parle pas de promouvoir les agences de bassins, absolument pas. Ce sur quoi on table, c'est beaucoup plus la gestion intégrée de l'eau, c'est-à-dire, on a parlé à plusieurs reprises des effets cumulatifs d'une pollution, donc sur l'entièreté d'un bassin hydrographique qu'on appelle un bassin versant. Donc il y aurait lieu et c'est ce que concrètement on a fait, on a mis un projet-pilote de gestion intégrée, c'est-à-dire que l'agriculteur, l'industriel, la municipalité et les gens qui s'occupent de villégiature, etc., les groupes associatifs prennent compte de ce qui se fait sur tout le bassin hydrographique.

380 Donc, ce projet-pilote-là du comité de bassin de la rivière Chaudière, qui a un financement à hauteur de 400 000 \$ du gouvernement et de Hydro-Québec, va permettre de, si vous voulez, alimenter la réflexion du gouvernement sur cette gestion intégrée. Il y a aussi bien des groupes qui sont venus faire des représentations devant vous, monsieur le président, et qui travaillent dans ce sens aussi de la gestion intégrée.

385 Donc il n'est absolument pas dans les cartons du Ministère, voire même du gouvernement, de promouvoir les agences de bassins pour le moment. Ce qu'on étudie, c'est la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants et non pas les agences comme telles.

390 Alors il y a place aux citoyens, puisqu'on parle de conflit d'usage dans la gestion intégrée, on parle de participation. Je vous rappelle, en terminant, que les principes de base du Réseau international des organismes de bassins auxquels on a adhéré mettent de l'avant particulièrement l'obligation d'une concertation, l'obligation du multi-usages et l'obligation du multi-gestionnaires. C'est ce que le projet-pilote de gestion intégrée a comme mandat et c'est un mandat qui a été, si vous voulez, encadré dans une entente spécifique dans le jargon du ministère des Régions.

LE PRÉSIDENT :

400 Rappelez-moi les trois éléments du multi? Multi-usages, multi-gestionnaires et l'autre, c'est quoi?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

405 C'est la concertation. Donc dans le mandat, par exemple, du Comité de bassin de la rivière Chaudière, ils devront faire rapport au ministre d'une consultation publique qu'ils doivent faire.

LE PRÉSIDENT :

410

Et quelle est la différence que vous faites entre une approche comme celle-là et une approche dite par lac, comme le faisait, par exemple, le Programme des lacs?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

415

Écoutez, c'est une gestion qui se fait de façon intégrée. Donc tout le réseau hydrographique du bassin versant est considéré et cette approche-là... sans remplacer exactement le Programme des lacs. C'est bien sûr qu'on a abandonné le Programme des lacs, et on a déjà discuté abondamment là-dessus, je pense qu'on pourra référer aux verbatims de l'audience, je ne veux pas recommencer ça. Évidemment, ça ne remplace pas mutatis mutandis le Programme des lacs, mais ça vient apporter une autre approche, une autre réflexion qui peut permettre d'apporter une solution adéquate à la problématique de pollution, et la pollution agricole, entre autres.

425

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'une gestion par bassin intégré empêche ou contredit une action spécifique sur des lacs comme le fait la FAPEL autour des lacs?

430

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Absolument pas. Le programme Action-Environnement permet de s'inscrire, selon des critères donnés, pour une action des lacs et il y a aussi un nouveau programme qui a été lancé par le ministre de l'Environnement concernant une augmentation de l'enveloppe destinée aux groupes environnementaux. Et particulièrement, il y a une enveloppe autour de 300 000 \$ - on va vous le préciser - qui vise à permettre aux groupes environnementaux justement d'assurer une permanence et, comme le dit le communiqué, de permettre aux gens de travailler beaucoup plus sur la protection de l'environnement que sur des principes de recherche du financement.

440

Donc, on y mentionne dans ce communiqué-là du 26 avril 99, qu'on vous a déposé, qu'on veut consolider l'action des groupes environnementaux et c'est pourquoi 60 % des nouvelles ressources, soit 300 000 \$, sera consacré au financement statutaire de groupes d'envergure nationale.

445

Et, enfin, un autre volet de 200 000 \$ sera également consacré à la gestion de l'eau. Ce n'est pas que 500 000 \$, c'est un 500 000 \$ qui vient se rajouter au 1,5 million \$ qui était déjà une enveloppe adoptée et qui vient aussi se rajouter à l'enveloppe budgétaire pour Action-Environnement.

450

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

455 D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler, monsieur le président, que la Commission a souvent profité de l'expérience et de l'expertise des associations de lacs au cours de ses travaux, entre autres des associations du lac Brompton, Walker, Massawippi de l'Est-Mégantic, Brome et aussi elle a entendu plusieurs fois monsieur Jean-Claude Thibault de RAPPEL. Donc, il n'y a aucune ségrégation dans les avis, propos ou opinions.

460 **Mme LUCIE McNEIL :**

465 Est-ce que je peux me permettre un commentaire?

LE PRÉSIDENT :

470 Mais, oui.

475 **Mme LUCIE McNEIL :**

Quand j'étais directrice générale de FAPEL, nous avions des études techniques en collaboration avec le Programme des lacs. Le Programme des lacs avait un budget substantiel. Je prends pour exemple les études de niveau d'eau. Nos barrages sur les lacs au Québec sont désuets. Ils tombent un à un. Et ça, ça fait longtemps qu'on en parle.

480 Une étude de régime hydrique pour un lac, c'est autour de 45 000 \$. Je ne pense pas que le programme Action-Environnement nous donne ou donne à une association de bénévoles un budget de 45 000 \$ pour une étude de régime hydrique qui, de toute façon, était faite par une firme d'ingénierie spécialisée.

485 Ce que le programme Action-Environnement donne aux associations de lacs, ce sont des argent pour l'éducation et la sensibilisation. Ce que nous avons besoin et ce que nous avons toujours fait, ce sont des études techniques, des classifications d'installations septiques au départ parce qu'on avait un problème de pollution dans les années 70.

490 On a fait des classifications de rives dans les années 80. On avait des pépinières dans les années 80 pour aider les citoyens à régénérer leurs rives, les sensibiliser, les partir dans un programme. Tout ça, ça a été aboli. Ça ne reviendra sûrement jamais à notre grand malheur, parce que si on a 500 000 lacs au Québec, il y en a 5 000 qui sont des lacs de villégiature.

À FAPEL, nous perdons à chaque année de plus en plus de membres et d'associations qui se découragent parce qu'il n'y a rien à faire. Au ministère de l'Environnement, on les réfère automatiquement à FAPEL, on ne répond même pas à leurs questions, on n'est pas capable de répondre à leurs questions, disent les gens du Ministère.

Les citoyens n'ont plus leur place. Et dans ce qu'annonce monsieur Latulippe, c'est gros, c'est loin de Monsieur, Madame ordinaire. Moi, j'ai fait le tour du Québec avec des

495 conférences pour parler lac par lac. C'est comme ça qu'on arrive à sensibiliser le monde. Ces
argent-s-là ne sont plus disponibles. Pourquoi? C'est sûr qu'on a mis beaucoup de sable dans
l'engrenage du ministère de l'Environnement. Ça, je l'avoue. On n'était pas de tout repos, loin
de là. On ne nous aimait pas, non plus, bien souvent. Dès que monsieur Lesauteur est parti,
500 on a fermé le robinet. Il y a tout un contexte politique rattaché à ça, on n'en parlera pas
aujourd'hui.

505 Mais les citoyens font quoi maintenant sur le bord des lacs? Je le sais, je suis bénévole
à FAPEL. Ils font quoi les citoyens aujourd'hui sur le bord du même lac, 25 ans plus tard avec
ce qu'ils ont fait et des nouveaux arrivants qui, eux, n'ont pas été sensibilisés, parce que c'est
un travail de maîtresse d'école, il faut recommencer tout le temps à dire les mêmes choses.
Vous le savez, monsieur Beauchamp, il faut recommencer tout le temps. Comme professeur,
vous le savez. On fait quoi?

510 Moi, je me suis dirigée ailleurs. La FAPEL n'avait plus d'argent pour me payer. Puis le
ministère de l'Environnement ne répond pas aux attentes des citoyens. Je le sais, ils appellent
la FAPEL et il y a Tony qui répond. Excusez-moi, monsieur Lesauteur. On fait quoi? Puis les
études techniques, le Ministère n'en fait plus.

515 Monsieur Latulippe, les études du Programme des lacs pendant 25 ans, elles sont
rendues où, ces études-là? Les milliers d'études qu'on a faites? Elles sont rendues où? Filière
numéro 13? Je ne le sais pas. C'est pas des farces! En tout cas, je vous laisse...

LE PRÉSIDENT :

520 Juste vous dire, madame, toutefois, qu'une des choses qui est typique de l'approche,
du type d'approche que vous avez autour des lacs, c'est énormément d'organismes de rivières,
non pas pour gérer un bassin, mais des toutes petites choses, des ruisseaux...

Mme LUCIE McNEIL :

525 Oui.

LE PRÉSIDENT :

530 ... et il y a un réseau qu'on appelle...

535 **Mme LUCIE McNEIL :**

Et les effluents et le lac.

540 **LE PRÉSIDENT :**

... le Réseau d'Or et ces gens-là sont en train de tout reconstruire aussi une dynamique sociale qui est extrêmement intéressante.

545 **Mme LUCIE McNEIL :**

Je ne vous dis pas que la base qu'on a semée n'est pas là. C'est là. Mais l'évolution se fait, puis ça se relâche. Je vous dirais même qu'on a fait une bataille cet hiver dans certaines MRC parce que les rives, malgré la politique de monsieur Lincoln, les rives étaient réduites à 5 mètres et non plus à 15 mètres. On a fait reculer. Mais on ne peut pas être partout, je suis bénévole.

550 Comment ça se fait que ça passe, ça, qu'un schéma d'aménagement adopte dans son document complémentaire une rive à 5 mètres? Donc dans le document complémentaire, ça veut dire que les municipalités locales doivent automatiquement le mettre dans leurs règlements locaux? C'est obligatoire. C'est dans le document complémentaire.

555 L'expertise que j'ai, je ne la perds pas. Je me suis dirigée ailleurs. Je vais l'offrir à quelqu'un d'autre. Mais il y a une industrie de 2 milliards \$ de retombées économiques annuelles et ce n'est pas reconnu par personne. Ces gens-là paient des taxes à Montréal, ils paient des taxes à Québec, puis ils paient des taxes en campagne. Ils ont deux factures d'Hydro, deux factures de Bell, deux tondeuses, deux barbecues, deux de tout. Ils en font vivre du monde.

560 L'industrie de la fosse septique, c'est FAPEL. L'industrie de la vidange de la fosse septique, c'est FAPEL. Alors je voulais vous faire part de -- c'est émotif, mais c'est 20 ans de job que je vous exprime en cinq minutes.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais c'est bien correct. Ça va. Vous aviez aussi posé une deuxième question que vous aviez adressée à la Commission elle-même.

570 **Mme LUCIE McNEIL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

575 Quelle est la marge de latitude que nous avons. À notre niveau, elle est complète.

Mme LUCIE McNEIL :

 À votre niveau, elle est complète.

580 **LE PRÉSIDENT :**

 Correct?

585 **Mme LUCIE McNEIL :**

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

590 Et si elle n'avait pas été complète, on ne serait pas là.

Mme LUCIE McNEIL :

595 Vous ne seriez pas là.

LE PRÉSIDENT :

 Correct? Bon. Le reste, après...

600 **Mme LUCIE McNEIL :**

 C'est à nous de réagir.

605 **LE PRÉSIDENT :**

 ... ça vaudra... moi, je dis toujours deux choses: ça vaudra ce qu'aurait été la participation derrière et l'espèce de capacité qu'on aura eue d'intégrer dans un cadre de pensée à peu près cohérent l'ensemble de la dynamique sociale qui aura joué. Et ça, c'est la question de 64 000 \$. On ne sait pas encore dans nos têtes comment tout ça est en train de cristalliser. Par ailleurs...

Mme LUCIE McNEIL :

615 Monsieur Beauchamp, je crois que vous représentez les citoyens, vous?

LE PRÉSIDENT :

620 ... il y a une chose que vous pouvez faire fondamentalement, c'est que si vous croyez à FAPEL - bon, pas à FAPEL, en soi, on s'agrippera pas à des images figées - mais si les choses auxquelles vous croyez fondamentalement, pas parce que c'est un objet de foi, mais parce que c'est le fond de votre expérience et d'un certain nombre de convictions par rapport à l'environnement, par rapport à la dynamique sociale, vous avez à nous convaincre. Et si vous nous convainquez, il en restera quelque chose dans le rapport qu'on fera.

625

Mme LUCIE McNEIL :

J'ai à vous convaincre?

630

LE PRÉSIDENT :

Comme Commission.

635

Mme LUCIE McNEIL :

Oui, je vois la nuance.

LE PRÉSIDENT :

640

Non, non, mais je veux dire, on préside une Commission. Vous avez à faire une démonstration devant la Commission que la bonne manière de faire, c'est ceci plutôt que cela. Et c'est ça que tout le monde essaie de venir faire devant nous, de convaincre la Commission, à partir d'arguments, de recherches, de citations, de fondations, d'évidences, que c'est ça qu'il faut faire plutôt que l'autre et que pour l'an 2000, une gestion de l'eau efficace, c'est ceci plutôt que cela. Puis, nous autres, notre job, fondamentalement, c'est d'essayer d'écouter et de comprendre en ayant au départ le moins de biais possible, en sachant par ailleurs que nulle personne n'est parfaitement objective.

645

Mme LUCIE McNEIL :

650

Vous serez peut-être un petit peu d'accord avec moi pour dire que c'est impressionnant de voir tout ce monde en face de nous.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'imagine.

660 **Mme LUCIE McNEIL :**

Quand, nous, on est bénévole en arrière.

665 **LE PRÉSIDENT :**

C'est vrai.

670 **Mme LUCIE McNEIL :**

Puis qu'on fait ce qu'on peut.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

680 **Mme LUCIE McNEIL :**

Il n'y a personne qui représente les citoyens, ici.

LE PRÉSIDENT :

685 Non. Mais ils représentent l'appareil et vous qui représentez les citoyens. Et ce sont tous des gens qui sont assignés par la Commission pour essayer, dans une certaine mesure, d'être capable de répondre aux questions qui sont posées. Parfois, ils y parviennent, puis parfois, les gens ne sont pas contents des réponses, je veux dire, c'est correct. Mais l'exercice en lui-même est impressionnant.

690 **Mme LUCIE McNEIL :**

Merci.

695 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche? Merci, madame.

Monsieur Éric-Martin Gallant, s'il vous plaît.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

Bonsoir, monsieur le président! Pour faire suite au principe de prudence en matière de gestion de l'eau, je me posais quelques petites questions à ce sujet-là. Entre autres, advenant qu'un pays subit un manque d'eau et qu'une puissance mondiale, armée ou non, décide de venir ici au Québec et prendre possession de notre eau, soit illégalement, soit par les armes ou d'une autre façon que vous voulez, quels sont les plans que vous avez prévus afin de protéger notre eau et, par le fait même, les citoyens? Ça, c'est la première. Puis on ne se fiera pas à l'armée.

De plus, au sujet du phénomène des réfugiés environnementaux, quelles sont vos politiques et prévisions face à ce problème sans cesse grandissant? C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

710 Comme quoi, des fois il y en a qu'on n'attend pas.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

715 C'était prévu.

LE PRÉSIDENT :

720 Et on n'est pas nécessairement en politique-fiction. Là, il y a des choses fort intéressantes.

Premièrement, est-ce que dans la situation internationale, ce qu'on appelle justement le nouveau contexte mondial, où l'eau comme élément stratégique mondial, est-ce qu'on peut penser, est-ce qu'il y a des gens à Environnement Canada ou aux Affaires internationales ou bien au ministère de l'Environnement, est-ce qu'on peut penser qu'un certain nombre de ressources fondamentales comme l'eau peuvent être en train de devenir un élément stratégique fondamental et qui peut menacer la sécurité d'un pays comme le nôtre? Est-ce qu'un jour, la soif d'eau d'autres puissances peut rendre fragile un pays comme le Québec ou comme l'ensemble canadien? Est-ce qu'il y a quelque chose dans vos cartons qui ressemble à ça? Monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

735 On a souligné, monsieur le président, dans la présentation, que l'eau était devenue un enjeu international, donc un enjeu de politique nationale et internationale, si je peux retracer le texte exact --

LE PRÉSIDENT :

740 Que ça le soit, on n'en doute pas.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

745 Vers la fin, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

750 C'est qu'est-ce qui est fait, quels sont les plans si cela arrive? C'est la question de monsieur. Supposons que ça l'est, puis je pense que tout le monde est assez d'accord maintenant que c'est un enjeu international --

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

755 Écoutez, bon, dans la présentation, on soulignait que c'est déjà un enjeu stratégique mondial. Je vous dirai là-dessus, j'essaie de voir, de trouver une réponse qui n'est pas: «On va prendre les armes». Dans la démarche sur laquelle on questionne, notamment au niveau des eaux souterraines mais aussi au niveau des eaux de surface, on mentionne dans le document des eaux souterraines que l'eau a un statut privé.

760 Donc la démarche qui se questionne, à savoir est-ce que l'eau devrait devenir un patrimoine collectif? À partir du moment où l'eau devient un patrimoine collectif, ce n'est pas une nationalisation, mais c'est quand même un objet qui change de statut et qui est pris d'une façon plus globale au niveau de l'État. Alors la défense d'un patrimoine collectif permet une action concertée au niveau national beaucoup plus que, par exemple, un statut privé, parce que comme on l'a mentionné à plusieurs reprises, l'eau souterraine est de propriété privée. Donc, on peut la capter dans la mesure où on ne nuit pas au voisin et c'est au voisin à faire la preuve qu'il subit un préjudice.

770 À partir du moment où on travaille sur une démarche de patrimoine collectif, on change cette dynamique et les mesures de protection peuvent prendre une ampleur nationale. C'est peut-être une réponse, un élément, disons, d'approche.

LE PRÉSIDENT :

775 Monsieur Gallant, dans son livre, monsieur Petrella suggère deux choses. Il suggère que le Québec prenne les devants et s'inscrive en osant dire que l'eau est un patrimoine collectif mondial et il en appelle à un moment donné à un tribunal international de l'eau. Est-ce que c'est vers ce genre de solution que vous vous penchez?

780 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Entre autres, mais je pensais qu'il y avait de quoi d'un peu plus détaillé comme, par exemple, la GRC ou les Forces armées canadiennes, s'ils travaillaient spécifiquement là-dessus. Je sais que c'est d'ordre national. Et, ensuite, n'importe...

785 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, la GRC, je n'ai pas de représentant officiel de la GRC...

790 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Je suis d'accord, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

795 ... dans la salle.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

800 Mais n'importe quel pays, dans le fond, pourrait acheter un terrain et exporter l'eau. Il suffit d'en faire la demande.

LE PRÉSIDENT :

805 Il faut voir, là.

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

810 Merci. Puis dans le cas des réfugiés environnementaux, qui était la deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors quel est le sens plus précis de votre question à cet égard?

815 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Je voulais savoir s'il y avait des études faites à ce niveau-là, tout simplement, et s'il y avait des prévisions.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Redéfinissez donc un peu ce qu'on appelle les réfugiés environnementaux.

825 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Bon, ce que j'entends par réfugiés environnementaux, c'est tout simplement dans certains pays où il y a un manque d'eau, où leur survie en tant que citoyens est vraiment minime, pour maintenir leur niveau de vie, ils vont émigrer vers d'autres pays où la ressource eau est en grande quantité. Ça fait que ça, ça pourrait être un exemple de réfugiés environnementaux. Il y 830 en a aussi au niveau de l'atmosphère si on prend certains pays.

835 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. C'est un thème qui est évoqué par Lester Brown dans *Les états de la planète*.

840 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

Exactement.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Alors c'est un thème qui est récurrent, ça. Est-ce que tant au niveau de la politique de l'immigration ou de l'accueil, est-ce qu'il y a une pression de ce côté-là sur nos régions, sur des gens qui n'ont plus d'avenir par rapport aux situations environnementales et qui cherchent à venir ici? Monsieur Mayrand.

850 **M. KAREL MAYRAND :**

Il y a peut-être des éléments de réponse à apporter dans le sens qu'on a l'impression d'être dans la politique-fiction, mais on ne l'est pas nécessairement. Il y a déjà à peu près un tiers de l'humanité qui est dans des situations de contrainte hydrique très intense, ce qui fait que ces situations-là, par exemple, de pays qui manquent d'eau existent déjà.

855 Ce que ça fait dans le fond, juste pour reprendre la notion de conflit qui était amenée tout à l'heure, ça se passe habituellement dans les bassins internationaux. 47 % de la superficie de la terre qui se retrouve dans des bassins internationaux. Donc les conflits d'usage se retrouvent là. Les pays ne vont pas jusqu'ici se tourner vers un autre continent ou vers très loin. Habituellement, ils vont essayer de pomper l'eau du pays d'à côté.

860 Maintenant, au niveau des réfugiés environnementaux, il y en a énormément, mais encore là, habituellement, ça touche les pays qui sont directement limitrophes et, à ce moment-

865 là, ça crée des catastrophes humanitaires qu'on connaît. Puis à ce moment-là, l'aide, ce n'est pas tellement que ces gens-là viennent cogner à notre porte, ils viennent aussi cogner à notre poche, dans le sens où il faut financer l'aide humanitaire, il faut financer toutes sortes de mesures pour atténuer ces situations-là.

870 Donc les situations qui sont décrites dans ce que l'intervenant amène existent, mais ne se répercutent pas nécessairement ici dans ce qui a été amené comme scénario. Mais on fait déjà face à ces situations-là, puis souvent c'est des questions d'aider les gens sur place plutôt que d'accueillir les gens ici.

LE PRÉSIDENT :

875 Ça fait quelques fois que vous intervenez dans ce sens-là, en disant que la meilleure aide, c'est finalement de devenir compétent et d'être capable là-dessus de contribuer ou d'apporter une espèce de soutien suite à l'acquisition d'une compétence.

M. KAREL MAYRAND :

880 Absolument. Puis dans tous les travaux qui ont été faits par les Nations-Unies, il y a eu de nombreux appels dans le sens de transférer les technologies des modes de gestion de l'eau, de supporter les communautés locales dans des pays en développement pour éviter ces catastrophes humanitaires-là qui peuvent être évitées. C'est l'avis de tous. C'est une question de volonté politique et de ressource au niveau mondial. Ressource financière, j'entends.

885

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gallant?

890 **M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :**

C'est beau. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

895

Ça va?

M. ÉRIC-MARTIN GALLANT :

900

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

905 Monsieur Abdelnager Hamoudi, s'il vous plaît? Non, ça va.
Madame Gabrielle Pelletier. Bonsoir, madame!

Mme GABRIELLE PELLETIER :

910 Bonsoir! Vous avez annoncé des séances thématiques, hier après-midi. Est-ce que ce serait possible d'avoir l'horaire le plus rapidement possible pour que les groupes sachent exactement les dates de passage, les sujets et les personnes-ressources invitées?

LE PRÉSIDENT :

915 Oui, madame. Aussitôt que cela va être fini -- pour la date, les dates sont déjà fixées. Les personnes-ressources ne sont pas encore tout à fait déterminées. Et sur chaque dossier, il y a un dossier qui est en train d'être préparé par un analyste du Bureau et c'est une des choses sur lesquelles je dois travailler demain. Probable que lundi ou mardi, un premier communiqué de presse sera rendu public.

920 Je peux déjà, si vous voulez, vous donner quelques dates et quelques lieux. Menaces globales, donc les problèmes globaux: 1er juin à Québec. Agriculture et ses multiples usages: 2 juin à Québec. Eaux souterraines: 3 juin à Québec. Approche écosystémique et gestion par bassin: 4 juin à Québec.

925 La semaine suivante, on voulait venir à Montréal, impossible à cause du Grand Prix. Il n'y a rien. Pas un hôtel de disponible.

930 Le Saint-Laurent: le 8 ou le 9 juin. Là, voyez-vous, ça a été déterminé, mais je ne me rappelle plus quel est le bon. Pollution industrielle: 10 juin. Alors 9, le Saint-Laurent, 10, pollution industrielle, donc à Trois-Rivières.

935 Et, la semaine suivante, les quatre jours à Montréal, 15, 16, 17, 18. Alors eau et santé publique. Pérennité des infrastructures: 16 juin. Partenariat privé-public - les titres vont changer, ce n'est pas les bons titres encore, ça a bougé - mais essentiellement la gestion, si vous voulez, municipale: 17 juin. Et les problèmes d'exportation et de commercialisation: 18 juin.

940 Là, la formulation fine des titres n'est pas terminée, mais l'objet lui-même ne bougera pas.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

945 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

950 Alors, voilà.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

955 Est-ce que la population va avoir assez de temps pour pouvoir poser des questions à ces experts-là?

LE PRÉSIDENT :

960 Essentiellement, il faut comprendre que ce sont des sessions de travail de la Commission. Donc ce n'est pas des sessions libres de questions. C'est la Commission qui travaille en public avec un panel d'experts et c'est pensé en deux temps: les trois premières heures, c'est la Commission qui interroge un panel d'experts, et la deuxième partie, l'autre section de trois heures sera ouverte en forum où les gens pourront intervenir, poser des questions ou faire des commentaires.

965 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

970 Donc il va y avoir un registre, on va pouvoir poser des questions aux personnes qui sont...

LE PRÉSIDENT :

975 Probablement qu'il n'y aura pas de registre. Ce sera probablement comme au jour d'ouverture. Probablement la parole ouverte à des micros, mais les gens pourront faire des commentaires, évidemment, et poser des questions, ou ajouter de l'information ou de la référence à l'ensemble de la réflexion.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

980 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Mais l'idée, c'est l'idée d'une réflexion approfondie sur un thème.

985 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord.

990 **LE PRÉSIDENT :**

995 Voyez-vous? Et, essentiellement, ce que nous essayons de voir, c'est les limites, les concepts clés et les limites de la connaissance et de l'ignorance. Donc ce n'est pas le panel à expression libre, mais c'est quelque chose qui est concentré sur un thème pour essayer de ressaisir - on est rendu à 150 heures d'audiences - essayer de refaire des recoupements d'un autre type sur des thématiques plus précises.

1000 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1010 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

1015 D'accord. Autre chose. Lors des toutes premières séances à Montréal, les trois jours qu'il y avait eus à Montréal, j'avais demandé que les documents de la Chaire d'étude socio-économique soient déposés dans les centres de référence. J'aimerais m'assurer que la Commission puisse le faire, puisque ces documents ne sont pas actuellement dans les documents.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

1025 Oui, je sais.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1030 Et vous m'avez un peu devancée, monsieur Beauchamp. Je voulais aussi que le Manifeste de l'eau de Ricardo Petrella soit déposé aussi comme livre de référence dans les centres de référence.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

1040 Oui, là...

1030 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Je pense que ça illustrerait bien un point de vue mondial. Alors je pense que ce serait pertinent pour que les gens puissent le lire.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai déposé le dossier de l'Agora, Il faudrait que je voie mon pouvoir de négociation avec l'éditeur. Le livre coûte 30 \$ ou autour. Je vais vérifier ça avec les gens de la Commission.

1040 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord. Et on peut voir le grand intérêt avec 17 intervenants inscrits ce soir. Je voudrais faire -- en tout cas, ma préoccupation serait que tout le monde puisse passer. Alors je ne sais pas si vous êtes en mesure de mettre une séance supplémentaire, si on n'est pas en mesure de prendre toutes les interventions. Parce que je pense que deux jours sur Montréal, ce n'était peut-être pas suffisant, vu l'intérêt de la question.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends, mais j'ai des contraintes et ça, je ne peux pas.

1050 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

On va finir tard, mais on va finir. Ça va?

1060 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord. Alors je vais rapidement à mes deux questions.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1070 Ma première question. Comme vous le savez, les usines de filtration de Montréal et de Sept-Îles sont en surcapacité de production actuellement. J'aimerais savoir - là, je ne sais pas à qui poser ma question, si c'est au ministère de l'Environnement ou à quelqu'un d'autre - quelle serait la procédure pour ces municipalités pour vendre cette eau à des intérêts privés ou pour l'exporter? Est-ce qu'il y a une procédure et est-ce que ce serait possible de le faire? Dans quel cadre?

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi votre question. Vous me dites que...

1080 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

1085 Voilà. Écoutez, Montréal et Sept-Îles, entre autres Montréal produit, en tout cas, a de l'eau filtrée à la prise d'eau en quantité plus élevée que les besoins réels de la population. En tout cas, ils peuvent en produire plus. Est-ce qu'une municipalité - je sais que Montréal en vend à d'autres municipalités, il y a des ententes intermunicipales - est-ce qu'une municipalité pourrait, à partir de l'eau qu'elle prélève et qu'elle filtre, la vendre à des intérêts privés ou l'exporter? C'est-à-dire ne pas la vendre à une autre municipalité, mais en faire un autre usage? Est-ce qu'il y a une procédure? Est-ce que c'est possible?

1090 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1095 Je peux peut-être donner un début de... Au niveau des pouvoirs habilitants d'une municipalité, comme elle n'a pas le droit de faire commerce -- elle peut le faire, vendre de l'eau à une autre municipalité, c'est prévu dans sa loi, mais vendre au niveau commercial, je doute qu'il y ait les pouvoirs habilitants dans la Loi sur les cités et villes, Code municipal ou les chartes particulières ou la Loi sur la communauté urbaine.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites qu'une ville n'a pas le droit de faire commerce?

1105 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Elle n'a pas le droit de faire commerce, faire de l'argent comme tel, au niveau commercial.

1105 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Mais lorsqu'elle la vend à une autre municipalité, elle fait de l'argent, non?

1110 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je ne crois pas. Peut-être qu'un de mes collègues pourrait dire certainement le contraire.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a un débat. Il y en a qui prétendent qu'elles en perdent. Mais je vais vérifier.

1120 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Je peux confirmer, effectivement, ce que monsieur Latulippe dit. Une ville, dans les transactions avec ses pairs, ne peut s'enrichir. C'est une clause. D'où tout le débat de prouver à la Commission municipale que le prix est juste, le prix demandé est juste. Et c'est la Commission municipale qui fixe le prix.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Même son de cloche aux Affaires municipales?

1130 **M. YVAN DUMONT :**

Je réfléchissais. Pour la municipalité, je pense que je suis d'accord avec monsieur Latulippe. Je ne vois pas de pouvoir habilitant qui permettrait à la municipalité d'en faire commerce.

1135 Maintenant, il est toujours possible à un usager de s'entendre avec la municipalité pour obtenir des quantités d'eau importantes et, éventuellement, lui-même les commercialiser mais, je veux dire, la municipalité elle-même ne peut pas faire le commerce.

1140 Il pourrait y avoir un industriel quelconque qui déciderait de se réserver une certaine quantité d'eau auprès de la municipalité et d'en faire le commerce. C'est la seule possibilité que je vois.

LE PRÉSIDENT :

1145 Est-ce qu'il n'y a pas un embouteilleur ou deux qui vend de l'eau achetée à une municipalité?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1150 Possiblement dans l'optique présentée par monsieur Dumont, mais au départ la jurisprudence, par exemple, même sur les casse-croûte que les municipalités exploitaient dans

leur salle a fait l'objet de discussion devant les tribunaux et si une municipalité, par exemple, a un centre de congrès, ça prend un projet de loi privé pour leur permettre d'avoir quelque chose qui déborde les pouvoirs habitants d'une municipalité qui sont en vertu de la loi.

1155

LE PRÉSIDENT :

1160
1165

Oui. Mais voulez-vous me ressortir le bout de votre texte dans lequel vous me dites, quand vous parlez de l'eau souterraine, vous dites qu'il y en a trois catégories: 96 %, c'est de l'eau dite minérale...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

93.

1170
1175

LE PRÉSIDENT :

Ça fait quinze fois que je l'entends, je devrais le savoir.

1180
1185
1190

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est parce que vous ne l'écoutez plus.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça qui m'arrive, je ne l'écoute plus.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, 93 % de la production, c'est de l'eau de source; 3 % de la production, c'est de l'eau minérale; et 4 % de la production, de l'eau traitée.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Quelle est la garantie qu'on a que les 4 % d'eau commercialisée, de l'eau traitée, que ça ne soit pas de l'eau achetée à une municipalité? Qu'est-ce qui empêche une entreprise -- Coca-Cola peut bien prendre de l'eau à l'aqueduc de Montréal et faire du Coca-Cola avec. Qu'est-ce qui empêcherait une entreprise qui vend ce type d'eau-là, 4 %, pour l'acheter à une municipalité?

1195 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Bon, c'est que les municipalités n'agissent pas de façon illégale, donc ce n'est pas possible qu'elles fassent ça. La municipalité ne pourrait pas vendre son eau à un producteur. S'il s'alimente à même le réseau, puis lui transforme l'eau et la vend, ça...

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Non. La municipalité ne la vend pas, mais la municipalité pourrait fournir un entrepreneur qui, lui, prend l'eau de la municipalité...

1205 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, effectivement.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

... lui ajoute un peu de citron ou n'y ajoute rien, et la commercialise.

1215 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, sauf que la municipalité lui chargerait, s'il avait un compteur, ça pourrait poser la question de la rentabilité s'il y a un coût à payer à sa municipalité et puis la revendre après.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Pelletier, la municipalité elle-même ne pourrait pas le faire, mais un tiers pourrait le faire.

1225 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord. Mais là, je m'interroge, parce que suite à ce que vous venez de dire, actuellement, les brasseurs à Montréal utilisent l'eau de la municipalité. Il n'y a pas de redevances, il y a rien, mais eux font de l'argent avec cette eau-là, même s'il y a transformation. Donc pour ce cas-là, ça fonctionne, mais un autre cas ne fonctionnerait pas.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une chose, on ne parlera pas quatre en même temps. On soulève de nouvelles questions. Est-ce qu'une brasserie qui utilise de l'eau de Montréal paie une redevance pour la Ville de Montréal pour l'eau achetée?

1235 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Le système de taxation de Montréal pour l'eau est relativement complexe, il est à deux niveaux. C'est-à-dire que pour une entreprise dont la valeur consommée est inférieure ou égale à la valeur foncière de l'entreprise n'est pas facturée à la pièce. Par contre, quand on rentre dans des grands débits, prenons comme exemple peut-être Coke, la production de breuvage comme Coke ou des bières, à ce moment-là, il y a des compteurs.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

1245 Il y a des compteurs.

1250 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Oui.

1255 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Il y a des compteurs. D'accord.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

1265 Ça va, madame?

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1260 Merci. Ma deuxième question, et là je m'adresse plus particulièrement au ministère de l'Environnement, j'aimerais savoir si vous connaissez la compagnie Aqua Route de Québec et si elle a déposé un projet ou demandé un permis en termes d'exportation d'eau?

1265 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1260 Monsieur le président, c'est, je pense, une référence à un article dans le *Globe & Mail* de la semaine dernière où on faisait état d'une petite compagnie Aqua Route, Aqua Route qui a une douzaine d'employés à Québec et qui prétend pouvoir transporter de l'eau en vrac.

1270 Toutefois, dans cette compagnie-là, on ne mentionne ni les marchés et la prétention de la personne en question dans l'article était qu'il n'avait pas besoin de permis du gouvernement, ce dont on n'est vraiment pas certain - c'est un euphémisme - on n'a pas de demande de cette compagnie-là, absolument pas. On a quand même vérifié et je pense que mes collègues de

1275 l'Industrie et Commerce ont fait la même démarche, il n'y a aucune demande de cette compagnie-là pour de l'eau en vrac ou quoi que ce soit.

LE PRÉSIDENT :

1280 Est-ce que ladite compagnie Aqua Route existe à Québec?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1285 Écoutez, la vérification a été faite dans le sens, est-ce qu'une compagnie du nom de Aqua Route a fait une demande chez nous ou à l'Industrie et Commerce? Et la réponse à ça est non. On présume que c'est possible que ça existe. On indiquait dans l'article, le propriétaire de cette compagnie-là dont je ne me souviens plus du nom, faisait affaires dans les Caraïbes avec des bateaux et qu'il entendait revenir à Québec chargé d'huile végétale ou de vin pour pouvoir rentabiliser son retour et repartir avec des bateaux pleins d'eau. Pour vendre où? On ne sait pas et il n'y a pas plus de données que ça.

1290 Et la vérification qu'on avait à faire là-dessus, c'est est-ce qu'il y a des demandes, est-ce qu'il y a quelque chose? Il n'y a absolument rien. Ça n'existe pas au niveau du gouvernement.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire qu'il n'a pas fait de demande, mais il n'est pas dit qu'il ne le fait pas, par ailleurs. S'il le fait, c'est clandestin.

1300 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

1305 S'il le fait, c'est sans permis.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1310 Ah! bien oui. À ce moment-là, s'il le fait sans permis, on finira par le connaître à fond.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1315 Monsieur Beauchamp, est-ce qu'à ce moment-là, il y aurait possibilité d'émission d'un permis pour faire de l'exportation de l'eau comme ça? Dans quel cadre le Québec pourrait émettre un tel permis?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1320 Bon, on a mentionné pas plus tard que cet après-midi que nous estimions que l'exportation d'eau en vrac se ferait au niveau des pouvoirs du gouvernement du Québec, soit en vertu de l'article 22 comme un travail fait dans l'eau, soit comme une prise d'alimentation d'eau en vertu de l'article 32 de la loi, ou si c'est un détournement selon la Loi sur les évaluations environnementales, mais là ça ne s'applique pas.

1325 Donc, la situation, comme je l'ai mentionné hier dans la présentation, il n'y a absolument aucune demande d'exportation d'eau en vrac, donc la situation ne s'est pas présentée, mais si elle se présentait, certainement qu'il y aurait un examen à tout le moins au ministère de l'Environnement sur cet aspect-là.

1330 Mes collègues de l'Industrie et Commerce et du ministère des Relations internationales auraient peut-être d'autres volets aussi à examiner certainement là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1335 Mais cela pourrait se faire. Cela n'est pas en soi interdit. Il faudrait simplement un permis, permis qui pourrait être selon les circonstances, on ne sait jamais lequel s'applique, l'article 22 ou l'article 32.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1340 C'est la position qu'on a actuellement. Comme la situation ne s'est pas présentée, évidemment, vous vous doutez qu'une étude exhaustive du cas n'a pas été faite. Quand vous dites: «simplement un permis», je ne pense pas que ce serait si simple que ça.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je ne veux pas dire de manière négative. Excusez si j'ai fait un commentaire là. Sauf que ça ne serait pas soumis selon l'article 31.

1350 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Au niveau du détournement. Ce sont actuellement les détournements qui seraient soumis carrément en vertu de l'article 31.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

L'article 31. Mais l'hypothèse d'un commerçant qui déciderait, lui, de faire du commerce d'exportation d'eau en vrac, qui voudrait le faire depuis le Québec, à votre avis, aurait à demander une autorisation au ministère de l'Environnement, laquelle autorisation serait étudiée soit selon l'article 22, soit selon l'article 32.

1360 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1365 Voilà. Ça, c'est au plan du ministère de l'Environnement. On parle de l'approche environnementale. Maintenant, sous réserve de tout autre élément de commerce qui pourrait être géré par d'autres ministères.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

1375 Si c'était de l'eau de consommation, il y aurait la juridiction du ministère de l'Agriculture, etc.

1380 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1385 Etc.

LE PRÉSIDENT :

1390 Bon, est-ce qu'il y a d'autres membres du panel qui ont des commentaires sur ça?

1395 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Monsieur Beauchamp, je voudrais être bien sûre de comprendre. Si jamais cette exportation massive ou en vrac va vers les États-Unis, est-ce que le fédéral intervient, à ce moment-là? C'est strictement sous juridiction provinciale et un permis du ministère de l'Environnement serait suffisant?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1390 Je reviens sur la position exprimée depuis deux jours. Nous considérons que le ministère de l'Environnement a les outils nécessaires que je viens d'évoquer pour le détournement ou le prélèvement d'eau en grande quantité ou de l'eau en vrac, donc par pipeline ou autrement et donc, c'est de juridiction québécoise. Et je vous ressouligne la position du Québec qui a été exprimée par monsieur Bégin en février dernier, comme quoi c'est de juridiction absolument du Québec et qu'il ne reconnaît pas la légitimité des pouvoirs fédéraux en cette matière.

LE PRÉSIDENT :

1400 Donc, il y a des divergences d'interprétation juridique entre les représentants du Québec et le représentant du gouvernement fédéral.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1405 Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

 Merci, madame Pelletier.

1410 Monsieur Jacques Ruelland, s'il vous plaît.

M. JACQUES RUELLAND :

1415 Monsieur le président, sur la question d'exportation, j'aimerais attirer l'attention de la Commission sur deux documents que j'ai en ma possession et qui pourraient peut-être bénéficier, que je pourrais déposer derrière ou faire des copies. Un document qui s'intitule «Navigating NAFTA» par le Canadian Environment Law Association, le chapitre qui porte sur les modalités et les conditions d'exportation d'eau, ou de commerce de l'eau plutôt que de l'exportation, et la poursuite intentée par la compagnie Sun Belt Water, une poursuite de 500 millions \$ en Colombie-Britannique, contre le gouvernement de la Colombie-Britannique. Alors j'ai une copie de la poursuite que je pourrais déposer derrière et inscrire aux documents.

1425 Ma question porte sur le cadre et la portée de l'exercice d'élaboration d'une politique de l'eau. On parle dans le document à la page 11 de conciliation des usages. C'est une des orientations principales du document. On décrète, à la page 19, que l'eau constitue un enjeu socio-économique important. À la page 24, on parle du mode de gestion par bassin qui nécessite évidemment une conciliation des usages. À la page 39, on mentionne la nécessité d'une stratégie exemplaire. Le Québec doit se comporter, compte tenu de sa richesse en eau, de manière exemplaire dans l'élaboration d'une politique de l'eau. Et, à la page 45, il y a tout un questionnement sur l'exportation de l'eau.

1435 Alors dans cette perspective-là, ma question porte sur l'eau et un des usages qui est le développement hydroélectrique. J'aimerais savoir quels sont les impacts divers du développement hydroélectrique sur l'eau, sur les différentes facettes, les différentes caractéristiques de l'eau, première question. Et quelles sont les études, les analyses, les évaluations qui ont été faites? Et peut-on déposer la série d'études qui établissent les impacts du développement hydroélectrique sur la ressource?

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Alors le ministère des Ressources naturelles, s'il vous plaît.

1445 **M. SERGE TOURANGEAU :**

Monsieur le président, je n'ai pas d'information ici pour répondre à la question de monsieur Ruelland. Il faudrait vérifier avec les gens du secteur énergie, principalement la Direction du développement électrique.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des études à votre Ministère sur ça, actuellement? Parce qu'on a déjà posé cette question-là dans l'audience.

1455 **M. SERGE TOURANGEAU :**

Oui. Bien, c'est ça, je vais être obligé de vérifier, monsieur le président. Je ne suis pas capable de vous répondre ce soir. Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

1460 **M. JACQUES RUELLAND :**

Monsieur le président, la Commission Doyon a fait état de plusieurs études et de différents impacts entre autres. Il y en a à l'Environnement aussi.

1465 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Au niveau du ministère de l'Environnement, s'il y a des études d'impact qui portent sur des projets hydroélectriques de barrage, ces études-là sont disponibles. On n'aurait qu'à identifier.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais la question de monsieur Ruelland est beaucoup plus large. Elle n'est pas sur un projet en particulier. Elle demande l'impact du développement hydroélectrique sur la ressource eau. Et elle veut savoir s'il y a une étude. Vous avez fait une étude, par exemple, de l'impact des pratiques agricoles sur l'eau ou est-ce qu'il y a quelque chose comme...

1475 **M. JACQUES RUELLAND :**

Un inventaire des différents impacts des projets hydroélectriques sur la ressource.

1480

1485 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Madame Mougeat, est-ce que dans vos travaux relatifs à la classification des rivières et étant donné que vous avez, je pense, un passé secteur énergie ou un présent, je ne sais pas, est-ce que vous avez des documents ou des pistes à nous proposer?

1490 **Mme FRANÇOISE MOUGEAT :**

Au niveau de l'étude des projets hydroélectriques, l'intervention du Ministère est plus au niveau de la justification des projets, de l'analyse technique et économique des projets. Mais, à ma connaissance, en tout cas, il n'y a pas d'étude globale sur les impacts.

1495 Chaque intervention, enfin sur les autorisations des projets hydroélectriques, se fait grâce donc à l'analyse des études d'impact qui sont faites par les promoteurs et nous, on examine plus l'aspect socio-économique, technique et justification des projets. Et l'aspect environnemental donc relève plus du ministère de l'Environnement. Enfin, c'est souvent des travaux en collaboration entre les ministères.

1500 Comme pour les études des petites centrales hydroélectriques, bon, il y a une collaboration pour l'examen de ces projets-là au niveau environnemental, technique, économique. Mais comme ça, à priori, je ne vois pas le nom d'études particulières qui font une liste, un générique des impacts des projets hydroélectriques.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

1510 Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas dans l'appareil gouvernemental d'étude d'ensemble sur l'impact de... Est-ce que dans les bilans du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a là des choses, des considérations sur l'ensemble de la transformation du milieu hydrique par les interventions...

1515 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Hydroélectriques?

1520 **LE PRÉSIDENT :**

... de production hydroélectrique?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1520 Je vais vérifier. Je ne peux pas vous donner une réponse là-dessus. On va vérifier, puis on va vous revenir sur cette question-là.

M. JACQUES RUELLAND :

1525

Si je comprends bien, les ministères reconnaissent qu'il y a des impacts, mais on ne semble pas avoir un inventaire complet de ces différents impacts. Par exemple, la contamination par le mercure, les effets sur la nappe phréatique, les effets sur la faune et la flore. On reconnaît qu'il y a un certain nombre d'impacts, mais on ne semble pas avoir un inventaire complet. C'est ça?

1530

LE PRÉSIDENT :

1535

Moi, je le comprendrais moins comme un inventaire incomplet que comme une étude intégrative. Sur le mercure, on sait qu'il existe des flopées de monographie ici et là. Chacun des éléments que vous soulevez, il y a peut-être de quoi, mais en tout cas, écoutez, vous posez une question fort cruciale au niveau de...

M. JACQUES RUELLAND :

1540

Parce qu'on soulève à plusieurs places dans le document l'importance du développement hydroélectrique au Québec.

LE PRÉSIDENT :

1545

Oui, oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1550

Pourtant, ça ne fait pas partie du cadre d'évaluation de la politique de l'eau.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1555

Monsieur le président, ce n'est pas parce qu'on n'a pas la réponse ce soir que la réponse n'existe pas. On va vérifier.

LE PRÉSIDENT :

1560

Oui. Attendez un peu, j'essaie de me rappeler. J'ai une note ici sur Hydro-Québec. Est-ce qu'on n'a pas posé cette question-là à Chicoutimi? Non? À Sherbrooke, ce n'est pas ça qui a été demandé. Il a été demandé est-ce que le prélèvement de l'eau était considéré comme un prélèvement. Est-ce que l'utilisation de l'eau était considérée comme un prélèvement. La réponse a été non.

1565 Mais, écoutez, là vous avez posé une question, on va revérifier auprès de nos collègues et de faire sortir une appréciation à ce niveau-là, et de faire sortir... Alors, donnez-moi les éléments sectoriels auxquels vous identifiez, puis le cadre de référence.

M. JACQUES RUELLAND :

1570 C'est en fait une question préliminaire à ma question principale, puisque je présumais qu'après 50 ans de développement hydroélectrique, on avait catégorisé un peu les impacts du développement sur les milieux.

1575 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1580 Sur toutes les études d'impact, monsieur le président, on a ça, ces documents-là, et forcément sur l'impact hydroélectrique lorsqu'on a fait une étude d'impact sur un barrage. Donc, on va vérifier quelles données sont disponibles et ça porte sur quoi. Mais déjà on tient compte de tout ça. Les analystes qui travaillent sur les dossiers d'études d'impact connaissent forcément toute cette problématique-là.

LE PRÉSIDENT :

1585 Oui, mais entre l'étude d'impact d'un ouvrage ou d'un barrage et la considération d'ensemble de l'effet systémique de l'ensemble d'une intervention, là, il y a une drôle de différence de considération. Ça va?

M. JACQUES RUELLAND :

1590 Ce qui m'amène à ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1595 Excusez, madame Mougeat a levé la main.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

1600 Oui. C'était plus une question à l'intervenant. Est-ce que c'était aussi l'aspect des effets cumulatifs des développements hydroélectriques de l'ensemble des barrages sur lequel vous souhaitez avoir des études? Parce que si on prend chaque projet, en tout cas j'en ai vu pas mal, et effectivement, au niveau des impacts, ça revient, c'est toujours le même type d'impacts qui revient. Je parle des études d'Hydro-Québec environnementales ou l'approche du Ministère aussi dans les certificats d'autorisation, c'est assez clair, mais...

1605

M. JACQUES RUELLAND :

1610 Non, ce n'était pas, madame Mougeat, sur les impacts cumulatifs, mais c'était sur les catégories d'impacts que le développement hydroélectrique, dans son ensemble, c'est-à-dire la création de réservoirs, la modification des débits et tout ça a sur le milieu finalement, sur la ressource aquatique.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

1615 Mais l'exemple d'un projet hydroélectrique quand même donne une bonne indication du type d'impacts que le développement hydroélectrique a sur le milieu naturel et humain.

M. JACQUES RUELLAND :

1620 Alors j'aurais aimé avoir une liste, un inventaire des différents types d'impacts et, si possible, de leur ampleur sur le milieu. Tout ça, ce qui m'amène à, ce qui est un peu un préambule à ma deuxième question. J'aimerais savoir en particulier du ministère de l'Environnement et de celui des Ressources naturelles s'ils considèrent qu'on peut élaborer une politique de l'eau sans tenir compte des impacts du développement hydroélectrique sur la ressource aquatique.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1630 C'est un questionnement tout à fait approprié. On aura à considérer cette problématique-là sûrement dans l'élaboration d'une politique.

M. JACQUES RUELLAND :

1635 Est-ce que le ministère des Ressources naturelles a une opinion sur la question, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1640 C'est ça que j'ai regardé, là. J'ai vu un haussement d'épaules à ce niveau-là.

M. SERGE TOURANGEAU :

1645 Je partage l'opinion de mon collègue, monsieur Latulippe, bien sûr. Je pense que c'est un élément à tenir compte.

LE PRÉSIDENT :

1650 C'est parce que dans une politique énergétique, il y a en présupposé une conception de l'eau et, donc, des éléments d'une politique de l'eau. Puisque si l'eau est considérée comme une ressource, et comme une ressource énergétique, il y a déjà là une conception de l'eau. On peut distinguer, dans une politique de l'eau, la politique de la ressource elle-même et la politique de l'usage de la ressource.

1655 C'est sûr qu'une orientation de développement hydroélectrique se situe dans le domaine des usages. Il ne se situe pas dans la considération de la ressource en elle-même en tant que valeur écologique et en tant que ressource primordiale. Ça, il y a deux dimensions là-dessus.

1660 N'ayez pas peur, la Commission ne se situera pas qu'à l'intérieur des usages, mais devra poser un considérant plus global sur la ressource elle-même. Et d'ailleurs, la distinction existe déjà dans le rapport Legendre de 1970 et qui distingue bien ces deux dimensions. La protection de la ressource en elle-même et la considération de la ressource en tant qu'elle sert à des usages, c'est deux dimensions différentes du problème et les deux doivent s'intégrer.

1665 Mais là, l'appareil gouvernemental ne semble pas avoir établi son cadre de pensée sur ce domaine-là. Ce qui ne veut pas dire, par ailleurs, qu'il n'y a pas des choses ou des rapports ou des études existant dans l'appareil. Là, vous allez revérifier dans vos domaines respectifs pour ressortir la documentation qui existe là-dessus. Il y a un rapport du fédéral qui est dans la documentation, si ma mémoire est bonne, sur l'impact des barrages sur l'eau. Il y a déjà des études à ce niveau-là.

1670 Monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1675 J'allais rajouter, monsieur le président, c'est difficile de répondre est-ce qu'on doit tenir compte de telle, telle chose dans une politique de l'eau. Globalement, la réponse est oui. On le voit dans le document. Toutefois, que ce soit la politique énergétique ou d'autres blocs, ils peuvent ou pas se retrouver dans la politique de l'eau. Il y a un choix à un moment donné qui sera d'autorité à faire.

1680 Je vous donne l'exemple suivant. La Politique de protection des rives, du littoral, des plaines inondables n'a pas intégré une protection de l'interdiction des bateaux à moteur sur les lacs. Vous avez eu la démonstration d'effets parfois néfastes dans certaines rivières, notamment dans le Richelieu, je pense, de la circulation des bateaux à moteur.

1685 Bon, pourquoi ça n'a pas été intégré? Il y a des raisons qui expliquent ça. Alors, il y a des choix à un moment donné dans l'élaboration d'une politique, qui font qu'on laisse à d'autres

forums ou dans d'autres secteurs, comme la politique énergétique versus la politique de l'eau, mais globalement tout devrait être pris en compte dans une optique d'exploration.

1690

LE PRÉSIDENT :

1695

C'est entendu, sauf que là où il y a un manque au niveau de l'analyse et de la connaissance, c'est qu'il n'y a pas de jugement ou il n'y a pas d'évaluation qui est faite de l'impact et donc, de la transformation de ces interventions sur la ressource. C'est clair que le Québec a décidé, il y a un certain nombre d'années, de faire de l'hydroélectricité une force et on en profite tous. Et là, il y a eu une modification.

1700

Par ailleurs, on voit émerger des conflits d'usage nombreux. Il y a déjà le fameux problème des rivières dites patrimoniales ou autres qui revient périodiquement et sur lequel les gens ont posé beaucoup de questions, et qui montre bien qu'il y a là un conflit potentiel entre un certain nombre d'aspirations de la population par rapport à l'usage des plans d'eau et d'autres usages des plans d'eau qui sont favorisés.

1705

Et la question que pose monsieur est absolument importante: est-ce qu'on peut élaborer une politique de l'eau sans tenir compte de l'intervention hydroélectrique sur l'eau? C'est bon de l'avoir soulevée et ça va réactiver l'appareil gouvernemental et refaire ressortir les études et les documents qu'il y a là. Puis c'est sûr que c'est le genre de question aussi qu'il faut reposer à Hydro-Québec, c'est certain.

1710

M. JACQUES RUELLAND :

Merci.

1715

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Vaillancourt, s'il vous plaît.

1720

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, ce soir, je me sens un peu intimidé, mais quand même je peux fonctionner.

1725

Une toute première observation et je crois qu'elle est quand même assez capitale. On est dans la région de Montréal et dans notre assistance, on n'aperçoit pas aucune personnalité politique. Pourtant, c'est dans un milieu extrêmement peuplé. Il y a des fonctionnaires, des appareils gouvernementaux régionaux, mais aucun de ces gens-là qui sont appelés à prendre des décisions sont ici pour sentir le pouls de ce qui se dit. C'est dommage.

1730

Le 16 mars dernier, monsieur le président, à l'intérieur des verbatims, ce que j'appellerai plutôt les transcriptions, qui sera plus français, je vous avais fait demande de documents qui n'ont pas été déposés. J'avais demandé la charte de l'eau du Conseil de l'Europe et j'avais demandé par la même chose de se procurer la charte ou quelque chose d'approchant qui est auprès de l'ONU, plus précisément de l'UNESCO. Vous aviez demandé à monsieur Boucher de me procurer ça. Il a dit «tout à fait» et ce n'est pas encore là.

Dans la même intervention, monsieur le président, à la page 36, par hasard monsieur John Cooper, qui avait répondu dans la même intervention que je faisais, mentionnait - et ça apparaît à la partie anglaise, mais quelqu'un avait été généreux de faire, disons, une traduction pour comprendre la teneur des propos, sauf qu'une partie s'était échappée et que je n'ai retrouvée qu'au moment de la lecture, je peux lire l'anglais, mais le comprendre moins facilement - il avait mentionné: «In the same way with the Resource Transfer Act of 1930».

Ce document pourrait nous être utile, puisque ce document considérait, par rapport à des négociations avec les provinces de l'Ouest, les transferts de précision des juridictions. L'eau était considérée comme une ressource et donc de juridiction provinciale. Ce document, qu'on appelle le «Resource Transfer Act of 1930», même s'il est en anglais, nous aiderait à comprendre le statut, parce que c'était sur le statut que j'avais demandé quelque chose, ce qu'on voudrait établir comme statut de l'eau et peut-être même aller jusqu'à faire une demande de charte de l'eau au Québec. Et je tiens à ce que ces documents demandés puissent être mis à la disposition des citoyens.

Permettez-moi un aparté. Vous m'avez appelé, André Vaillancourt, parfait. Je suis du Comité de l'environnement des cols bleus regroupés de Montréal et je suis aussi citoyen du Québec. Vous dites que vous avez peu de citoyens, mais chaque personne qui s'assoit ici n'est pas simplement un membre d'un comité, il est aussi un citoyen.

LE PRÉSIDENT :

Mais oui.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Mais oui, ça va de soi.

1775 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Nous avons eu beaucoup de plaisir hier soir. Nous avons eu une contorsion que j'appellerais syntaxique, une litote, comme vous diriez dans vos mots, quand on a appelé le secrétariat de la déréglementation, c'est devenu le secrétariat de l'allégement réglementaire. Merveilleux! Cet après-midi...

1780 **LE PRÉSIDENT :**

C'est plutôt un euphémisme qu'une litote, par exemple.

1785 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Si vous préférez la nuance ici...

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, ça va.

1795 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Cet après-midi, nous avons eu une personne - ça n'a pas été un euphémisme de votre part, quand même - vous l'avez appelé «le vieux», un monsieur Perrier.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

1805 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Ce qui m'a tout de suite rappelé une chose intéressante. À chaque vieillard qui disparaît, c'est une bibliothèque qui s'en va avec lui. Et ce monsieur, couronné de cheveux blancs, mais rempli de fraîcheur, a offert spontanément ses services. Je n'ai jamais pu comprendre l'espèce de refus qu'il a reçu. Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, il se serait développé une culture du secret, un hermétisme quelconque, quand des gens aussi généreux que monsieur Perrier offrent leurs services?

1810 Un dernier point. Je sais que la Commission n'est pas indifférente mais elle ne veut pas s'ingérer dans la question du moratoire. Par contre, à l'intérieur des transcriptions, tous les groupes vous en ont fait la demande et vous avez toujours donné la même réponse: «Ce n'est pas à la Commission de le faire.»

1815 Par contre, il y a beaucoup de représentants du gouvernement qui auraient pu prendre ces demandes à l'intérieur de ça et transmettre au gouvernement les demandes que les groupes n'auraient plus besoin de faire parce qu'elles ont déjà été formulées. Même si la Commission n'a pas à s'ingérer dans cette dite demande, elle a déjà été faite publiquement. Et alors, à ce moment-là, il y a des switchs qui se sont fermées quelque part, puisque cette demande n'a pas été véhiculée jusqu'au gouvernement, malgré les cris qui vous sont parvenus de partout du Québec.

1820 Est-ce que ça compromettrait quelqu'un de transmettre une telle demande qui a été criée devant la Commission, même si la Commission ne veut pas s'ingérer dans une telle chose? Merci de m'avoir écouté, d'avoir pris quelques secondes pour dire ça.

1825 Maintenant, je commence à être moins intimidé.

LE PRÉSIDENT :

1830 Vous avez fait ce qu'on appelle du transfert de stress. C'est correct.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

1835 Dans le document «Portrait régional de la région de Montréal», au point 3.2.3, c'est toute une merveille ce que j'ai découvert là. Peut-être que je ne suis pas brillant, mais quand même:

«La région de Montréal n'est pas affectée par l'acidification des eaux de surface.»

1840 Exact, ça a eu le temps d'être, disons, décanté dû à la nature des sols qui sont à caractère calcaire. Ça a désacidifié les eaux de pluie qui nous tombent dessus. Parce que Montréal n'est pas exempté, comme le reste du Québec, de recevoir des pluies acides. Ce ne sont pas des eaux lustrales ni baptismales qu'on reçoit sur la tête.

1845 Mais ma question va... on parlait de normes de mercure comme si c'était quelque chose qu'on devait pointer, mais on oublie une autre partie qui est affectée par les pluies surtout acides. Quand on sait que tous les sols contiennent de l'alumine, cette alumine étant désagrégée jusqu'à un certain point et acheminée par les eaux, jusqu'à quel point cet aluminium dans la chaîne alimentaire affecte le gibier et le poisson? C'est ma première question. La qualité de l'aluminium, comme on en sait, a certains effets pervers. Ça n'arrive jamais dans aucune étude.

LE PRÉSIDENT :

1855 Très bien. Alors monsieur...

1860 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Sylvain Primeau de donner une brève réponse.

1865 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, c'est que l'aluminium est un métal qui a ce qu'on appelle un caractère amphotère, c'est-à-dire qu'il est fortement soluble à pH élevé et à pH bas. Pour avoir une capacité de nuisance au niveau des organismes aquatiques, qui se situe surtout au niveau des branchies, il faut que l'aluminium soit sous forme libre dans l'eau, sous forme dissoute. Et à ce moment-là, il peut avoir un effet de colmatation au niveau des branchies.

1870 Effectivement, dans les lacs dits acides, l'aluminium serait une des causes qui expliquerait les effets toxiques qu'on observe dans les lacs acides. Pour ce qui est des milieux comme, par exemple, le lac Saint-Louis ou le fleuve Saint-Laurent en tant que tel, étant donné que le pH de l'eau se situe aux alentours de 8, 8.2, des choses comme ça, on est dans une zone où l'aluminium en tant que tel est peu solubilisé et donc, peu disponible pour avoir des effets néfastes sur la vie aquatique.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça veut dire que vous n'en trouvez pas dans la chair des poissons?

1880 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

1885 Comme je disais tantôt, monsieur le président, ce n'est pas nécessairement un problème d'accumulation dans la chair des poissons. C'est plutôt un effet chimique qui se situe au niveau de leurs branchies. Et dans certaines conditions de pH, l'aluminium peut se sédimerter au niveau des branchies et les poissons peuvent mourir par asphyxie. Donc, ça prend des conditions chimiques particulières pour que cela se passe. Et habituellement, on retrouve ça à des pH bas dans les lacs dits acides, c'est-à-dire des lacs où le pH se situe en bas de 6 ou 5.5 au niveau du pH. C'est en bas de ça qu'on commence à avoir ce genre d'effet.

1890 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Et à l'intérieur de la chaîne alimentaire, il n'y a pas de bioaccumulation qui peut être faite, à l'exception de ce qui se colle sur les branchies, comme vous dites?

1895	M. SYLVAIN PRIMEAU :
	Monsieur le président, je dois avouer, à ma connaissance, je ne connais pas d'effet semblable.
1900	LE PRÉSIDENT :
	Est-ce que vous contestez cette affirmation-là, monsieur Vaillancourt?
	M. ANDRÉ VAILLANCOURT :
1905	Je ne suis pas expert. J'ai posé une question parce qu'elle était préoccupante au niveau de l'aluminium. Disons que pour l'instant, comme la question a été posée, il y a peut-être des biologistes qui pourront s'y pencher et apporter une réponse peut-être plus satisfaisante pour le public. Pour l'instant, je ne peux pas la contester, je ne suis pas un savant.
1910	LE PRÉSIDENT :
	Très bien.
1915	M. ANDRÉ VAILLANCOURT :
	Ma deuxième question, monsieur le président...
	LE PRÉSIDENT :
1920	Oui?
	M. ANDRÉ VAILLANCOURT :
1925	... toujours en regard avec le portrait de l'eau de Montréal, c'est en regard du règlement 87. Mais le règlement 87, par délégation de pouvoir appartient à la Communauté urbaine de Montréal, traite toujours des eaux qui circulent: les eaux potables et les eaux à traiter ou traitées.
1930	Qu'arrive-t-il des milieux humides, des étangs? Qui a droit de regard là-dessus: les étangs, les mares dans les parcs, sur les terrains privés? Parce qu'il y a de très grands terrains privés qui ont un étang qui a une biodiversité là-aussi. Qui a la responsabilité de surveiller la bonne vie de ces milieux-là, puisque ça ne relève plus de la responsabilité de la Communauté urbaine de Montréal en vertu du règlement 87, qui traite des eaux courantes? Les eaux stagnantes, ça ne relève pas d'eux à ce qu'on peut comprendre à l'intérieur du règlement 87.
1935	

	LE PRÉSIDENT :
1940	Monsieur Lévesque?
	M. LUC LEFEBVRE :
1945	Luc Lefebvre de la Communauté urbaine de Montréal. Je vais demander à monsieur Seguin s'il a des éléments de réponse.
1950	M. BERTRAND SEGUIN :
1955	Moi, je confirme ce qu'a dit monsieur Vaillancourt. Le règlement 87 s'intitule «Le règlement relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau». Donc, pour qu'il soit appliqué, il faut qu'il y ait un rejet, donc un écoulement, que ce soit dans un égout domestique ou dans un égout pluvial ou dans un cours d'eau ou dans un fossé.
1960	Tant que l'eau est stagnante ou si une eau est infiltrée dans la nappe phréatique, il nous est impossible de faire la preuve éventuellement en Cour qu'il y a infraction. Donc, il n'y a pas possibilité à ce moment-là d'appliquer ce règlement.
	LE PRÉSIDENT :
1965	Alors, qui est responsable à la CUM des étangs, des marais, des mares des parcs? Si ce n'est pas d'application du règlement 87, est-ce qu'il y a d'autres règlements qui s'appliquent? Est-ce que la CUM a une juridiction à l'égard de ces dimensions-là?
	M. BERTRAND SEGUIN :
1970	Écoutez, à un moment donné, ça, ça devient une eau soit souterraine, soit une eau stagnante. À ce moment-là, comme je vous dis, tant qu'il n'y a pas écoulement, je ne vois pas où est la possibilité.
	Je ne sais pas si le ministère de l'Environnement peut statuer, à ce moment-là?
1975	M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :
	Monsieur le président, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les lacs, étangs, marais, marécages ou tourbières sont des travaux considérés comme des travaux en eau, donc nécessitent l'autorisation par certificat d'autorisation. Alors, donc, ça prend un certificat d'autorisation et c'est le ministère de l'Environnement qui les émet.

LE PRÉSIDENT :

1980 Alors donc, sur le...

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

1985 Monsieur le président, puis-je me permettre une dernière observation pour vous aider peut-être?

LE PRÉSIDENT :

1990 Oui.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

1995 À l'intérieur de différents parcs de Montréal, de la Communauté urbaine, plus particulièrement le parc de Saraguay que j'ai eu l'occasion d'aller, il y a des étangs qui sont même avec des arbres qui vivent dedans, mais l'eau reste là en grande majorité de l'été. C'est un milieu où certaines espèces vont nicher et élever leurs petits. Il y a de la grenouille. Il y a d'autres amphibiens qui sont dans ce coin-là. Il y a une quantité d'insectes qui leur sert de nourriture. Je n'ai pas vu tellement d'alevins, si on peut dire, puisqu'il n'y a pas de ruisseaux qui pourraient leur permettre de se rendre là.

2000 Et c'est ça que je veux faire comprendre. Et à qui ça appartient cette responsabilité de surveillance pour ne pas que ça se dégrade et que ça continue à être un milieu de vie.

LE PRÉSIDENT :

2005 Alors, ça, ça devrait être dans votre direction des parcs, j'imagine, à la CUM?

M. BERTRAND SEGUIN :

2010 Si vous me permettez, lorsqu'il y a une mare d'eau ou une quantité d'eau qui est stagnante, si elle est contaminée, ça veut dire qu'il y a eu une source de contamination. Si la source de contamination provient d'un effluent quelconque, à un moment donné, on va pouvoir agir. Si c'est une contamination qui est due au fait que le sol est contaminé, à ce moment-là je pense qu'il y a lieu d'agir par voie de, à savoir de faire décontaminer le sol. Donc, c'est le Ministère qui a juridiction là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2020 Oui, mais monsieur Vaillancourt parle en termes de protection, en termes de prévention. Il parle d'un marais au parc Saraguay et qui mérite considération et qui mérite prise en compte. Évidemment, qui le fait? Est-ce que c'est bien ça la...

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

2025 2030 Oui. Il existe quelque chose pour les étangs au niveau du domaine privé avec des règlements gouvernementaux, environnementaux. Il existe une documentation pour les terrains privés. Mais à ce moment-là, quand on arrive au domaine du terrain privé, si c'est à l'intérieur d'un parc de la Communauté urbaine, à ce moment-là, ils nous renvoient à la Ville en question en nous disant: «Ce n'est pas de notre ressort. Cette partie-là appartient à la Ville de Saraguay» ou de Montréal ou de Pierrefonds.

2035 Vous voyez le problème de bureaucratie qu'il y a. Et pour savoir comment faire appliquer une réglementation qui origine du ministère de l'Environnement sur la protection de ces dits milieux, on ne sait plus où aller.

M. BERTRAND SEGUIN :

2040 Écoutez, moi, je reviens encore avec la réponse que je vous ai faite. Lorsqu'il y a une contamination à un endroit, on a des outils pour essayer de trouver la source. Maintenant, le propriétaire des lieux, c'est à lui aussi à gérer ses lieux et à voir s'il y a une contamination, le faire caractériser, etc. Il y a un problème de contamination de sol aussi.

2045 À la Communauté urbaine de Montréal, s'il y a des parcs, il y a effectivement notre division d'aménagement des parcs qui doit s'assurer de la qualité de ces écosystèmes-là. Maintenant, je ne sais pas s'il y a une personne qui peut nous parler de ça ici.

LE PRÉSIDENT :

2050 J'ai l'impression, monsieur Vaillancourt, que vous parlez à partir d'un dossier concret sur lequel vous avez voulu intervenir et vous vous êtes fait renvoyer d'une juridiction à l'autre, si je comprends bien.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

2055 Disons que je me suis informé en appelant au ministère de l'Environnement pour connaître de qui relevait une telle chose et là, on me disait: «Ce parc-là appartient à la Communauté urbaine comme tel, mais il est sur le territoire de la Ville de Montréal.» Et là, tout à coup, le type de l'Environnement ne savait même plus où me référer. Et à la Communauté

2060 urbaine, à ce moment-ci, comme ce sont des eaux stagnantes - c'est même à l'intérieur d'un parc - eux-mêmes semblent être démunis du caractère.

2065 Parce que ces étangs-là, quand monsieur Seguin mentionne le caractère contaminé, ce n'est pas nécessairement une contamination qui a été amenée par un cours d'eau puisque souvent ces étangs-là, c'est de l'eau qui s'accumule simplement par la fonte des neiges ou les pluies. Ils maintiennent leur niveau de cette façon-là ou par une certaine résurgence.

2070 L'élément contaminant qui y arrive, c'est des citoyens non responsables qui y jettent des choses. Ils se promènent et puis à un moment donné, il y a des: «Si je me déleste quelque part par là» - ce serait - «personne me voit». Ça, c'est l'accident écologique local, si vous voulez, et peut-être répété. C'est ça.

2075 Il y a une ambiguïté à qui appartient la surveillance et la conservation vraiment de ce milieu de vie. Et ce n'est pas particulier à Montréal ou parce que j'ai eu une expérience, c'est particulier peut-être à plusieurs endroits au Québec où des étangs comme ça sont à l'intérieur de parcs, soit provinciaux ou ailleurs. Qui a la responsabilité de surveiller et de les conserver en l'état où ils sont.

LE PRÉSIDENT :

2080 Monsieur Latulippe, s'il vous plaît.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2085 Monsieur le président, soyons clairs là-dessus, le règlement 87 de la Communauté urbaine, c'est un règlement qui s'intitule: «relatif aux rejets d'eaux usées dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau».

2090 Là, on parle d'un étang, si je comprends bien, et monsieur se demande qui a juridiction sur l'étang. En vertu de la Politique de la protection des rives, les cours d'eau sont sur le territoire municipal, la Municipalité peut intervenir. La Ville va intervenir en vertu de son règlement de zonage. Et il y a des mentions particulières dans la Charte de la Ville de Montréal, puisque la Politique de protection des rives ne s'applique pas comme telle au niveau de la Ville de Montréal. Bon, il y a d'abord ça.

2095 Là, je comprends que le parc se trouve sur la Ville de Montréal. Ultimement, s'il y a une pollution qui est découverte et qu'il y a une plainte particulière, cette plainte-là peut être faite au ministère de l'Environnement. La Direction régionale va entrer en jeu et faire, à tout le moins, une inspection de la chose. Et à ce moment-là, les articles de la Loi sur les contaminants puis tout ça va s'appliquer.

2105 Mais la juridiction d'un cours d'eau sur un territoire municipal, il est clairement établi que c'est la Municipalité qui en est propriétaire. Il ne faut pas confondre, je pense, avec ce que mon collègue expliquait bien, de la Communauté urbaine, sur le règlement 87. Je pense que ça, ça concerne une problématique particulière qui ne s'applique pas nécessairement aux étangs.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

2115 Non, mais admettons que ça fait une chose un peu compliquée d'un parc qui relève de la CUM, où le terrain lui-même appartient à la Ville de Montréal, et l'intervenant doit aller à la Ville de Montréal, mais s'il y a une pollution ou une intervention, il doit s'adresser au ministère de l'Environnement pour obtenir protection. Ça fait relativement complexe comme démarche. Est-ce que je me trompe en comprenant ça?

2120 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2125 Vous ne vous trompez pas, monsieur le président, je n'oserais jamais dire que vous vous trompez, mais vous la présentez sur un autre angle.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

2135 C'est-à-dire, j'essaie de voir depuis le côté du citoyen qui essaie de vous dire: «Où est-ce qu'il y a une poignée que je peux prendre?»

2140 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui. Ultimement, quand il y a un dégagement, nul ne peut contaminer. C'est l'article 20 de la loi. Et c'est évident que la plainte, peu importe la juridiction, peut venir au ministère de l'Environnement. Ça, c'est sûr.

2145 Maintenant, la première démarche qu'on fait, c'est auprès de notre municipalité quand on constate une chose qui, à notre avis, n'est pas bien faite au niveau des cours d'eau. Alors, la porte d'entrée, c'est la Municipalité. Mais ultimement, c'est sûr que si monsieur s'adresse au ministère de l'Environnement, la Direction régionale va agir soit en contactant la Ville, soit en faisant une inspection.

2150 Je pense que mon collègue pourrait confirmer cet état.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vaillancourt.

2145 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Monsieur le président, c'est que, comme dans beaucoup de cas, quand il y a des pollueurs discrets, comme on dit, pas vu pas pris. À qui la faute? Merci, monsieur le président.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant, monsieur Vaillancourt. Par rapport à la charte de l'eau et de la charte de l'UNESCO, probablement qu'on vous a oublié en chemin et on va réactiver la mémoire.

2155 Par rapport au document que vous avez demandé, que monsieur Boucher vous a promis, alors ça doit être la charte de l'UNESCO qu'il avait promise, on a fait un rappel à son niveau. On n'a pas eu réponse, mais on a fait des démarches. Par rapport au document «Resource Transfer Act», là on va réactiver les recherches à ce niveau-là.

2160 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

En page 34, il y avait deux documents que j'avais demandés.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va et on va aller à la pêche ou à la chasse, mais on va les trouver.

2170 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Vous êtes bien aimable de vous pencher pour une deuxième fois sur ma demande, merci.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ce n'est pas de se pencher, c'est de la trouver qui est le problème. Se pencher, ça va assez bien.

2180 Alors, on va prendre une petite pause de dix minutes, si vous permettez, et on revient pour la suite.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

2185 Avant qu'on recommence, je voudrais juste rappeler aux ministères concernés la petite dernière remarque de monsieur Vaillancourt, que j'ai oublié de relayer - des fois, je prends des notes puis j'oublie à la fin des fois de tout resurveiller - son petit rappel que si la Commission se doit d'être discrète à l'égard des pressions à exercer, vous avez de votre côté un devoir de vigilance, de un peu redire ou refléter dans vos appareils les observations et les pressions qui peuvent venir dans le cadre de cette audience par rapport à certaines attentes. Votre fonction n'est pas qu'une fonction de présence, c'est aussi une fonction certainement d'observation et d'intégration.

2195 Monsieur Jacques Cordeau, s'il vous plaît.

M. JACQUES CORDEAU :

2200 Rebonjour, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

2205 Bonjour, monsieur Cordeau!

M. JACQUES CORDEAU :

2210 Et les membres de la Commission. D'abord, j'aimerais dans un premier temps réagir... je me représente encore une fois. Je suis citoyen de Montréal. Je suis né à Montréal. Depuis 49 ans, je suis Montréalais.

2215 J'aimerais réagir à la réaction de monsieur Genest d'hier soir lorsqu'il a demandé aux participants qui dénonçaient ou s'inquiétaient d'une prochaine ou une future privatisation de l'eau à Montréal ou au Québec, monsieur Genest nous a demandé finalement d'être capable d'étayer ce que l'on affirmait. C'est sûr, ce n'est pas le temps des mémoires. On ne vous donnera pas tous les chiffres, mais j'aurais quelques éléments de réflexion.

2220 Entre autres, je référerais la Commission à l'histoire de Montréal de monsieur Paul-André Linteau. Dans cette histoire-là, on remet tout l'historique du privé et du public du début du siècle. Je ne vous nommerai pas les pages exactes parce que j'ai retrouvé le livre seulement que ce matin, mais il y a des chapitres sur la remunicipalisation des services autrefois privatisés à Montréal, avec tous les exemples de ce pourquoi on les a remunicipalisés, avec toute la problématique de l'époque.

2225 Aussi, j'aimerais référer la Commission et monsieur Genest sur d'autres études de monsieur Ahmed Nassiri, qui est un professeur de sciences comptables à l'UQAM. On ne pourra pas dire que ce monsieur-là, c'est un méchant communiste ou socialiste ou quoi que ce soit, ce monsieur-là a écrit «La privatisation dans le monde, pas un succès?»

2230 Il y a aussi les travaux qui ont été référés par madame Pelletier sur les études, la Chaire d'étude socio-économique. On pourra vous les référer pour comprendre tout l'argumentaire sur le danger de la privatisation.

2235 Et un peu aussi pour répondre encore à monsieur Genest, qui donnait l'exemple que ce n'était pas si grave que ça la privatisation - il donnait l'exemple je ne me souviens plus de quelle compagnie, ça me semblait être une petite PME d'un domaine électronique quelconque - mais nous, ce sur quoi on attire l'attention, c'est que les compagnies auxquelles on a affaire, c'est des multinationales européennes. Et là-bas, on le sait, il y a des dirigeants qui ont été poursuivis pour des malversations, des scandales, etc.

2240 Donc, ce dont on a affaire ici, ce sont des multinationales très fortes, très bien implantées, qui ont toutes sortes de trucs dans leur sac. Donc, c'est pourquoi, monsieur Beauchamp, on intervient si souvent contre la privatisation, c'est une menace réelle et les adversaires sont coriaces et bien implantés, et ne lâcheront pas le morceau très facilement.

LE PRÉSIDENT :

2245 Écoutez, on va s'entendre là-dessus. Ce n'est pas parce qu'on pose une question dans un sens donné qu'on pense nécessairement dans un sens donné. D'accord là-dessus? Alors, là, n'étiquetez pas mon collègue dans une école ou autre. C'est juste qu'on essaie d'ajuster et de...

2250 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais monsieur le président, le collègue va se défendre lui-même, ne craignez pas.

LE PRÉSIDENT :

Il n'est pas attaqué. On n'en fera pas un débat.

2260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, monsieur Cordeau, merci pour vos références. C'est très intéressant. Nous allons sûrement en prendre connaissance.

2265 Je veux rectifier une chose, par exemple. Je n'ai pas dit que la privatisation, ce n'était pas si grave que ça. Je n'ai pas dit ça. Et je vous mets au défi de trouver ça dans les transcriptions. Je n'ai pas donné l'exemple non plus de compagnies privées.

2270 J'ai donné un exemple de justification pour des services informatiques. Il y a des États qui avaient privatisés leurs services informatiques, il s'est avéré que ça avait été une mauvaise décision. Donc, c'est un constat d'échec d'une privatisation.

2275 Alors, c'est un peu dans le même sens que votre thèse, finalement. Mais je n'ai pas donné d'autres exemples que ça. Vous pouvez référer aux transcriptions, si vous voulez.

M. JACQUES CORDEAU :

D'accord.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Allons-y pour les questions. Elles ne manqueront pas, de toute manière. Ça, je suis sûr.

2285 **M. JACQUES CORDEAU :**

Bien, il y a des questions puis des commentaires mélangés. Puis ça va peut-être jouer la balle entre la CUM et la Ville. C'est qu'êtant donné que j'ai assisté aux présentations CUM et Ville, il y a des choses que j'ai notées, qui concernent une et l'autre.

2290 D'abord, on a parlé des résidus de grilles à la CUM. Ça, on l'avait dénoncé à une certaine époque. Ça me permet d'y revenir. Pour certaines personnes, ce n'est peut-être pas grave, mais pour nous, c'est un aspect des questions de réduction à la source des déchets.

2295 C'est que vous allez retrouver aux grilles de la CUM beaucoup de pancartes neige de la Ville de Montréal. La nouvelle méthode de la Ville, depuis certaines années, c'est de planter des petits... je n'appelle pas ça des deux par quatre, c'est plus petit qu'un deux par quatre. C'est une planche, un petit poteau de bois avec la pancarte en carton pour «défense de stationnement».

2300 Depuis quelques années, malheureusement, la Ville a abandonné les cartes qui faisaient quand même plusieurs hivers. Et là, ils ont mis les petites pancartes jetables et qui passent dans la souffleuse, et que pour beaucoup se retrouvent, l'hiver et au printemps, dans les grilles de la CUM; lesquelles grilles, un coup nettoyées, ça se retrouve dans un camion; lequel camion s'en va se faire enfouir à Lachenaie. Donc, vous voyez la cascade d'événements. Il y a le CO₂ qu'on ajoute à des déchets qui, autrement, auraient pu être sauvagardés si on avait continué la méthode de pancartes de longue durée l'hiver. C'est un petit exemple.

2310 Un autre exemple aussi qui concerne la présentation de la CUM. On a parlé de milieux aquatiques, et à propos des milieux aquatiques, on traite aussi de marais ou d'étangs ou de milieux humides. Moi, j'aimerais savoir pourquoi on ne peut pas... puis là, peut-être que c'est le Ministère qui va répondre. On a essayé d'avoir des audiences publiques sur le projet de golf et d'habitations à Rivière-des-Prairies sur un site, un milieu humide et des marais et des étangs qui sont là, où est-ce qu'on a observé avec le confrère Vaillancourt une vie très intéressante. La faune et la flore là-bas, c'est très intéressant. Et ce que je ne comprends pas, je lis la Loi sur la qualité de l'environnement:

2315

2320 «L'article 22 de la Loi exige l'obtention d'un certificat d'autorisation à l'égard d'une activité susceptible d'émettre des contaminants dans l'environnement. Le même article, deuxième alinéa, rend obligatoire l'autorisation du ministre avant d'entreprendre quelque activité ou de procéder à quelque ouvrage dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. Cette autorisation est requise, même si par hypothèse l'activité ou l'ouvrage projeté n'a pas d'impact sur l'environnement.»

2325 Alors, je ne comprends pas pourquoi un projet de terrain de golf dans un milieu qui pourrait être sauvegardé comme milieu humide intéressant dans l'Est de Montréal est menacé par des projets de remblayage. Et je ne comprends pas qu'on ne peut pas obtenir une audience ou une certification là-dessus.

2330 Autre point?

LE PRÉSIDENT :

On règle ces deux-là tout de suite?

M. JACQUES CORDEAU

D'accord, monsieur.

2340 LE PRÉSIDENT :

Puis je vous en permettrai une troisième.

M. JACQUES CORDEAU :

2345

LE PRÉSIDENT :

2350 Alors, résidus de grilles, c'est un vieux dossier, ça, j'imagine? Ça, c'est la Ville de Montréal.

M. ANDRÉ AUBIN:

2355 Oui. Chez nous, effectivement, disons on ne l'aborde pas comme résidu de grilles. De fait, il y a deux éléments de réponse. La question n'est pas circonstanciée, mais je présume qu'on parle surtout de quantités qui étaient quand même élevées l'an passé.

2360 À ce moment-là, on se souvient qu'on a eu un épisode qu'on appelle à Montréal le verglas. Et effectivement, à ce moment-là, on a été obligé de prendre les mesures d'urgence et de se dépanner pour sortir le plus vite possible la neige et la glace des rues. Ça ne justifie pas la problématique causée, mais je pense qu'en termes de sécurité des citoyens, ça nous a semblé le moindre impact.

2365 Maintenant, au niveau moyen et long termes, monsieur Cordeau, son commentaire est tout à fait exact. La Ville de Montréal a débuté, il y a maintenant deux-trois ans, une conversion à un mécanisme d'affichage, qui s'appelle le Lexan ou de la signalisation juxtaposée. Plusieurs avantages à ce système-là. Premièrement, son petit format est un peu plus petit que huit pouces et demi par onze. Il est très léger. Dans une camionnette standard, on peut mettre de grandes quantités. Beaucoup moins de danger pour l'employé qui l'installe d'avoir des problèmes de poids ou d'équilibre et tout ça.

2375 Et autre phénomène performant, c'est qu'on en perd peu et on s'en fait peu emprunter. C'était le problème des panneaux dits sandwichs. On en installait généralement deux par intersection et puis généralement, au mois de mai de chaque année, on récupérait une quantité astronomique qui avait été empruntée soit pour faire des assises de table pour les étudiants ou soit quelqu'un, qui trouvait ça pas commode de l'avoir devant lui, l'avait mis dans son automobile. En tout cas, c'est impressionnant les quantités. Puis en plus, il y en avait beaucoup qui se détérioraient.

2380 Alors d'ailleurs, le Lexan et la méthode juxtaposée a été développée conjointement par les employés manuels de la Ville de Montréal, les contremaîtres, justement à cause des conditions de risque que ça représentait au niveau du poids et de la manipulation.

2385 Malheureusement, c'est un système qui nécessite des investissements et actuellement, on n'a pas pu progresser au rythme où on était intéressé. Mais de toute façon, les affichettes de carton sur lance de bois ne devraient être utilisées que pour des sites de surface. C'est-à-dire pour les chutes à l'égout, il n'est pas question d'utiliser ce système-là, c'est effectivement des erreurs si ça a été fait. Le cahier des charges pour les privés et pour nos employés à nous, pour nos contrats, sont avisés de ça et normalement n'ont pas ce matériau disponible là.

LE PRÉSIDENT :

2395 Je ne voudrais pas m'attarder sur ce point-là puisqu'il n'est pas pertinent à l'actuelle audience, si vous permettez --

M. JACQUES CORDEAU :

2400 Ça s'en va dans l'eau. Mais moi, mon point, c'est qu'on devrait faire la réduction des déchets à tous les niveaux. Ça, c'est un des aspects. Puis il prend le chemin de l'eau, puis il prend le chemin du grillage à la CUM. Donc, c'est un peu pertinent parce qu'on parle de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2405 Ça ne vous semble pas une méthode cohérente avec la pratique de la gestion des déchets.

M. JACQUES CORDEAU :

2410 On vient de voir les forêts boréales. On coupe du bois encore pour faire ces petits panneaux-là. Puis le carton aussi c'est fait avec du bois, puis tout ça, il n'y a rien de récupéré dans ça. C'est jetable après usage. Donc, l'autre point...

LE PRÉSIDENT :

2415 Sur le golf, oui.

M. JACQUES CORDEAU :

2420 Sur le golf, oui. Est-ce que vous avez une réponse?

LE PRÉSIDENT :

2425 Sur le golf, je pense que ça, c'est un point qui est plus directement. Ça, c'est au niveau de la CUM?

M. JEAN RIVET :

2430 C'est au niveau du ministère de l'Environnement, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

2435 **M. JACQUES CORDEAU :**

C'est un territoire de la CUM et...

LE PRÉSIDENT :

2440 Au niveau du ministère de l'Environnement. Est-ce que cette région-là entrevue pour un golf est considérée par le Ministère comme un milieu humide? Est-ce qu'il y a une partie de milieu humide dedans?

2445 **M. DANIEL LEBLANC :**

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la réalisation d'un golf de plus de 9 trous nécessite un certificat d'autorisation. Puis compte tenu que c'est situé également dans un milieu où il y a des cours d'eau et marais et marécages, en vertu de l'article 22, ça nécessite 2450 également un certificat d'autorisation.

M. JEAN RIVET :

2455 Et c'est un dossier qui est à l'étude depuis quelques semaines, mais dont la demande formelle n'est pas encore déposée.

LE PRÉSIDENT :

2460 On en a discuté hier. C'est parce qu'hier, c'est de l'information... oui, oui, c'est le même golf qu'hier.

M. JACQUES CORDEAU :

2465 Qu'est-ce que je dois comprendre «la demande formelle n'est pas déposée»? La demande formelle du groupe requérant ou la demande au Ministère? Je ne comprends pas.

LE PRÉSIDENT :

2470 Il n'y a pas eu de demande déposée au ministère de l'Environnement.

2475 **M. JACQUES CORDEAU :**

Il y a eu une demande de faite. Moi, je peux vous dire que je suis membre de la coalition Action Re-Buts, on a fait une demande en règle.

2480 **M. DANIEL LEBLANC :**

Le promoteur a rencontré les fonctionnaires de la Direction régionale de Montréal et du ministère de l'Environnement pour présenter ce projet-là, mais la demande formelle avec tous les papiers administratifs et techniques n'a pas été présentée.

2485 **M. JACQUES CORDEAU :**

Est-ce qu'on peut m'aider? Donc, dites-moi la meilleure façon de vous transmettre cette demande-là, s'il vous plaît?

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous promoteur du projet?

2495 **M. JACQUES CORDEAU :**

Non, non, mais je... O.K., je comprends, d'accord.

2500 **LE PRÉSIDENT :**

C'est correct?

2505 **M. JACQUES CORDEAU :**

Correct.

LE PRÉSIDENT :

2510 Le promoteur du projet a rencontré déjà le ministère de l'Environnement, mais il n'a pas encore déposé un avis de projet et une demande au ministère de l'Environnement.

M. JACQUES CORDEAU :

Maintenant je vous suis.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous, vous vouliez demander au ministère de l'Environnement? Vous,
2515 vous vouliez demander quelque chose au ministère de l'Environnement?

M. JACQUES CORDEAU :

Bien, c'est ça, moi, d'après ce que je comprends de la loi, c'est qu'un citoyen ou un
2520 groupe peut demander l'audience ou...

LE PRÉSIDENT :

Non, parce que là, ça ne s'appliquerait pas puisque ce n'est pas sur l'article 31. Ce
2525 n'est pas un projet soumis à l'évaluation et à l'examen des impacts.

M. JACQUES CORDEAU :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

C'est un projet soumis à l'article 22, que vous avez dit? Bon. Et même s'il y a une
2535 partie de milieu humide, est-ce que la partie de milieu humide serait assujettie à l'article 31 de la
Loi sur la qualité de l'environnement?

M. DANIEL LEBLANC :

Ce qui nous a été présenté ne rencontre pas les normes du règlement sur les évaluations
2540 environnementales pour que ça fasse l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui touche
aux milieux humides.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2545 L'article 2 b) de ce règlement-là, monsieur le président, prescrit qu'il faut que ce soit sur
une distance de plus de 200 mètres ou sur une superficie de 5 000 mètres et plus, un
remplissage. Là, on parle d'un remplissage ou d'un remblayage ou d'un creusage. Donc, ça ne
rencontre pas ces normes-là. Ce n'est pas assujetti à une étude d'impact.

2550 Lorsqu'on émet un article 22, les considérations des impacts sur l'environnement sont
pris en compte et le ministre peut, en vertu d'un alinéa de l'article 22, exiger toute étude et tout
document pour évaluer l'impact environnemental avant d'émettre son CA.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais la question de monsieur Cordeau est une question qui est relative à la consultation publique. C'est pour ça que, lui, il attendait que ce soit déposé, puis il voulait savoir quand est-ce qu'il demanderait l'audience publique. On doit lui dire qu'actuellement, si c'est selon 22 et l'étude faite, il n'y a pas d'hypothèse d'audience publique.

2560 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Exact.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que monsieur Cordeau peut avoir une autre manière par laquelle il pourrait être informé de l'état du projet et connaître éventuellement, avant que le dossier soit accordé, les éléments de l'étude de répercussion environnementale ou d'étude préliminaire que le promoteur devrait soumettre pour obtenir son autorisation.

2570 **M. JEAN RIVET :**

Il y a deux façons de le faire. Le promoteur travaille avec une municipalité puisqu'on est en territoire municipal, donc il peut s'adresser à la Municipalité. Et la deuxième façon, il peut nous faire une demande à nous, idéalement par écrit, d'accès à l'information ou d'accès aux documents que nous analysons ou que nous émettons.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

C'est dans quel territoire municipal, ça?

2585 **M. JEAN RIVET :**

Ville de Montréal.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, est-ce que de son côté, le ministère de l'Environnement peut utiliser son pouvoir de conviction auprès du promoteur pour que le promoteur, avant de s'avancer trop, établisse des relations de collaboration avec d'autres parties intéressées et impliquées dans le milieu?

2595 **M. JEAN RIVET :**

Oui. Ce n'est pas très généralisé, mais ça nous est arrivé de suggérer fortement à des promoteurs de faire une certaine forme de consultation, ou du moins d'information et de sensibilisation, soit auprès des échevins et des comités de citoyens existants, soit par d'autres moyens.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'éventuel promoteur a fait des ouvertures de ce côté-là, à votre connaissance, monsieur Cordeau?

2605 **M. JACQUES CORDEAU :**

Je ne peux pas vous dire à ce moment-ci. Mais là, moi, d'après ce que j'entends, moi, ce qui m'inquiète là, comment on fait au Québec pour protéger les milieux qui nous tiennent à cœur, si on considère que c'est des écosystèmes fragiles? Puis surtout à Montréal, il n'en reste plus beaucoup des écosystèmes comme ça. La rivière des Prairies n'est pas encore pavée mur-à-mur, il reste encore une petite zone intéressante. Comment qu'on fait pour protéger un endroit comme celui-là?

2615 **LE PRÉSIDENT :**

La réponse qu'on vous a donnée jusqu'à maintenant, c'est que vous devez faire des pressions sur la Ville de Montréal.

2620 **M. JACQUES CORDEAU :**

Parce que là, ce que je comprends, c'est que le promoteur discute avec le MEF, puis ça a de l'air...

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Le promoteur discute avec le MEF et il devra donner une étude, selon la directive du MEF. Mais il ne s'agit pas, par ailleurs, d'un dossier qui est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Et donc, la procédure publique d'examen que vous connaissez par le Bureau d'audiences n'est pas prévue dans un dossier comme celui-là.

2635 Ce qu'il vous reste, il vous reste des pressions à exercer sur le MEF, des pressions à exercer sur votre Municipalité et d'essayer de convaincre le Ministère de dire au promoteur de parler au monde.

2640 **M. JACQUES CORDEAU :**

C'est parce que, monsieur Beauchamp, de pression en pression, on commence à s'épuiser dans tous les domaines.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous comprends.

2650 **M. JACQUES CORDEAU :**

Puis je commence à croire réellement... il y avait un texte de monsieur Rasmussen qui s'intitulait «Écocide au Québec», puis ça commence à devenir un peu trop vrai.

2655 Et je vais continuer avec deux autres points, si vous me le permettez.

LE PRÉSIDENT :

2660 Oui.

M. JACQUES CORDEAU :

Les fameux déversements de neiges usées au fleuve, quand est-ce que ça va cesser? À chaque année, depuis dix ans, on reporte toujours la date butoir, la date fatidique. Ça continue.

2665 L'année passée, au quai 52 au fleuve Saint-Laurent, des déversements de nos camions ville. On leur demandait de nettoyer les ruelles au printemps. Au printemps, les ruelles, c'est plein d'encombrants, de pneus, de sacs verts, de matelas, de meubles, etc. Ça, ça a pris le chemin du fleuve. On les voyait flotter allègrement. C'est nos membres chauffeurs de camions qui ont dit: «Là, il faut que ça arrête.» Ils ont fait appel au comité de l'environnement. On a fait appel au MEF pour que ça arrête.

2670 Le MEF, ça n'avait pas l'air de l'énerver tellement. Donc, on a réussi à convaincre les contremaîtres et les gérants de la région de faire bifurquer le convoi un peu plus loin, vers un site, je pense que c'est Francon, un peu plus au nord sur Sherbrooke.

2675 Donc, est-ce que les déversements au fleuve, c'est à la veille de cesser? Parce que là, ça n'a pas de sens.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, quand on souligne que ça n'a pas de l'air à nous énerver, ça ne nous énerve peut-être pas mais on prend compte. Les neiges usées, il y a un règlement sur les 2680 neiges usées. La date limite de déversement aux cours d'eau ou en rive près d'un cours d'eau - parce qu'en vertu du règlement sur les neiges usées, on assimile la rive au cours d'eau - sera interdit à compter du 18 septembre 2000.

Alors, les programmes d'assainissement ont été déposés depuis le 18 septembre 97, 2685 afin que les municipalités au Québec qui déversent toujours aux cours d'eau puissent présenter leur programme d'assainissement et se doter des infrastructures terrestres adéquates, donc des dépôts à neige de façon adéquate.

Donc, les déversements au cours d'eau, le ministère de l'Environnement et le ministre 2690 de l'Environnement a maintenu la date ultime du 18 septembre 2000 pour tout déversement aux cours d'eau. Donc, il reste un hiver possible en vertu des programmes d'assainissement.

M. JACQUES CORDEAU :

2695 C'est un hiver de trop.

LE PRÉSIDENT :

Ville de Montréal, là-dessus, c'est quoi votre politique ou votre stratégie?

2700 **M. ANDRÉ AUBIN:**

Si vous permettez, monsieur le président, je demanderais à monsieur Yves Bernier de répondre à la question, s'il vous plaît.

2705 **M. YVES BERNIER :**

Bonjour! Yves Bernier, des travaux publics et de l'environnement à Ville de Montréal. La Ville de Montréal a adopté un programme d'assainissement des lieux d'élimination de la 2710 neige, qui tient compte de l'échéance mentionné par le ministère de l'Environnement. Il y a des travaux qui ont déjà été faits, il y a des travaux en cours et puis les travaux projetés, ce qu'on veut faire dans les deux prochaines années, tiennent compte de cet échéance, de telle sorte qu'il n'y aura plus de déversement de neige après cette date-là.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Après quelle date?

M. YVES BERNIER :

2720

La saison qui doit débuter à l'automne 2000, novembre 2000.

LE PRÉSIDENT :

2725

Donc, vous allez encore en jeter au fleuve pendant un an?

M. YVES BERNIER :

2730

C'est ça, pour la prochaine saison.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2735

Alors, monsieur le président, on a deux documents déposés là-dessus: le document SURF-59, qui est la Politique d'élimination des neiges usées à laquelle fait référence monsieur Latulippe; ainsi que les décrets et règlements portant sur les lieux d'élimination de la neige.

LE PRÉSIDENT :

2740

Maintenant, par rapport à ce que monsieur Cordeau dit, de la neige passe encore, mais des matelas, des pneus, comment on peut considérer ça comme de la neige usée? C'est peut-être un peu difficile. Que de temps en temps on trouve une pelure de banane dans la neige usée, ça peut se comprendre, mais si les objets qu'il évoque... et à ce moment-là, est-ce qu'il y a une forme de surveillance?

2745

Monsieur Bernier, est-ce que la Ville de Montréal, là-dessus, dans ses ordres qu'elle donne à ses employés ou à ses gérants, est-ce qu'elle distingue ce qui est de la neige usée et d'autres objets qui ne devraient pas être inclus dans cette neige-là?

M. YVES BERNIER :

2750

Écoutez, quand il y a une opération de déneigement comme celle qui est lancée, c'est une opération qui vise à enlever de la neige et non pas des encombrants ou des gros morceaux. Qu'on me dise qu'il peut y avoir des papiers ou qu'il puisse y avoir d'autres choses qui se mêlent au travers que les opérateurs ne voient pas, c'est normal. Mais de là à prétendre que systématiquement, on en profite pour se débarrasser de matelas, de pneus ou de carcasses, ce serait de la mauvaise volonté des personnes.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

On ne s'accusera pas de mauvaise volonté, si vous permettez. Je veux juste vérifier. Est-ce que les faits qu'allègue monsieur Cordeau sont confirmés pour certains cas? Je ne dis pas de manière générale, mais est-ce que les allégués sont...

2765 **M. YVES BERNIER :**

Je n'ai pas d'information à l'effet que ces cas-là ont été confirmés. Qu'ils aient pu se produire, ça peut être possible, mais je n'ai pas d'information à l'effet qu'effectivement ça a été fait. Par contre, ce n'est pas dans nos politiques et ce n'est pas dans nos pratiques de ramasser les gros morceaux et d'en disposer comme on dispose de la neige.

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Cordeau.

2775 **M. JACQUES CORDEAU :**

Oui. Donc, ça s'est réellement passé et il a fallu convaincre et le contremaître et le gérant de changer le convoi cette journée-là. Puis ça faisait déjà deux jours que ça se faisait avant qu'on m'avertisse. Puis c'est les chauffeurs qui étaient scandalisés. Parce que nos chauffeurs, c'est aussi des plaisanciers, c'est aussi des pêcheurs. Donc, personne comprenait pourquoi c'était déversé à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

2785 Si cela arrive, au ministère de l'Environnement, est-ce que monsieur Cordeau peut avertir le ministère de l'Environnement qu'il y a neiges usées et plus et qu'il y a peut-être une surveillance qui est peut-être exercée?

2790 **M. JEAN RIVET :**

On a déjà reçu des plaintes, effectivement, pas nécessairement de monsieur Cordeau, mais d'autres citoyens. En général, nous communiquons avec la Ville puisque, comme monsieur vient de le dire, les opérations courantes de déneigement sont surveillées par la Ville.

2795 Je pense que monsieur Aubin pourrait peut-être ajouter quelque chose relié peut-être au verglas de l'hiver dernier.

M. ANDRÉ AUBIN:

2800 De fait, la première chose, c'est que je pourrais encourager tout citoyen qui observe des conditions en tant que telles d'en aviser la direction de service, premièrement, on prendra des mesures d'observation pour vérifier effectivement si ça s'est produit.

2805 Et pour soutenir l'argument de monsieur Bernier, les méthodes de travail internes à la Ville, que ce soit au niveau de nos contrats en régie, les souffleuses ne sont pas capables de broyer des meubles et des pneus. Donc, l'outil qui a dû être utilisé, c'est un tracteur chargeur.

2810 Les neiges chargées au tracteur chargeur ne sont jamais destinées au fleuve. Il y a définitivement eu, si ça s'est produit, un problème, parce que les équipes de travail savent très bien que toute neige manipulée au tracteur chargeur, ça va dans des sites de surface seulement.

LE PRÉSIDENT :

2815 D'accord, ça va.

M. JACQUES CORDEAU :

2820 Mais c'est évident que ce n'est pas la souffleuse qui a ramassé ça là. Dans les ruelles, je spécifie que c'était dans les ruelles au printemps, le ménage du printemps, puis...

2825 Dernier point. On a vu des diapositives de l'usine Atwater ce matin, et sur les diapos, on voyait qu'il y avait un beau site autour. On voyait de la verdure, on voyait des arbres. Et on a fait aussi rapport du rebranchement d'une nouvelle ligne sur le site pour le consolider en prévision d'un prochain verglas. Malheureusement, les arbres que vous avez vus sur la photo, il y en a beaucoup qui ont été sacrifiés, l'automne passé, le long du canal de l'aqueduc. On a des photos. Malheureusement, je ne les ai pas apportées, mais si vous en avez besoin, on vous les soumettra.

2830 Toute une rangée d'arbres le long du canal de l'aqueduc a été sacrifiée pour cette future ligne-là et on voit sur les photos que la future ligne installée, les arbres dérangeaient aucunement. Et c'était des arbres qui avaient été plantées à l'époque de l'usine, donc presque centenaires, tout un alignement de peupliers impeccables et qui jouaient le rôle de tampon dans cette région-là, parce que de l'autre côté du canal, il y a l'autoroute. Donc, ces arbres-là filtraient l'air et refroidissaient l'eau du canal en même temps.

2835 Et tout ça a été fait en complicité sûrement. Il y a un gestionnaire en quelque part de cette usine-là qui savait les travaux qui se passaient là et avec Hydro-Québec. Donc, on peut considérer que c'est notre petit Hertel-Des Cantons à nous.

2840 Donc, je soumets ça à la Commission, à titre d'informatif, qu'il y a du saccage d'arbres
continuellement. On a vu dans les journaux ce qu'ils ont montré dernièrement, mais cet exemple-
là n'a pas été malheureusement assez publicisé pour... pas corriger la situation parce qu'il est
trop tard, mais au moins mettre un peu de critique sur ceux qui ont pris les décisions à ce
niveau-là. Là aussi, il y a eu une nouvelle ligne d'installée mais il n'y a pas eu de consultation
publique à cet endroit-là. Donc, les arbres, ils ont passé en catimini.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

2850 Le canal de conduite de l'aqueduc, ça, ça fait longtemps que c'est là?

2855 **M. MICHEL GAGNÉ :**

2860 Oui, c'est depuis 1914 que ce canal existe.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce qu'il y a des mesures de protection ou d'aménagement auprès du canal pour
protéger, comme monsieur dit, la qualité de l'eau, la chaleur de l'eau ou la protéger de...

2870 **M. MICHEL GAGNÉ :**

 Non. Mais lorsqu'il y a eu les travaux et bien évidemment, il y a eu rencontre avec un de
nos ingénieurs forestiers à la Ville et des gens de l'aménagement aussi d'Hydro-Québec, et il va
y avoir du reboisement.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

 Il y aura du reboisement?

2880 **M. MICHEL GAGNÉ :**

 Mais à des hauteurs raisonnables.

LE PRÉSIDENT :

 Est-ce que ça veut dire que vous aurez d'autres espèces que vous planterez à la place?

2885 **M. MICHEL GAGNÉ :**

 Probablement qu'il y aura d'autres espèces.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça va, monsieur Cordeau?

2895 **M. JACQUES CORDEAU :**

 Ça va.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci.

2905 **M. JACQUES CORDEAU :**

 Merci.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Daniel Vanier, s'il vous plaît.

2915 **M. DANIEL VANIER :**

 Bonsoir, monsieur le président!

2920 **LE PRÉSIDENT :**

 Bonsoir, monsieur Vanier!

2925 **M. DANIEL VANIER :**

 Premier élément, monsieur le président, je voudrais déposer à la Commission - je l'ai déposé déjà au secrétariat - un extrait d'une dizaine de pages d'un rapport publié en 83 par l'ancien ministère Loisir, Chasse et Pêche, et qui donne une indication des impacts du drainage de la canalisation des cours d'eau municipaux et de l'endiguement à des fins agricoles sur la faune et sur ses habitats. C'est ce document-là, monsieur le président. Alors, j'en ai déposé les copies nécessaires pour les centres de consultation.

LE PRÉSIDENT :

2925 Merci.

M. DANIEL VANIER :

2930 Le rapport s'intitule «La protection des habitats fauniques au Québec». Et les auteurs sont le groupe de travail pour la protection des habitats du MLCP, on l'appelle communément dans le milieu de la faune «le rapport Sarrazin». Monsieur Sarrazin est maintenant, je crois, coordonnateur, au niveau du Québec, du Plan nord-américain de protection, de conservation pour la sauvagine, si je ne me trompe pas.

2935 Deuxième point, monsieur le président, j'aimerais que le ministère de l'Environnement dépose le document suivant, que j'ai retrouvé dans une des bibliographies, dans un des documents, un des SURF en arrière.

LE PRÉSIDENT :

2940 Vous avez fait du surf sur la documentation.

M. DANIEL VANIER :

2945 Oui, je fais du surf sur Internet, puis j'en fais aussi dans votre documentation.

LE PRÉSIDENT :

2950 Très bien.

M. DANIEL VANIER :

2955 Alors, c'est Goupil Jean-Yves et Jean Morneau, 1996, «Critères d'analyse des projets en milieux hydriques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement». C'est le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'époque, Direction des politiques du secteur municipal. C'est un document qui a plusieurs fiches et j'aimerais ça qu'il soit déposé dans son ensemble pour les travaux de la Commission.

LE PRÉSIDENT :

2960 Rappelez-moi le titre comme il faut que je le comprenne.

2965 **M. DANIEL VANIER :**

C'est «Critères d'analyse des projets en milieux hydriques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement». Et c'est la Direction de monsieur Latulippe, si je ne me trompe pas, qui a publié ça.

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous nous le déposez, cher ami?

2975 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

J'aime bien le «cher ami».

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une litote. Oui, monsieur Vanier?

2985 **M. DANIEL VANIER :**

Monsieur le président, j'aurais trois questions à poser ce soir, mais je vais me limiter à deux par respect aux gens si on ne veut pas finir à 2 h du matin, par respect pour tout le monde. Ma troisième question, par exemple, je la déposerais par écrit. Elle serait versée au ministère de l'Environnement et, à ce moment-là, j'aimerais ça qu'il réponde à cette question-là, monsieur.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche.

2995 **M. DANIEL VANIER :**

Or, ma première question, je vais parler de pollution industrielle. Ça va faire changement des cours d'eau municipaux et ça va faire changement pour le MAPAQ aussi.

3000 Or, il existe un projet-pilote depuis 1997, un projet-pilote de coopération et de gestion environnementale dont les partenaires sont le ministère de l'Environnement, la Communauté urbaine de Montréal aussi et six industries, dont j'ai quelques noms. Il y a Shell Canada, Pétro-Canada, Pétromont, Loralco et les Produits chimiques Sterling. Il me manque un nom dans les industries.

3005 J'aimerais que le MENVIQ nous donne un aperçu de ce projet-pilote, de ses buts et objectifs, et s'il existe un bilan de ce projet et s'il est disponible pour le public. Et également, j'aimerais ça savoir si le ministère de l'Environnement a l'intention dans le futur d'élargir ce projet-pilote à d'autres industries.

LE PRÉSIDENT :

3010 Très bien. Monsieur...

M. JEAN RIVET :

3015 Effectivement, ce projet-pilote expérimental existe bien avec six ou sept entreprises. S'il vous en manque une, c'est qu'il y en a une qui ne l'a pas encore signé, il s'agit de la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald.

M. DANIEL VANIER :

3020 Merci.

M. JEAN RIVET :

3025 C'est un projet pilote, comme son nom l'indique, qui vise avec ces entreprises-là à convenir d'objectifs environnementaux qui dépassent les normes et les règlements et les lois auxquels ces entreprises-là se conforment toutes. C'était une condition sine qua non pour faire partie de l'expérience pilote.

3030 L'objectif, c'est de, comme je l'ai dit, d'amener ces entreprises-là, évidemment avec leur consentement, à dépasser certaines normes, à se fixer des objectifs annuels et triennaux, parce que la première expérience-pilote dure trois ans. Nous sommes rendus à peu près à un peu plus que la moitié, deux tiers de l'expérience. Et les objectifs portent autant sur l'eau, l'air que la protection du sol et la gestion des déchets, donc les quatre aspects classiques de la gestion environnementale des entreprises.

3040 Et les entreprises continuent de respecter les règlements et les lois qu'elles doivent respecter. Elles continuent de nous demander les certificats qu'elles doivent nous demander. Et en plus, elles font un certain nombre de travaux dont elles nous rendent compte, soit des travaux de monitoring, soit des travaux d'amélioration de leurs effluents liquides, soit des travaux d'amélioration de leurs émissions atmosphériques ou de la gestion de leur sol.

3045 Quant au bilan, dernier aspect de la question, on est en train effectivement de faire -- on amorce la troisième année, mais on a quand même commencé à faire une espèce de bilan de cette expérience, qui va être terminé d'ici quelques mois et qui va probablement être rendu,

pas public par conférence de presse, mais qui va être accessible quand les autorités concernées en auront pris connaissance.

LE PRÉSIDENT :

3050

Est-ce que, comme dit monsieur Vanier, est-ce qu'il y a moyen d'élargir le projet?

Quand vous parlez d'élargir le projet, vous voulez dire impliquer d'autres compagnies ou d'autres...

3055

M. DANIEL VANIER :

D'autres industries.

M. JEAN RIVET :

3060

Jusqu'à maintenant, nous avons délibérément limité ça aux six ou sept entreprises et nous attendons le bilan pour décider de voir si on doit l'étendre. On n'a aucune idée pour l'instant. C'est pour ça que j'ai insisté deux fois sur le caractère expérimental et pilote de ce projet. Tout le monde a convenu au départ de le limiter aux premiers participants.

3065

LE PRÉSIDENT :

3070

Mais est-ce qu'il y a d'autres compagnies qui vous ont signalé entre-temps que ce genre d'expérience les intéresserait?

M. JEAN RIVET :

3075

Quelques-unes. Mais pour vous montrer que ce n'est peut-être pas aussi conciliant que certains pourraient le croire, quand certaines de ces autres entreprises-là ont pris connaissance du cadre de l'entente qu'on signe, elles ont trouvé ça un peu beaucoup exigeant et leur enthousiasme s'est un peu refroidi puisque l'objectif, c'est de leur faire dépasser, c'est de leur faire poursuivre des objectifs d'amélioration continue de leur performance environnementale et ce n'est pas de tout repos. En d'autres termes, il n'y a pas de pression énorme pour que ce projet-pilote là soit extensionné énormément.

3080

M. DANIEL VANIER :

3085

Monsieur le président, je voudrais savoir si le bilan va être rendu public avant la fin des travaux de la Commission?

3090 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier ça. Quand est-ce que vous pensez que le bilan sera complété et éventuellement rendu disponible?

3095 **M. JEAN RIVET :**

D'ici quelques mois, au maximum.

3100 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut penser qu'avant le 15 mars de l'an 2000, ce sera fait?

3105 **M. JEAN RIVET :**

Oui.

M. DANIEL VANIER :

3110 Monsieur le président, monsieur Walker m'a informé que la Communauté urbaine de Montréal était partenaire dans ce projet-là pour les deux raffineries de l'Est de Montréal, soit Pétro-Canada et Shell Canada, les deux raffineries qu'il nous reste dans le fond.

3115 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous avez bien, vous-même, dit en introduction que la CUM était dans le protocole, oui. Alors, la CUM, oui?

3120 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Je vais demander à monsieur Bernard Seguin de répondre à cette question.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Seguin.

M. BERTRAND SEGUIN :

Oui, c'est exact, nous participons pleinement à ce projet-pilote. Nous avons étudié en particulier les aspects qui touchent nos domaines de juridiction. Et dans le cas des raffineries, donc, c'est plus particulièrement l'assainissement de l'air.

Lors de la dernière séance de la Commission de l'environnement, à savoir le 22 avril dernier, notre chargé de projet a justement fait un état de la situation quant à notre intervention dans ce domaine-là. Il a expliqué ce qu'était les sources de pollution de l'air donc dans les deux raffineries et comment c'était contrôlé, les objectifs qui étaient prévus dans ce projet-pilote. Et il a donc tiré quelques conclusions sur l'état de la situation de ce dossier-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. JEAN RIVET :

Monsieur le président, je voudrais ajouter que dans le cas des deux raffineries, comme dans le cas d'autres entreprises, les rapports annuels qu'elles produisent dans le cadre de cette entente sont disponibles à toute personne qui le demande. C'est un des six éléments de l'entente, que tout ça se fasse dans la transparence. Et pour revenir à une des questions que vous nous avez posée tout à l'heure, elles ne l'ont pas toutes fait, mais nous incitons fortement les entreprises qui font partie de ce projet-pilote là à avoir un comité avec des gens de leur environnement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça va?

M. DANIEL VANIÉR :

Oui. Ma deuxième question, elle porte sur la réduction à la source des rejets aqueux par les industries.

Est-ce qu'au cours des cinq dernières années, les industries au Québec ont modifié leur procédé industriel afin de réduire leurs rejets aqueux en favorisant la réutilisation et le recyclage de l'eau à l'intérieur de leur procédé industriel, au lieu d'utiliser des technologies d'assainissement - puis excusez l'anglicisme - qu'est-ce qu'on appelle le «end of pipe»? Alors, on va à la source à ce moment-là. Donc, c'est des techniques de réduction à la source.

J'aimerais aussi également que ma question s'adresse à la Communauté urbaine de Montréal. Parce que cet après-midi, ils nous ont présenté des chiffres de réduction de rejets toxiques par leurs usines et ça avait l'air que les volumes d'eau utilisés par les industries étaient diminués aussi. Alors, j'aimerais avoir un complément d'information de leur part aussi.

LE PRÉSIDENT :

3170 Très bien. Alors, ministère de l'Environnement.

M. JEAN RIVET :

3175 La question est vaste «dans les cinq dernières années». Je dois d'abord dire que nous n'avons pas un bilan global de tout ce que les entreprises et tous les secteurs ont pu faire pour ou réduire leur consommation, ou réutiliser davantage en circuit fermé leur eau, ou pour réduire leurs rejets, ou pour atténuer la contamination de leurs rejets. La question est assez vaste.

3180 Il y a - je ne sais pas si on l'a déjà déposé, malheureusement mon collègue Serge Goulet est parti - il y a quelques années, il y a un bilan qui a été fait par la Direction de monsieur Goulet, qu'on pourrait retrouver, qui faisait un peu le tour des travaux d'assainissement ou des progrès d'assainissement. D'ailleurs, les données fournies dans les portraits régionaux proviennent un peu de ce bilan-là, des données qu'on essaie de mettre à jour, de 1995.

3185 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça, c'est un bilan quinquennal. Vous avez fait celui de 95, il y en aura un en l'an 2000. C'est ça?

3190 **M. JEAN RIVET :**

Ce n'est pas systématiquement quinquennal, mais c'est à peu près l'ordre de grandeur où il est intéressant de le faire.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est le document SURF-12, qui est un document intéressant, qu'on a lu. Malheureusement, monsieur Goulet n'est pas là. La question est plus spécifique sur les rejets aqueux, est-ce que vous avez des informations ou des appréciations par rapport à la question de monsieur Vanier sur ça?

M. DANIEL VANIER :

3205 Monsieur le président, je pourrais préciser un peu ma pensée là-dessus très rapidement. C'est que lors de la Commission Charbonneau sur la gestion des déchets dangereux au Québec, on nous avait demandé nos opinions sur ces aspects-là. Et moi, à l'époque, je travaillais pour la Fédération québécoise de la faune comme biologiste. Or, j'ai participé à la rédaction de ce mémoire.

3210 Et à l'intérieur du rapport de la Commission Charbonneau, on parlait beaucoup des technologies propres, qu'il fallait de plus en plus au Québec implanter des technologies propres, de favoriser une réduction des rejets, que ce soit par déchets solides ou les rejets dans l'atmosphère ou les rejets aqueux, mais de favoriser des systèmes de recyclage ou de réutilisation de l'eau à l'intérieur des procédés industriels. Or, c'était un des éléments.

3215 Et là, qu'est-ce que je voudrais savoir aussi, c'est: est-ce que le Ministère a favorisé ces éléments-là au lieu de favoriser des fois des technologies d'assainissement des eaux? Au lieu que l'usine mette en place une technologie d'assainissement, ils mettent plutôt en place des procédés de réduction à la source, à ce moment-là, des technologies «propres» comme on appelle.

M. JEAN RIVET :

3225 Le Ministère a publié, il y a quelques années, ce qu'on appelait des fiches de technologies propres pour des secteurs industriels donnés, l'agroalimentaire, le plastique - je ne me souviens plus de mémoire - d'une part.

3230 D'autre part, dans le cadre des certificats d'autorisation que nous émettons, souvent on est amené à suggérer aux entreprises de faire du recyclage d'eau ou de la réduction de consommation plutôt que de tenter de mettre en place des systèmes d'assainissement dont la performance n'est pas assurée. On le fait de façon relativement régulière. Ce n'est pas un programme systématique. Et je dois vous dire que dans plusieurs secteurs, l'incitatif économique qui pèse sur les entreprises est aussi efficace, sinon plus, que nous, puisque les entreprises, en tout cas quand leur procédé s'y prête, ne se font pas prier pour le faire.

LE PRÉSIDENT :

3240 Est-ce que monsieur Cusson aurait quelques expériences dans ce domaine-là, j'imagine?

M. GÉRARD CUSSON :

3245 Ça abonde dans le sens directement de monsieur Rivet, des considérations économiques. Pour un industriel, le premier diagnostic qu'il doit faire avant de concevoir quelques travaux d'assainissement, c'est toujours le même scénario, c'est de toujours à la source s'assurer que ce qu'il rejette, c'est une obligation qu'il a de faire.

3250 Les considérations économiques sont d'un ordre de plus en plus tarification à l'entrée, tarification à la sortie. Et la surdimension ou le surdimensionnement d'un équipement d'assainissement des eaux, ça coûte les yeux de la tête. Donc, l'industrie est axée depuis plusieurs années là-dessus par des considérations économiques, il faut l'avouer, mais aussi de plus en plus sur des considérations environnementales.

LE PRÉSIDENT :

3255

Et est-ce que ça l'induit à faire ce que demande monsieur Vanier, c'est-à-dire non pas mettre des équipements d'épuration d'eau à la sortie, mais de repenser le système d'une manière intégrée pour changer les intrants et donc améliorer l'ensemble de la performance?

3260

M. GÉRARD CUSSON :

Monsieur le président, ce que monsieur Vanier soulève, ça me fait penser, il y a plusieurs années - j'ai quelques cheveux gris - à ce moment-là, le milieu récepteur était reconnu comme le dépotoir qui appartenait à tous. C'était avant l'assainissement des eaux.

3265

Depuis lorsque les programmes d'assainissement des eaux se sont mis en place, évidemment tout le volet industriel a été lourdement... parce qu'ils nous disent, eux, qu'ils ont eu des frais énormes à supporter par rapport à ces programmes-là, ces dimensions-là de dire: «Le bout de tuyau, l'environnement ne leur appartient pas» et les travaux d'assainissement ont toujours été bien en amont du bout de tuyau.

LE PRÉSIDENT :

Bien.

3275

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3280

Monsieur le président, pour le bénéfice de monsieur Vanier, en Mauricie, Réseau Environnement nous a présenté un certain nombre de questions assez critiques, qui ont été déposées d'ailleurs par écrit, sur l'assainissement industriel, et ces questions sont disponibles. Malheureusement, elles ne sont pas cotées encore mais elles le seront incessamment et sûrement qu'elles seront approfondies au cours des thématiques.

3285

Mais pour revenir au bilan 95, le document dont on parle, un des aspects qui est cité dans le bilan, c'est les changements ou la variabilité. On dit, à la page 87 du document:

«Il apparaît urgent de mettre dès maintenant l'accent sur l'acquisition d'une information fiable et régulière sur les rejets émis par les industries.»

3290

Un peu plus loin, on parle d'un problème d'information, qui est celui des nombreux changements, c'est-à-dire changement de type de procédé, de matière première ou de volume de production. Donc, la situation peut varier souvent dans le temps. Comment c'est pris en compte?

3295 **M. GÉRARD CUSSON :**

Tout changement de l'intrant d'un système doit tenir compte effectivement de la performance du système de traitement des eaux à accepter cette nouvelle composante-là. Je pense que je vais laisser les gens de la CUM parler spécifiquement de ce qui se passe sur leur territoire. Ils le font très bien d'ailleurs.

3300
3305 Mais pour l'extérieur du Québec, suite au Programme d'assainissement des eaux, les industries susceptibles ou problématiques font l'objet d'un suivi du Ministère via des rapports que ces entreprises-là doivent nous déposer. Évidemment, lorsqu'on voit qu'il y a des variantes mineures ou majeures par rapport à leur performance, on s'inquiète sur les intrants et, le deuxième diagnostic, sur la performance des équipements d'assainissement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3310 Dans le document, dans le bilan, on parle sur le territoire de la CUM de 504 industries préoccupantes.

LE PRÉSIDENT :

3315 Oui, allez-y.

M. BERTRAND SEGUIN :

3320 Oui. Votre question là-dessus, c'était quoi, monsieur Genest?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3325 Non, ce n'était pas une question, c'est un commentaire. La question avait été posée par monsieur Cusson.

LE PRÉSIDENT :

3330 Mais monsieur Vanier, lui, avait demandé qu'on vérifie auprès de la CUM ce problème de l'intégration de cette problématique-là, au fond, de réduction à la source plutôt que de réduction à la sortie. Oui, monsieur?

M. BERTRAND SEGUIN :

3335 Depuis 1976, 1977, nous avons approché les entreprises dans cette optique-là, dans une optique de contrôle, ce qu'on appelle mesure de contrôle interne. C'est-à-dire que c'est une période entre 76 et 86.

3340 Si on se souvient la présentation qu'a faite monsieur Troalen un peu plus tôt, en 86, on a eu un règlement qui nous a permis donc d'encadrer nos interventions. Mais à partir de 76 déjà, la Communauté urbaine de Montréal est allée visiter les entreprises et les a incitées justement à mettre en oeuvre des mesures de contrôle interne, qu'on appelait, pour réduire les consommations d'eau, réduire les contaminations. C'est-à-dire qu'avant de penser à traiter les eaux usées, à installer des systèmes de traitement en bout de ligne, on leur a demandé: «Essayez donc de réduire les contaminations, modifiez vos procédés.» Et à cette époque-là, 3345 on a écrit des mesures, des guides par catégorie d'entreprises pour leur expliquer ce qui devait être fait.

3350 Plus tard, à partir du moment où le règlement 87 a été mis en oeuvre, que la notion de permis de déversement donc, qui fait partie du règlement 87, a commencé à être appliquée, ces préoccupations-là ont été introduites dans les exigences du permis de déversement et elles ont été suivies. Parce qu'une fois qu'un permis de déversement est émis, on retourne voir l'industrie pour s'assurer que les mesures sont mises en place.

3355 Une nuance, toutefois, c'est que le permis de déversement vise certaines mesures. Il demande de respecter des normes qui sont dans un règlement, le règlement 87. Par contre, les mesures de contrôle interne ne sont pas normées. Alors, c'est plus une incitation. Et quand on parle d'économie d'eau, on n'avait pas des exigences précises. On n'a pas d'exigences dans le règlement qui stipulent qu'il faut recirculer les eaux de refroidissement, etc., mais c'était demandé dans le permis de déversement. Par contre, plus tard - et c'est là peut-être que mon 3360 collègue veut intervenir - on a mis en place un projet de redevances industrielles, dont le but était d'inciter à l'économie de l'eau.

3365 Alors, je ne sais pas si vous voyez, mais tout ça c'est intégré, finalement. Parce que le programme de redevances industrielles, le programme de redevances à l'assainissement est un complément du règlement 87 qui, lui, contient des normes réglementaires sur des polluants toxiques et il contient aussi la provision qu'une entreprise doit détenir un permis de déversement. Et le permis de déversement, c'est en quelque sorte un projet de dépollution de l'entreprise, qui tient compte de tout. Et lorsque nos chargés de projet, nos agents techniques vont visiter les industries, elles font le tour de tous ces aspects-là. Ils font le tour et s'assurent que c'est en place.

3375 **LE PRÉSIDENT :**

Complément?

3380 **M. LUC LEFEBVRE :**

Alors, Luc Lefebvre, Service de l'environnement. J'aimerais vous parler, monsieur le président, du règlement 129, justement le règlement de tarification. Docteur Troalen vous l'a présenté dans ses très grandes lignes cet après-midi.

Ça vise, dans un premier temps, en phase 1, les usines qui rejettent plus de 200 000 mètres cubes d'eaux usées par année. Ces usines-là sont tarifées sur quatre paramètres: le volume, les matières en suspension, la demande chimique en oxygène et le phosphore.

3385 La Communauté urbaine, dans sa sagesse, parce que c'était un nouveau règlement puis certaines compagnies, ça faisait des factures quand même assez astronomiques - il faut dire que c'est des très très grosses compagnies, mais on parle de plusieurs centaines de milliers de dollars, parfois ça frise le million de dollars - alors la Communauté urbaine a décidé 3390 d'y aller par palier, de commencer avec 25 % du tarif, en 98. Cette année, c'est 50 %, 75 % et 100 % en l'an 2001.

Alors, moi, ce que je fais régulièrement, tous les ans, je présente un bilan à la 3395 Communauté urbaine de Montréal, Service de l'environnement, la Commission de l'environnement. J'ai présenté, il y a deux ans, un bilan de l'an 0, c'est-à-dire les compagnies avant l'application du règlement. Cette année, après l'an 1, j'ai présenté un bilan qui montre les réductions de trois des quatre paramètres. Ce sont des données réelles qui sont prises dans l'industrie. Évidemment, ce sont des données réelles puisqu'on doit se servir de ces données-là de base pour établir une facture. Donc, c'est très factuel.

3400 C'est étonnant quand on met une tarification sur le rejet, les compagnies, c'est bien sûr qu'elles trouvent toutes sortes de moyens de recycler, de réduire, etc. Alors moi personnellement, je pense que l'élément incitatif monétaire est toujours le meilleur élément.

3405 On peut avoir toutes sortes de belles politiques de développement durable, pollueur-payeur, etc., mais tant que ce n'est pas appliqué comme ça l'est dans le règlement 129, qui est application directe pollueur-payeur -- la corollaire de ça, c'est le développement durable, les gens jettent moins d'eau à l'égout, moins d'eau qui arrive à la station, ce qui veut dire ultimement moins de débordement à la rivière, etc., donc développement durable.

3410 Si monsieur est intéressé, moi, j'ai fait une présentation récemment à la Commission d'environnement. Donc, c'est disponible. Si la Commission veut savoir, c'est un rapport très très succinct, c'est seulement quelques pages, mais ça donne un bilan des soixante quelques usines qui sont assujetties présentement à notre règlement de tarification.

3415

LE PRÉSIDENT :

C'est marché conclu, déposez, monsieur.

3420

M. LUC LEFEBVRE :

Ça me fait plaisir.

3425

LE PRÉSIDENT :

Déposez le document, merci, avant que monsieur Vanier me le demande.

3430

M. DANIEL VANIER :

Merci beaucoup, monsieur le président.

3435

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci.

3440

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur le président, juste une question à monsieur Latulippe sur les informations. Le document bilan 95 parle d'informations très incomplètes et très disparates. Alors, est-ce que le Ministère a mis en place des moyens pour avoir une meilleure information sur ces questions-là?

3445

M. JEAN RIVET :

On est en train de développer un système informatique qui va systématiser la cueillette et le traitement de l'information. Mais je m'excuse, j'ai mal compris la citation de ce bilan. Est-ce que c'est le document présenté par madame Dartois?

3450

LE PRÉSIDENT :

Le bilan en 94 sur --

3455 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est le document «L'assainissement des eaux usées industrielles du Québec, état de la situation en 1995».

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Oui?

3465 **M. GEORGES ROBERGE :**

C'est seulement pour signifier que j'ai déposé, suite à la requête de monsieur Genest hier, copie de certaines sections des accords internationaux concernant le commerce de l'eau, notamment l'Accord de libre-échange, l'Accord de libre-échange Nord-américain, l'Organisation mondiale...

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Les textes juridiques à l'appui.

3475 **M. GEORGES ROBERGE :**

C'est ça.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous nous les déposez?

3485 **M. GEORGES ROBERGE :**

De même que les lois canadiennes de mise en oeuvre concernant ces accords-là et qui traitaient de la portion eau.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Patrice Limoges, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Limoges!

M. PATRICE LIMOGES :

Bonsoir, madame, monsieur le commissaire, monsieur le président! Je vais essayer de choisir mes questions. J'avais choisi une question plus longue, mais là il commence à être

3495 tard et puis, bon, je sais qu'il y en a d'autres évidemment qui attendent. Mais par contre, je crois qu'elle est assez importante, je crois que je vais la poser quand même parce que ça s'applique particulièrement à la région de Montréal. Il ne pourrait pas y avoir de prolongation?

LE PRÉSIDENT :

3500 Non.

M. PATRICE LIMOGES :

3505 De supplémentaire?

LE PRÉSIDENT :

3510 Non. On n'a aucun local disponible et la planification ne le permet pas. Et moi, demain, je suis retenu ailleurs, alors...

M. PATRICE LIMOGES :

3515 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

3520 Ça va?

M. PATRICE LIMOGES :

3525 Je trouve que c'est un peu...

LE PRÉSIDENT :

3530 Mais ce que vous pouvez faire -- écoutez, comprenons-nous, il y a beaucoup de questions qui, déjà, ont été posées. Par ailleurs, la question de monsieur Vanier, par exemple tantôt, était une question tout à fait neuve et tout à fait reliée au dossier. Là-dessus, ne soyez pas gêné, on va traverser. On finira à 1 h, 1 h 30, mais on va les faire. Il n'est pas question d'escamoter.

3535 Si, par ailleurs, il y a des questions qui demandent une réponse écrite, si dans certains cas on peut le faire, on peut faire une fusillade, recevoir toutes les questions et s'assurer qu'elles soient en traitement. Il ne s'agit pas d'allonger, il ne s'agit pas non plus d'accélérer de manière folle. Alors, dites-moi vos questions, puis on va voir comment est-ce qu'on peut le faire honnêtement.

3540 **M. PATRICE LIMOGES :**

Oui, O.K. Mais je trouve quand même que c'est une forme de manque de respect ou en tout cas, ça n'incite pas les gens à participer à ce style de processus là.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends.

3550 **M. PATRICE LIMOGES :**

Et puis autant pour vous, que pour les spécialistes qui sont ici, que pour les gens du public.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est vrai.

3555 **M. PATRICE LIMOGES :**

Surtout pour la région de Montréal. Et puis bon, je comprends qu'on pose des questions, mais on n'aurait peut-être pas autant de questions à poser si les ministères qui sont interrogés ici s'efforçaient à déposer les documents de façon pas spontanée, mais normale, au lieu d'être toujours obligés de poser des questions, alors que ces documents-là sont faits par les fonds publics, finalement.

3565 Et puis je ne vois pas pourquoi ils considèrent qu'on est des faiseurs de trouble à toujours demander de l'information qui devrait... au contraire, on devrait être considéré comme des alliés puisqu'on se trouve un peu à justifier leur emploi en posant ces questions-là, puis en leur demandant de produire d'autres études, etc.

3570 J'aimerais en profiter d'ailleurs pour féliciter madame qui a fait son plaidoyer, la madame de la FAPEL, pour dire à quel point le travail est fait par des bénévoles souvent et puis que ce n'est pas évident. Simplement la question encore du financement, on n'a pas été financé pour être ici. On ne sait même pas si on va être financé. C'est... en tout cas.

3575 Donc, j'y vais avec ma question. Je vais choisir celle-ci. C'est au sujet de la qualité bactériologique des plans d'eau qui entourent Montréal versus les activités récréatives qui y sont pratiquées et puis les risques à la santé que ça entraîne.

3580 On sait que la région de Montréal, c'est le tiers de la population du Québec, mais la grande région de Montréal, c'est encore plus, c'est peut-être la moitié de la population du Québec. La pression sur les milieux est excessivement grande et puis la demande pour la pratique d'activités ou l'accès aux berges ou aux cours d'eau est très grande aussi.

3585 Sachant que la qualité de ces plans d'eau et puis des rivières - quand je parle de la qualité, c'est au sens des risques à la santé, pas des risques de noyade ou des risques toxicologiques qui sont autres - sont peu propices donc à la pratique d'activités de contact, par exemple la baignade, la planche à voile, le nautisme ou encore même, si on peut figurer les activités commerciales comme le rafting ou le sea-doo où on incite les gens à venir se faire éclabousser, prendre une gorgée de Saint-Laurent, et puis ce qui peut même laisser supposer, du fait de l'organisation, que c'est sans danger;

3590 sachant aussi donc que ces activités sont relativement populaires, malgré ce qu'on pourrait penser, et puis qu'elles risquent de le devenir encore plus;

3595 sachant que les risques sont bien présents et peu prévisibles, malgré certains rapports des ministères impliqués, entre autres dans Saint-Laurent Vision 2000, qui tendent à minimiser le problème malheureusement et puis qui même incitent les gens à un retour au fleuve; on incite les gens à s'y baigner, on incite les gens à manger le poisson dans le fleuve - en tout cas, c'est un peu désolant - malgré les risques qui existent, et puis même on peut comprendre aussi, il faut bien que ces gens-là justifient les centaines de millions de dollars qui ont été dépensés dans le fleuve Saint-Laurent pour l'instant et puis les centaines de millions aussi qui restent à venir, et puis il faut bien qu'on trouve des résultats concrets positifs;

3605 donc, sachant aussi que, si on peut parler d'une autre forme de désinformation ou en tout cas, peut-être pas de la désinformation - comment je pourrais dire - involontaire cette fois que le fleuve semble plus propre parce que, bon, il y a moins de déchets, il y a moins de «mottons» qui flottent grâce merveilleusement à la captation des eaux usées par la CUM, par les systèmes de collecteurs d'égouts, les berges sont maintenant plus invitantes, donc aussi sont plus invitantes grâce, entre autres, aux subventions des ministères encore dans le plan Action Saint-Laurent, Saint-Laurent Vision 2000, qui finance des groupes dits écolos pour planter des arbustes entre deux talles d'asphalte puis de béton, ou encore pour ramasser des pneus puis des vidanges qui finalement reviennent année après année à cause du déversement des neiges usées qui nous amène ces mêmes vidanges là, en tout cas, c'est toujours pour se donner bonne conscience, enfin;

3615 donc, avec toutes ces prémisses-là, sachant que le risque est toujours présent, comme l'a présenté, je pense, monsieur Seguin qui nous a montré les tableaux en temps de surverse, donc de débordement d'égouts, où on voit les peaks de coliformes - là, on parle seulement de coliformes - les risques sont bien présents, puis les gens n'en sont pas conscients, puis au contraire même ils sont incités à y retourner, j'aimerais savoir qu'est-ce qui est fait et puis qu'est-ce qui est prévu de faire pour prévenir ces risques à la santé là?

3620

Et puis là, je ne veux pas que la réponse du MEF me parle du programme environnement-plage, qui est un programme volontaire, premièrement. Alors, tous ceux qui ont de quoi à se reprocher n'y participent pas. Et puis ça concerne seulement, je pense, deux plages sur le territoire de la CUM, qui sont du côté de l'Île Bizard, je crois. Et puis c'est de l'échantillonnage qui se fait deux fois l'an. Je crois, donc, ça ne donne pas du tout un portrait à savoir si le risque est présent pour se baigner ou pas.

3625

Par contre, j'aimerais que le MEF me réponde quand même ce qui est prévu d'être fait pour inciter ces gens-là... bien, pas les inciter, mais comment on fait pour s'assurer que ces gens-là sont conscientisés qu'ils courrent un risque à aller se baigner, à aller faire de la planche à voile, à aller faire du sea-doo.

3630

Est-ce que le MSSS aussi a un plan d'action de prévu là-dessus? Et puis est-ce que la CUM même ou les municipalités n'ont pas un volet de prévention ou des avis suite aux surverses? Est-ce qu'on ne pourrait pas aviser la population: «Bon, il vient de pleuvoir, ça a débordé là, là, là, allez-y pas vous baigner pendant trois jours»?

3635

Est-ce qu'il y a de l'échantillonnage? Est-ce qu'il y a de la diffusion de ces résultats de ces échantillons-là? Et puis en plus, évidemment, quand est-ce qu'on va régler le problème des surverses et de la contamination bactériologique, entre autres, à la source?

3640

LE PRÉSIDENT :

3645

Donc, c'est essentiellement autour de la notion des surverses et des plages de l'ouest de Montréal et de la rivière des Prairies, le sens de votre question.

M. PATRICE LIMOGES :

3650

Oui. Bien, pour la région montréalaise qui est plus problématique, que la population est encline à aller.

LE PRÉSIDENT :

3655

C'est parce qu'il y a un autre aspect de la question, qui est l'aspect de la désinfection de l'effluent aussi, qui est autre chose. Donc, on va se contenter...

M. PATRICE LIMOGES :

3660

Je laisserai les gens de Lanaudière venir se plaindre à la prochaine séance.

LE PRÉSIDENT :

3665 ... au point que vous avez déjà touché. Alors sur les surverses, s'il vous plaît, monsieur Lefebvre.

M. LUC LEFEBVRE :

3670 Or, je pense, monsieur le président, que oui, c'est très important d'informer la population de la condition de l'eau et particulièrement de la condition de l'eau en rive. On vit sur une île et on est entouré d'eau. C'est vrai que les rives sont de plus en plus invitantes. On voit de plus en plus de jeunes jouer sur le bord des rives et de plus en plus d'activités nautiques; la baignade, entre autres.

3675 Or, la Communauté urbaine, je ne sais pas si vous étiez ici cet après-midi, mais on a présenté une acétate, diapositive électronique sur le programme qui a été réalisé l'an passé, qui est un peu un projet-pilote, si on veut, une première année de mesures en rive de la qualité de l'eau en ce qui concerne les coliformes.

3680 On a l'intention de poursuivre ce programme-là cet été. Nous allons avoir une centaine de points en rive tout autour de l'île de Montréal, l'Île Bizard, l'Île des Soeurs également. Les points ont été choisis de façon stratégique. C'est des endroits où il y a des mises à l'eau de bateaux, des endroits qui sont invitants. Il y a très peu de points dans le port de Montréal comme tel. C'est surtout dans le lac Saint-Louis et le long de la rivière des Prairies. Aussi du côté de Pointe-aux-Trembles, il y a beaucoup de points.

3685 Or, notre intention - c'est quand même un programme très considérable, il y a beaucoup de points, beaucoup de prélèvements - on aimerait faire des prélèvements hebdomadaires de ces points-là. On va demander à nos laboratoires de sortir les résultats le plus rapidement possible. Parce que quand on vous dit que l'an passé, c'était pollué à tel endroit, bien...

3695 Alors, c'est toujours à l'état de projet, mais j'ai bon espoir que ça va se réaliser dès cet été. L'information, on va essayer de la diffuser le plus largement possible dans les médias. Personnellement, j'aimerais qu'on ait un site Internet où on puisse aller chaque semaine voir les résultats de différents points d'échantillonnage, voir la qualité de l'eau, enfin en ce qui concerne la bactérie.

3700 Or, du côté de la CUM, je pense que c'est l'effort qu'on va consacrer cette année et les années prochaines. On a peut-être réduit beaucoup du côté de la qualité de l'eau chimique, etc., mais on pense que c'est les usages finalement qui, pour nous, sont les plus importants et donc c'est le contact avec l'eau. Et l'orientation de la CUM présentement, c'est de ce côté-là.

3705 Maintenant, je vous invite à venir aux commissions publiques de la Communauté urbaine de Montréal, la Commission de l'environnement, où normalement, celle du 15 juin, on devrait présenter le projet. Évidemment, il y a plusieurs facettes à ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

3710 Maintenant, est-ce qu'il y a un élément, comme dit monsieur, est-ce qu'il y a une espèce d'information instantanée qui peut être donnée en disant: «Attention, à tel endroit il y a eu surverse hier soir, il y a eu surverse à tel endroit hier soir»?

3715 Parce qu'on a dit dans la journée, aujourd'hui, quand il y a surverse sur un coin, on peut penser que pendant deux ou trois jours, la plage est contaminée. Alors, est-ce qu'il y a des systèmes à mettre en place qui permettent de dire: «Attention, il y a eu surverse à tel endroit, tel endroit, tel endroit», de sorte que là, on aurait une espèce d'observation du système en continu?

M. LUC LEFEBVRE :

3720 De la façon dont vous le présentez, non. Ce que l'on a l'intention de faire, c'est de faire des prélèvements. Comme je dis, lundi, mardi, mercredi, on fait le tour de l'île, on fait analyser pour les coliformes. On a le résultat le vendredi. Il est publié - on espère - le samedi dans le journal ou le vendredi soir dans notre site Internet. Mais il n'y aurait pas de pancartes qui seraient mises: «Ici, hier, il y a eu un déversement, donc défendu d'aller dans l'eau». On n'en est pas là présentement, non.

LE PRÉSIDENT :

3730 Du côté de madame Christin, la question qu'évoque monsieur, une question importante, on a des plages qui s'améliorent et donc où il y a des nouvelles pratiques qui peuvent se développer ou se redévelopper, mais il y a par ailleurs des incidents qui font qu'il y a encore des déverses et des surverses. On verra tantôt comment on les corrige. Mais l'information instantanée par rapport à ça, est-ce qu'il y a quelque chose qui est fait ou qui peut être fait?

3735 **Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

3740 Même si monsieur ne veut pas entendre parler du programme environnement-plage, je vais quand même en parler un petit peu.

3745 Avant d'être à la Direction régionale de Montréal-Centre, j'étais au Département de santé communautaire du Lakeshore qui couvrait l'ouest de l'île. Alors, on a été à l'époque la première plage, je pense, à faire partie du programme environnement-plage - c'était la plage du Cap-Saint-Jacques - et l'eau, à ma connaissance, a toujours été d'excellente qualité, qualité A. Sauf peut-être il y a une année ou deux, à un moment donné, la qualité a baissé un peu, c'était

lors d'une grande canicule. Et les avis avaient été faits à ce moment-là dans les journaux locaux, et tout ça pour dire de ne pas se baigner pendant ce temps-là.

3750 En ce qui concerne la plage qu'on appelle communément la plage Doré, la plage Doré prend l'eau du fleuve, mais elle est filtrée par des plantes aquatiques et, à ma connaissance aussi, a toujours été d'excellente qualité. Maintenant, dans la littérature scientifique...

LE PRÉSIDENT :

3755 Oui, allez-y, monsieur.

M. PATRICE LIMOGES :

3760 Même, je pense que les personnes de la Ville de Montréal pourraient me confirmer, la plage Doré est chlorée. Il y a de l'injection de chlore dans cet endroit-là. Le système de filtration aux algues, aux plantes n'a jamais fonctionné. C'est du bluff.

LE PRÉSIDENT :

3765 Est-ce qu'il y a quelqu'un de la Ville de Montréal qui...

M. PATRICE LIMOGES :

3770 Il y a surutilisation de la plage, de toute façon, et ça ne fournit pas. Je ne sais pas si le MEF...

LE PRÉSIDENT :

3775 Non, non, s'il vous plaît! Sinon, venez, si vous êtes un expert, venez parler. Monsieur?

M. ANDRÉ AUBIN:

3780 On n'a pas parmi nous actuellement de gestionnaire du parc plage. Peut-être que...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que la plage est chlorée?

3785 **M. PATRICE LIMOGES :**

Ils ne le diront pas, c'est interdit de jeter du chlore dans un cours d'eau, dans le fleuve. Il y a un moratoire du MEF qui interdit la chloration des eaux.

3790 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère de l'Environnement sait si la plage Doré est chlorée?

3795 **M. DANIEL LEBLANC :**

Non, je ne le sais pas du tout.

3800 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3805 **M. DANIEL LEBLANC :**

On fait le contrôle annuel, mais je ne sais pas si...

3810 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon? Oui?

3815 **M. GUY DESCHAMPS :**

Bonsoir! Je peux peut-être ajouter un complément d'information sur cette question-là. Ce que je vous dis est basé sur l'expérience qu'on a eue, parce qu'on a fait l'échantillonnage de la plage pendant quelques années. Je suis au Service de l'environnement, donc réseau du suivi écologique de la Communauté urbaine de Montréal.

3820 Alors, il y a une filtration qui est faite des eaux qui sont passées par les étangs de polissage, si on veut, les étangs de végétation aquatique. Donc, elles sont passées à travers des filtres de piscine et ne sont pas désinfectées. Par contre, il y a une utilisation de chlore qui se fait de façon quotidienne pour nettoyer le sable qui borde la plage.

3825 Alors, il n'y a pas d'injection de chlore dans l'eau comme telle, si ce n'est l'utilisation de chlore pour des conditions de nettoyage et de... mais la question quand même reste entière, je pense, quant à l'utilisation de chlore dans un milieu naturel comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Madame?

3830 **Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

Oui. Donc, en poursuivant, dans la littérature scientifique, on dit que - habituellement tout le monde est d'accord - qu'il y a des risques à la santé quand l'eau est polluée, ce qui comprend, par rapport à la cote du ministère de l'Environnement, une cote D. En ce qui concerne les cotes B et C, les recommandations pour la santé publique sont de prendre une douche après la baignade et de se sécher les oreilles. En gros, c'est ça.

3835 On parlait de risques à la santé. On sait, d'après des études de perception, qu'en général les gens pensent qu'autour de l'île de Montréal l'eau est de mauvaise qualité. C'est une étude de perception qui a été faite justement par Saint-Laurent Vision 2000.

3840 Si on considère maintenant par rapport aux déclarations de problèmes de santé, alors je dois dire qu'on a un service au bureau de plaintes. Alors, il y a quelqu'un qui reçoit des plaintes s'il y a des informations, des gens malades, des choses comme ça, des inquiétudes. Je dois dire que je ne m'occupe pas actuellement de ce fichier-là. Mais pour toutes les années que j'ai été au Lakeshore, je peux dire que du côté baignade, on n'a pas eu de plaintes. Par contre, on en a eu sur les piscines. Alors, c'est ça.

M. PATRICE LIMOGES :

3850

Mais il n'y a rien de prévu dans un programme de santé pour sensibiliser les gens ou s'assurer qu'ils vont prendre les risques mesurés en allant se baigner quand c'est le temps ou quand ce n'est pas le temps?

3855 **Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

Actuellement, je peux dire que non. En tout cas, personnellement, je ne suis pas au courant. Par contre, je sais qu'il y a déjà eu des communiqués de presse par le passé qui évoquaient à peu près les recommandations que je viens de vous dire.

3860

LE PRÉSIDENT :

3865 La question reste. C'est clair que là, il y a un programme de surveillance de manière systématique avec des informations systématiques. Le seul problème, c'est le problème de la pollution subite qui arrive et qui contamine immédiatement le milieu, et sur lequel l'information n'a pas le temps de rétroagir suffisamment vite en temps réel par rapport à la question soulevée sur les surverses. C'est bien comme ça qu'on doit le comprendre?

M. GUY DESCHAMPS :

3870

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3875

Pouvez-vous me dire maintenant, au niveau de la CUM, les efforts - vous en avez parlé un petit peu cet après-midi - pour diminuer le nombre de surverses? Il me semble que vous aviez un objectif de ramener le nombre de surverses à tant. Est-ce que je me trompe?

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

3880

Le nombre de surverses quand il pleut?

LE PRÉSIDENT :

3885

Oui.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

3890

Alors, évidemment, on travaille à deux niveaux, présentement. C'est au niveau du contrôle de l'intercepteur, c'est-à-dire pour prendre le plus d'eau de pluie possible. Et le deuxième niveau, c'est au niveau du volume d'eau, pour l'instant, qui arrive dans l'intercepteur. Alors, c'est les deux seuls moyens d'intervention que nous avons.

LE PRÉSIDENT :

3895

Étiez-vous ici, cet après-midi, monsieur Limoges?

M. PATRICE LIMOGES :

3900

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3905

Donc, vous avez entendu cet...

M. PATRICE LIMOGES :

Oui. Je connais le règlement 129 aussi, une initiative très louable, d'ailleurs.

3910 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va pour le niveau de réponse que vous avez obtenu?

3915 **M. PATRICE LIMOGES :**

Oui. Malgré qu'il va continuer à... le problème des surverses va rester entier encore pour un bon petit bout de temps. Et puis pour l'instant, je pense que ce serait important d'informer les gens, plutôt que de les désinformer en leur disant de se réapproprier le fleuve peut-être un peu trop rapidement et surtout de leur faire des accroires en nettoyant, en rendant le milieu invitant.

3920 Dans le fond, est-ce que ce n'est pas mieux de laisser ça bétonné et laid? Puis les gens vont continuer d'avoir une perception au moins de ne pas y aller, réaliste, plutôt que de financer des projets qui visent à faire du cosmétique.

3925 **LE PRÉSIDENT :**

On ne portera pas de jugement sur ça. Vous avez droit au vôtre. De mon point de vue, ce qui me semble plus difficile, c'est la disposition de la bonne information stratégique. Si de 3930 manière générale l'état des plages est largement amélioré et qu'en général les tests montrent qu'on peut les utiliser, tant mieux, utilisons-les.

3935 Le problème, c'est comment on peut avoir le système d'information assez rapide pour être capable d'alerter quand, suite à une pluie, il y a une surverse et que le milieu est très rapidement déstabilisé et détérioré. C'est ça qui me semble être la clé stratégique de l'information. Et là, on n'a pas trouvé les méthodes encore de communication adéquates à ce niveau-là. Ça va?

3940 **M. PATRICE LIMOGES :**

Merci.

3945 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, une petite information quant à la première remarque de monsieur. Nous avons déposé, comme ministère de l'Environnement, 125 documents en 35 copies, ce qui représente au-dessus de 4 000 documents depuis le début des audiences. Et ça ne comprend pas les documents qui ont été déposés par les autres ministères. Donc, quand on parle de réticence à fournir des documents, je pense qu'il faut faire des bémols là-dessus.

3955 **M. PATRICE LIMOGES :**

Les plus importants, il faut toujours qu'on les demande. Puis sinon, via la Loi à l'accès à l'information. Pour avoir été à la SVP pendant quatre ans, je connais la démarche.

3960 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

3965 **M. PATRICE LIMOGES :**

J'avais une autre question courte, parce que je vais laisser faire mes plus longues.

3970 Cet après-midi, on a parlé, entre autres, monsieur Burcombe est venu parler de la problématique de la sécurité de l'approvisionnement en eau potable ou en eau tout court, à Montréal, à cause de la panne d'électricité due au verglas. Il me reste encore quelques interrogations.

3975 Je sais qu'à la CUM, c'est-à-dire à la station d'épuration des eaux, ils disposent de génératrices. C'est des locomotives qui sont plus sur roues, mais qui sont dans une pièce. Il y a six locomotives qui sont prêtes à prendre la relève en cas de panne parce qu'évidemment, ils ne peuvent pas se permettre que ça déborde à l'autre bout.

3980 Je ne comprends pas que la Ville de Montréal n'ait jamais eu comme préoccupation de s'assurer d'un approvisionnement énergétique pour faire fonctionner les pompes qui fournissent de l'eau à la Ville. J'aimerais savoir combien de temps le territoire de la CUM peut survivre avec l'eau des réservoirs, advenant un arrêt complet du pompage.

3985 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous parlez d'eau potable?

3990 **M. PATRICE LIMOGES :**

Oui, oui, oui. Il y a peut-être des solutions autres, qui consistent à puiser l'eau directement dans le fleuve pour alimenter les bornes d'incendie. Évidemment, le risque qui était survenu, c'était le Service des incendies qui avait sonné l'alarme. Il aurait pu y avoir un incendie majeur à Montréal et puis pas d'eau pour l'éteindre. Montréal aurait pu faire, comme dans les années 1800, je crois, disparaître la moitié de sa superficie de la carte.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le temps de...

3995 **M. PATRICE LIMOGES :**

4000 Là, on parle de projet de cogénération ou, en tout cas, d'usine thermique, de fabrication d'énergie électrique à partir donc d'un combustible fossile qui va à l'encontre évidemment de... on voit le lobbying de compagnies comme Rolls Royce. J'avais entendu parler du lobby de Rolls Royce qui s'enligne pour bâtir des turbines pour vendre de l'énergie évidemment, ou vendre leur technologie surtout, mais sous l'excuse de fournir de l'électricité.

4005 Qu'est-ce que la Ville de Montréal a de prêt? Et puis pourquoi pas la technique des locomotives, comme ils ont fait à Boucherville pendant le verglas? Pourquoi pas simplement un rail, puis monopoliser quelques locomotives, si jamais ça revenait, plutôt que de dépenser un autre 50 millions \$ pour les turbines à Rolls Royce?

LE PRÉSIDENT :

4010 Quel est le délai face à une panne majeure? C'est quoi le délai de temps où vous pouvez encore servir convenablement, donner les services d'eau sans d'autres interventions?

M. ANDRÉ AUBIN:

4015 Cette partie de réponse là, monsieur le président, je laisserai monsieur Michel Gagné répondre.

4020 Cependant, je pense qu'il y a certains messages, là, je pense qu'il serait bon de rectifier. Oui, la Ville de Montréal réfléchit à ces problématiques-là et à des plans d'urgence. La Ville de Montréal fait partie du plan des mesures d'urgence à la grandeur du Montréal métropolitain.

4025 Et nous étions au Q.G. avec les pompiers lorsque nous avons détecté, calculé aux quinze minutes quelle était la durée restante de capacité au niveau des réservoirs, avec les allées et venues de l'électricité, qui revenait, qui repartait. Ça ne s'est pas produit. Les cinq lignes d'alimentation sont tombées en même temps. Il y a eu des pannes, des reprises. En tout cas, c'est un petit peu plus complexe que ça.

4030 Je vais peut-être décevoir des gens, c'est nous qui avons proposé aux pompiers l'alternative quand on a calculé à un moment donné la possibilité. Et c'est un groupe de travail conjoint de spécialistes en la matière qui ont décidé d'aller couper la glace sur les deux rivières et puis de mettre des piscines et de mettre en service.

4035 Nous savions aux travaux publics que nous avions une cinquantaine de citerne en acier inoxydable qui étaient opérationnelles rapidement. Nos services d'approvisionnement les ont équipées, les ont restaurées, les ont mises - parce que normalement on utilise ça surtout l'été - on les a mises en position.

4040 On a même été jusqu'à identifier un réservoir de réserve, qui est le réservoir Rosemont, qui possède plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes et qui, pour des raisons hydrauliques, actuellement n'est pas en usage dans le circuit d'eau potable, mais qui bénéficiait d'une eau, disons, qui avait séjourné un certain temps mais qui était 100 % disponible pour alimenter des citernes de pompiers, puis à la protection des incendies.

4045 Donc, c'était beaucoup plus contrôlé que, disons, la première image qu'on a voulu y donner. Maintenant, je céderais la parole à monsieur Gagné.

LE PRÉSIDENT :

4050 Monsieur Gagné.

M. MICHEL GAGNÉ :

4055 Alors, quand on parle de manque d'eau potable, je dois souligner que ce n'est pas partout à travers la ville, c'est certains secteurs où il y a eu des baisses de pression.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce que monsieur demande, c'est le temps.

M. MICHEL GAGNÉ :

On estime une autonomie, uniquement avec les réservoirs, entre quatre et huit heures, dépendant de l'heure de la journée et de la saison. Si on est en été, par exemple, en plein coeur d'après-midi, il fait 30° ou 35° Celsius, ce serait une autonomie de quatre heures, mais pas quatre heures nécessairement partout. Ça peut être dix heures à un endroit, quatre heures à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

4070 On a bien vu, d'après la hauteur, etc. Est-ce que la Ville de Montréal a envisagé la solution dite simple de monsieur Jacomet? 2

4075 **M. MICHEL GAGNÉ :**

On a évalué au niveau du nombre de génératrices. D'abord, des locomotives, on parle d'alimenter à 600 volts. Et nos installations, on parle de 4 160 volts pour chacun de nos moteurs, ça fait qu'au niveau voltage, ça ne fonctionnerait pas. Si on parle des deux usines, on parle de 50 génératrices de 45 pieds de longueur à chacune des usines. Ça fait que là, on est hors dimension complètement.

4080 Maintenant, ces délais de livraison là, on s'est informé auprès de certains fournisseurs, on a eu l'information comme quoi ils pouvaient être disponibles à l'intérieur de quelques heures. Et on a un document écrit qui nous dit que c'est disponible à l'intérieur d'une année. Il faut commander et un an après, on a la livraison. Il faut les opérer, il faut les entretenir aussi. Et quand on parle d'un 30 millions \$, 35 millions \$, c'est de cet ordre de grandeur là et les coûts d'opération ne sont pas comptabilisés.

4090 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites que le coût d'achat de locomotives...

4095 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Pas de locomotives, de génératrices.

LE PRÉSIDENT :

4100 ... de génératrices qui vous permettraient de produire l'électricité dont vous avez besoin pour opérer la station en cas de panne totale...

M. MICHEL GAGNÉ :

4105 Chacune des stations, on a besoin environ de 50 génératrices.

LE PRÉSIDENT :

À 4 160 volts, qui produiraient...

4110 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Il y en a à différentes tensions. Mais pour les gros moteurs, c'est 4 160 volts. C'est bien évident qu'on a quelques charges à 600 volts aussi pour les équipements auxiliaires.

4115 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est ça qui est votre évaluation de 35 millions \$.

4120 **M. MICHEL GAGNÉ :**

C'est une des évaluations. Ce n'est pas la seule qu'on a, c'en est une.

4125 **M. PATRICE LIMOGES :**

Je m'excuse, mais si ce qui sort à l'autre bout à la station d'épuration des eaux usées, ils sont capables de pallier avec six génératrices ou six locomotives, qui sont des génératrices finalement, pourquoi... ce qu'ils pourraient fournir à l'autre bout, ça devrait être la même chose? Ce qui rentre, ce qui sort, en principe...

4130 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Je pense qu'il y aurait lieu de s'informer des charges.

4135 **M. GUY DESCHAMPS :**

15 mégawatts aux usines.

4140 **M. MICHEL GAGNÉ :**

C'est ça. Nous, on a besoin de 35 mégawatts.

4145 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon, vous avez besoin de?

4150 **M. MICHEL GAGNÉ :**

35 mégawatts.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

35 mégawatts?

M. MICHEL GAGNÉ :

4155 Et à la CUM, on me dit que c'est 15 mégawatts.

LE PRÉSIDENT :

4160 Parce que vous êtes obligés de monter l'eau plus haut que la CUM est obligée de le faire?

M. MICHEL GAGNÉ :

4165 Évidemment, on monte à des pressions plus élevées qu'à la CUM probablement.

LE PRÉSIDENT :

4170 Est-ce que c'est la principale raison ou s'il y a d'autres raisons d'ordre technique?

M. LUC LEFEBVRE :

4175 Moi, je pense que pour ce qui est de la station, c'est une question de... le 15 mégawatts, c'est pour être capable d'utiliser environ quatre pompes. C'est une question de volume pour nous et, évidemment, de hauteur d'eau. Dans leur cas, c'est la quantité de pompes évidemment qu'ils ont à utiliser pour maintenir la pression dans le réseau. Et à ce que je comprends, c'est 35 mégawatts la demande pour ça. Donc, c'est vraiment relié à la puissance qui est demandée.

4180 **M. MICHEL GAGNÉ :**

4185 J'aimerais peut-être ajouter quelques éléments. Évidemment, on a parlé de pompage. Mais quand on parle d'une usine de production d'eau potable, il n'y a pas uniquement le pompage, il y a la filtration, l'ozonation et le tamisage aussi, qui est une dépense énergétique accrue ou supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

4190 J'imagine que dans un cas de panne, vous avez des scénarios de réduction préférentielle et que vous êtes capable d'étaler votre panne sur plus que quatre heures, huit heures?

M. MICHEL GAGNÉ :

4195 Vous parlez au niveau des réservoirs?

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Au niveau de la distribution de...

4205 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Il n'y a pas de vanne motorisée qui nous permet d'isoler un réservoir rapidement là. Si les gens consomment, ils consomment. On a tellement de vannes. Monsieur Aubin l'a mentionné ce matin. Ce ne sont pas toutes ces vannes-là qui sont motorisées.

4210 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

4215 **Ça va, monsieur Limoges?**

M. PATRICE LIMOGES :

4220 Oui, 35 mégawatts, donc ça va être soumis au processus d'évaluation environnementale?

4225 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument, oui, oui, si c'est un projet.

4230 **M. PATRICE LIMOGES :**

4235 Je ne pense pas que les municipalités sont dues de... elles ne sont pas obligées de fournir de l'eau à leurs citoyens? Elles sont obligées de fournir une eau de qualité en vertu du règlement sur l'eau potable...

LE PRÉSIDENT :

4240 C'est ça.

4245 **M. PATRICE LIMOGES :**

... mais ce n'est pas un droit, ce n'est pas un acquit.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

En cas d'impossibilité de la fournir, il ne semble pas qu'elles aient le devoir de la fournir quand elles ne sont pas capables de le faire.

4240 **M. PATRICE LIMOGES :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4245

C'est une question que j'avais posée puis c'est ça qu'on m'avait répondu. Si elle en fournit, elle doit être de qualité, mais il n'y a pas d'obligation de la fournir s'il y a une panne ou quelque chose. Ça va?

4250 **M. PATRICE LIMOGES :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4255

Monsieur Bruce Walker, s'il vous plaît.

M. BRUCE WALKER :

4260

Merci, monsieur le président. Je m'appelle Bruce Walker. Je suis le directeur de la recherche du groupe écologiste STOP.

4265

Ma première question, ce soir, c'est au sujet des réseaux d'égouts sur l'île de Montréal. Dans certains quartiers, il n'y a qu'un seul réseau d'égouts, ce qu'on appelle un réseau d'égouts combiné. Mais ma question touche plutôt l'autre volet, c'est-à-dire dans les quartiers résidentiels surtout où il existe deux réseaux d'égouts, c'est-à-dire un réseau unitaire pour les eaux usées et un réseau pluvial. Donc, je voudrais savoir qui fait quoi lors de la construction de ces réseaux et lors de la surveillance après la construction.

4270

Je voudrais vous donner un exemple précis. Dans le quartier de Rivière-des-Prairies dans la Ville de Montréal, il y a beaucoup de constructions nouvelles, des logements résidentiels. Et si je comprends bien, il y a des exigences, je pense, du gouvernement du Québec qui exige pour les nouveaux quartiers résidentiels, des lieux vierges, si vous voulez, il faut poser les deux réseaux d'égouts, un réseau unitaire et un réseau pluvial. Donc...

4275

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est sanitaire.

4280 **M. BRUCE WALKER :**

En tout cas, les personnes-ressources peuvent me corriger sur les détails.

4285 Donc, ma question, c'est en deux volets. Premièrement, donc, pour les nouveaux projets de construction résidentielle, est-ce qu'on oblige l'entrepreneur et/ou la Ville de Montréal de faire poser ces deux réseaux d'égouts? Et par la suite, qui, parmi toutes les agences réglementaires présentes ici ce soir, qui assure que ces travaux sont bel et bien effectués?

4290 Et je pose la deuxième partie de cette question. Après avoir pris connaissance depuis des années du fait qu'il y a certains quartiers de certaines municipalités sur l'île de Montréal où, il y a vingt et trente ans, on a posé deux réseaux d'égouts, mais il y avait des erreurs lors de la construction et malheureusement on a fait des raccordements croisés. Donc, pour certains citoyens qui flushent leurs toilettes, ça ne va pas à la station d'épuration, ça va encore au fleuve.

4295 Donc, pour résumer, monsieur le président, si vous permettez, l'ancien président américain, Harry Truman, avait une plaque sur son pupitre à la Maison Blanche: «The buck stops here». Donc, pour ce dossier, «where does the buck stop»?

4300 **LE PRÉSIDENT :**

4305 Ce que vous évoquez, je l'ai entendu dans d'autres municipalités aussi. Je pense qu'on a parfois des surprises quand on va voir dans le sous-sol, les choses ne sont pas toujours faites comme elles devaient être faites sur les plans.

4310 Alors, qu'en est-il des obligations maintenant? Est-ce que c'est vrai que normalement, dans les nouveaux quartiers, on oblige les entrepreneurs à construire avec un double réseau, un réseau pluvial et un réseau sanitaire d'autre part?

4310 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'article 116 prévoit que:

4315 «Le Conseil d'une municipalité peut, par règlement, prévoir dans tout ou partie de son territoire qu'aucun permis de construction ne sera accordé, à moins qu'une des conditions suivantes soit remplie(...)»

- et la deuxième -

4320 «(...) les services d'aqueduc, ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis, ne soient établis dans la rue en bordure de laquelle(...)»

- le troisième paragraphe -

4325 «(...) dans le cas où les services d'aqueduc ne sont pas établis en bordure de laquelle une construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées, la construction a été érigée conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.»

4330 Donc, en vertu du règlement de zonage, la Municipalité a le pouvoir de décréter qu'elle ne délivrera des permis de construction que si ces services-là ont été faits de façon adéquate et autorisés par le ministre de l'Environnement.

4335 **LE PRÉSIDENT :**

4340 Donc, on doit conclure que pour les nouveaux quartiers, oui, il doit y avoir une construction?

4345 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

4350 Ce n'est pas nécessairement une question... forcément, si on fait des travaux d'aqueduc et d'égouts, je présume que c'est dans un nouveau quartier, mais ce n'est pas indiqué que c'est nécessairement dans un nouveau quartier. C'est, dans le règlement de zonage, un pouvoir que la Municipalité peut intégrer et la majorité des municipalités l'ont. Maintenant, au niveau de la Ville de Montréal...

4355 **LE PRÉSIDENT :**

4360 Mais le problème, ce n'est pas de savoir si elle peut, c'est de savoir si elle doit l'intégrer. Est-ce qu'on a des garanties que, par exemple, à Rivière-des-Prairies où il y a des constructions neuves qui soient faites, est-ce qu'il y a une obligation pour les constructions neuves d'établir un réseau séparé.

4365 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est la Directive 004 sur les réseaux séparatifs.

4365 **LE PRÉSIDENT :**

4370 Ministère des Affaires municipales, la question de monsieur Walker est simple. Il y a de nouvelles constructions dans la Ville de Montréal, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Est-ce que, oui ou non, ces nouvelles constructions, on doit y prévoir un réseau séparatif, c'est-à-dire un réseau pluvial d'un côté et un réseau sanitaire de l'autre.

4365 **M. YVAN DUMONT :**

4365 Ce que je vous dirais là-dessus, c'est que la construction de réseaux d'égouts est assujettie à l'article 32 de la Loi de la qualité de l'environnement. Donc, il y a nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation. Et pour obtenir ce certificat d'autorisation là, le ministère de l'Environnement a des directives quant à la normalisation des projets. C'est la Directive 004 en ce qui concerne les réseaux d'égouts. Et cette directive-là effectivement proscrit le développement avec des réseaux de type unitaire. Et c'est au ministère de l'Environnement à faire appliquer cette directive.

4370 **LE PRÉSIDENT :**

4375 En droit, ça doit être comme ça.

4375 **M. JEAN RIVET :**

4380 C'est une directive.

4380 **M. YVAN DUMONT :**

4385 C'est une directive. Et ce que j'allais ajouter pour terminer, comme je l'ai mentionné, il y a quand même dans cette directive-là qui défend la construction de nouveaux réseaux d'égouts unitaires, sauf s'il y a des justifications particulières. Et encore là, c'est à la discrétion du ministère de l'Environnement d'interpréter cette...

4390 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que ça veut dire que dans le cas des nouveaux quartiers de Rivière-des-Prairies, le ministère de l'Environnement a donné une autorisation?

4395 **M. DANIEL LEBLANC :**

Ce sont les municipalités qui présentent les demandes d'autorisation et qui décident ou qui proposent au Ministère le type de réseau qu'ils veulent planter. À partir de là, ces demandes-là sont étudiées en fonction notamment de la Directive 004, dans laquelle effectivement il est dit que normalement ce sont des réseaux de type séparatif.

4400 Par contre, il est prévu quand même que sur étude de cas, on peut autoriser, comme ministère, l'implantation de réseaux unitaires moyennant des justificatifs présentés par le demandeur. Et dans certaines rues de Rivière-des-Prairies, effectivement, il y a eu des autorisations délivrées pour des réseaux unitaires.

4405 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a eu autorisation du ministère de l'Environnement des projets et certains de ces projets-là ont été autorisés en réseau unitaire. Est-ce qu'on doit comprendre que toutes les demandes ont été faites en réseau unitaire ou s'il y en a eu une partie en réseau unitaire, une partie en réseau séparé?

4410 **M. DANIEL LEBLANC :**

Disons que ça dépend. À l'intérieur de la Communauté urbaine de Montréal, il y a des bassins qui sont identifiés comme étant des bassins en réseau séparatif. Donc, les 4415 municipalités sur lesquelles se trouvent ces bassins-là font leur demande d'autorisation pratiquement 100 % du temps en réseau de type séparatif.

La Ville de Montréal a également des bassins de drainage qui sont également en bassins 4420 séparatifs. Je pense notamment à Pointe-aux-Trembles où ils continuent à faire leur développement en réseau séparatif. Par contre, il y a d'autres bassins qui sont complétés à 50 %, 60 %, 70 % ou 90 % en réseau unitaire et, ordinairement, la Municipalité nous présente 4425 les demandes d'autorisation selon ce type de réseau là, le réseau unitaire.

4425 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, vous m'avez répondu sur les principes, donc je dois conclure que dans Rivière-des-Prairies, les autorisations ont été données pour du réseau unitaire.

4430 **M. DANIEL LEBLANC :**

Je ne pourrais pas dire parce que Rivière-des-Prairies, c'est très large, c'est très long. Je ne pourrais pas vous certifier que tous les bassins de drainage de Rivière-des-Prairies sont 4435 en réseau unitaire. La Ville de Montréal pourra plus le dire. Mais il se peut qu'il y ait des parties de Rivière-des-Prairies qui soient en réseau séparatif, notamment ceux qui sont sur le bord de la rivière des Prairies.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous autorisez, vous autorisez des plans d'ensemble ou bien non vous autorisez 4440 des constructions de rues, par exemple, telle rue, telle rue, telle rue?

M. DANIEL LEBLANC :

Les demandes d'autorisation nous sont ordinairement acheminées rue par rue ou 4445 ensemble de rues, projet par projet, et non pas de bassin par bassin.

4450 **LE PRÉSIDENT :**

Une fois que l'autorisation est donnée, qui est-ce qui s'assure que les travaux ont bel et bien été réalisés tel qu'autorisés? Au fond, est-ce qu'il est possible qu'un projet domiciliaire soit autorisé avec un réseau séparé mais qu'il triche la job en dessous et, parce que ça coûte moins cher, qu'il le fasse en réseau unitaire?

4455 Est-ce que c'était l'allusion qu'il y avait dans votre question, monsieur Walker?

4460 **M. BRUCE WALKER :**

Absolument, oui.

4465 **M. DANIEL LEBLANC :**

Un coup qu'on a émis l'autorisation, c'est une autorisation à faire des travaux. Et ordinairement, on a les cahiers des charges, les plans et devis qui nous ont été soumis. Normalement, les travaux doivent être réalisés selon les plans et devis autorisés. Et ce sont les municipalités qui voient, via leurs contrats qu'ils donnent, à faire respecter leurs contrats.

4470 **LE PRÉSIDENT :**

Comment la Ville de Montréal surveille ou contrôle la conformité des travaux effectivement réalisés par les contracteurs qui interviennent dans son territoire?

4475 **M. ANDRÉ AUBIN:**

D'une façon globale, nous avons des surveillants de travaux qui voient à l'application du cahier des charges et conformité. Mais spécifiquement, il y a un service. C'est parce qu'il y a une restructuration développement économique, urbanisme et habitation. En tout cas, il y a une section qui s'appelle «permis et inspection» où il y a des maîtres plombiers qui effectivement vont sur les chantiers, qui s'assurent de la conformité du raccordement. En principe, ça prend leur autorisation pour qu'il y ait remblayage de la coupe.

4480 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous ai vu vous promener, vous là, avec...

4485 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Je voulais simplement vous montrer une image.

LE PRÉSIDENT :

4490

Non, montrez-moi la pas; montrez-la donc aux gens.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

4495

C'est des deux côtés, tout avait été prévu. Alors vous voyez, le secteur orange est le secteur de réseau unitaire sur l'île de Montréal et le rayé vert, séparatif. Donc, on peut voir - on parlait de Rivières-des-Prairies - quelques petits secteurs de réseau unitaire et...

LE PRÉSIDENT :

4500

Alors, tout ce qui est orange, c'est de l'unitaire.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

4505

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4510

Et le hachuré, c'est du séparatif.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

Voilà.

4515

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walker.

M. BRUCE WALKER :

4520

Oui. Est-ce que la Communauté urbaine de Montréal a un mot à dire? Parce qu'il me semble que c'est le Service de l'environnement de la CUM qui devra vivre avec les résultats de ces projets...

4525

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

4530 **M. BRUCE WALKER :**

... que ce soit la station d'épuration, que ce soit lors de l'échantillonage des cours d'eau et des rives.

4535 **LE PRÉSIDENT :**

Elle se plaint déjà qu'elle a trop d'eau, est-ce qu'elle est contente quand elle voit s'installer des réseaux unitaires.

4540 **M. BRUCE WALKER :**

C'est ça. Donc, est-ce que le Service de l'environnement de la CUM a une préférence premièrement pour les nouveaux projets de construction domiciliaire? Et est-ce que le Service de l'environnement de la CUM a des programmes de correction pour les réseaux séparés où on sait qu'il y a dans le passé des erreurs, des raccordements croisés.

4545 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Il y a beaucoup d'interventions qui se font au niveau municipal à travers le Service de l'environnement justement pour voir à ce que les municipalités puissent corriger les raccordements croisés. Mais au niveau légal, la Communauté, on reçoit les dessins, les demandes de développement des municipalités et tous les programmes de développement qui ont des incidences intermunicipales, entre plusieurs municipalités, on se doit de les vérifier. Et on vérifie également que les capacités de ce qui est prévu rencontrent les capacités d'interception au niveau de l'intercepteur. Donc, c'est notre responsabilité.

4555 Maintenant, comme je le disais, il reste qu'on intervient beaucoup au niveau des municipalités qui ont des raccordements croisés d'une façon régulière pour essayer de voir à les amener à faire des correctifs. Et je pense qu'avec ce qui est en train d'être mis en place, au niveau du suivi régulier des coliformes en rive, ça devrait amener des changements dans les prochaines années.

4565 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un diagnostic précis de ce nombre de...

4570 **M. LUC LEFEBVRE :**

Ça représente quand même des centaines de milliers de maisons qui sont raccordées dans des réseaux séparatifs et on a fait certains diagnostics, effectivement. C'est un travail de moine parce que certaines maisons, il y a 1, 2, 3, 4, même des très grosses maisons, 5

toilettes. Il faut aller vérifier dans chacune pour savoir si la toilette du sous-sol est bien raccordée au réseau sanitaire.

Or, on a fait avec certaines municipalités, surtout dans l'ouest de la Ville de Montréal, 4575 des projets-pilotes, si on veut, avec des étudiants qui étaient engagés par les municipalités. Nous, on faisait la gestion de ces projets-pilotes là. On a des données sur le terrain, on sait 4580 quels embranchements sont contaminés. Or, on dirigeait les étudiants dans les secteurs qui étaient contaminés. On faisait les maisons une par une, toilette par toilette, avec colorant, un autre colorant, confettis, pop corn, etc. Or, c'est un travail épouvantable. Enfin, ça faisait travailler les étudiants et puis disons que...

LE PRÉSIDENT :

Ça les changeait de l'université.

4585 **M. LUC LEFEBVRE :**

Il faut quand même comprendre qu'il faut avoir accès à la maison. On se présente là 4590 puis ils nous demandent, bon: «Qui vous êtes? Qu'est-ce que vous faites?» Là on dit: «Bien, on va venir mettre du colorant dans vos toilettes.» Il y a une approche quand même. Il ne faut pas échapper le colorant, il ne faut pas échapper la fluorescéine sur le tapis, etc. C'est un travail qui est très délicat. On l'a fait avec l'aide de certaines municipalités de l'ouest de l'île. On a été surpris, il y avait énormément de raccordements croisés. Dans certaines villes, c'était de l'ordre de 3 % à 4 % des maisons qui avaient des raccordements croisés.

4595 Alors, on a informé les municipalités des adresses, quelles toilettes c'était, etc. On leur a demandé de faire des travaux de correction. C'est la plupart du temps des travaux de plomberie qui ont été mal faits. Je dois avouer que ce n'est pas facile pour l'inspecteur municipal de décortiquer tout ça, à moins de faire un essai au colorant. Puis ça ne se fait pas avec une 4600 personne, ça prend une personne à l'intérieur avec un téléphone cellulaire ou walkie-talkie, deux autres personnes dehors dans les réseaux. Des fois, les réseaux vont dans des directions différentes. C'est vraiment un travail très fastidieux. Et si on veut le faire de façon précise, pas se tromper, ça prend beaucoup beaucoup de temps et beaucoup de ressources.

4605 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur Walker? Donc, votre doute est fondé.

4610 **M. BRUCE WALKER :**

Merci beaucoup. Ma deuxième question, c'est au sujet de la désinfection des eaux usées de la station d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal ou, dois-je dire, la non-désinfection. Vous vous rappelez, monsieur le président...

4615 **LE PRÉSIDENT :**

Désinfection de l'effluent?

4620 **M. BRUCE WALKER :**

C'est ça. Vous vous rappelez, j'ai abordé cette question lors de la première séance de la Commission, le 16 mars passé. Je passe tout de suite.

4625 Il me semble, le bras gauche du ministère de l'Environnement du Québec dit: «Ah! la station d'épuration de la CUM est conforme aux objectifs de traitement.» Mais de la même façon, le bras droit du même Ministère dit que les eaux usées non désinfectées de la Communauté urbaine de Montréal causent de la contamination bactériologique dans le fleuve Saint-Laurent, en aval de l'émissaire jusqu'à Gentilly ou Sorel. Mais il me semble que ce dossier de la désinfection ou non des rejets des eaux usées municipales, que ce dossier écologique est 4630 passé vers un dossier économique.

4635 Donc, ma question, c'est la suivante. La désinfection des eaux usées de la CUM, sans passer par la chloration, c'est-à-dire l'ozonation ou la désinfection avec les rayons ultraviolets, donc une telle désinfection pourrait coûter X millions de dollars de coûts de construction et, par la suite, Y millions de dollars de coûts d'opération annuelle. Est-ce que la CUM pourrait nous donner les valeurs de X et Y? Et par la suite, est-ce qu'il reste au gouvernement du Québec des programmes de subvention pour ce type de projet d'infrastructures encore?

4640 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que la CUM a fait une étude sur les coûts que lui imposerait la désinfection de son effluent, non pas par le chlore qui est interdit maintenant, mais par une autre technique qui est l'ultraviolet. Est-ce que vous avez fait l'évaluation. J'imagine?

4645 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Oui, absolument. Alors, je vais donner la réponse de X et Y à monsieur Walker.

4650 Pour ce qui est des ultraviolets -- et là, le prix que je vais donner, c'est un coût d'opération avec le coût d'amortissement annuel sur une base de vingt ans d'investissement, par

exemple, des ultraviolets, et je ferai ça pour l'ozone aussi, ce qui donne une figure plus simple et plus compréhensible aussi au niveau de la population. Donc, pour les ultraviolets, une opération de mai à octobre coûterait 5.5 millions \$ par année, amortissement inclus. Pour ce qui est de l'ozone, ça coûterait à peu près 8 millions \$ par année, encore une fois opération de mai à octobre.

4655

LE PRÉSIDENT :

Et nous savons maintenant pourquoi d'ailleurs parce qu'on a posé la question à Ville de Laval. Oui?

4660

M. BRUCE WALKER :

Est-ce qu'on peut savoir les chiffres divisés, quand même, coûts d'immobilisation et coûts de...

4665

LE PRÉSIDENT :

4670

Immobilisation et les traitements annuels.

M. BRUCE WALKER :

... d'opération annuelle, quand même?

4675

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

Je vais y aller de mémoire, 40 millions \$ pour ultraviolets et je pense que c'est 60 millions \$ pour l'ozone. Je pense que c'est 3 millions \$ d'opération pour ultraviolets et il semble que c'est quelque chose comme 7 ou 5 millions \$ pour l'ozone.

4680

M. BRUCE WALKER :

4685

Merci. Donc, la deuxième partie de ma question pour les représentants du gouvernement du Québec. Pour la partie coûts d'immobilisation, est-ce qu'il reste encore des programmes de subvention pour ce type de projet?

LE PRÉSIDENT :

4690

Oui, allez-y.

4695 **M. YVAN DUMONT :**

Je voudrais d'abord rappeler qu'il reste des vérifications à compléter avant d'avoir une confirmation d'une nécessité de... pas d'une nécessité, mais d'une applicabilité d'abord du procédé de désinfection U.V. à la station d'épuration de la CUM. Il y a un niveau aussi de désinfection qui doit être établi par le ministère de l'Environnement.

4700 Maintenant, quand ces étapes-là seront franchies, on s'attend évidemment à ce qu'il y ait une demande d'adressée au Ministère concernant le financement des ouvrages et il y a, à ce moment-là, je veux dire, il y aura un examen qui sera fait. Ce qu'on peut dire, c'est que pour l'instant, il n'y a pas de confirmation qu'il y a des disponibilités mais c'est une question qui va être examinée à ce moment-là.

4705 **M. BRUCE WALKER :**

4710 Et dans le passé, dans les programmes de subvention des travaux d'infrastructures des eaux usées municipales au Québec, il y avait des pourcentages fixes pour certains programmes jusqu'à 90 % du tiers ou de la moitié. Quels sont les pourcentages pour les programmes qui existent encore pour ce type de projet de désinfection?

4715 **M. YVAN DUMONT :**

Il n'y a pas de programme spécifique pour la désinfection des stations d'épuration des eaux usées municipales. Ce que je vous dis, c'est que dans le cas de la CUM, quand il y aura une demande d'aide financière pour ce projet-là en particulier, elle sera examinée au Ministère de façon spécifique.

4720 **M. BRUCE WALKER :**

Et pour l'argent disponible, cette année fiscale, pour des subventions pour des projets d'immobilisation de cette envergure-là, quel est le budget pour l'année fiscale en cours? Est-ce qu'il y a un pot d'argent quelque part à Québec?

4725 **M. YVAN DUMONT :**

4730 De toute façon, les argents ne sont pas requis cette année. Donc, il n'y a pas de budgétisation particulière pour cette demande-là. Ce que je vous mentionne et ce que je vous répète, c'est que quand la demande va arriver, le Ministère examinera les possibilités de financer spécifiquement cette demande-là.

4735 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais lui, il demande est-ce qu'il y a des budgets prévus au ministère des Affaires municipales? Est-ce qu'il y a un programme qui a des fonds?

4740 **M. YVAN DUMONT :**

Il existe certains programmes où il y a des fonds résiduels. À savoir, est-ce que ces fonds-là vont être mis à la disposition du projet de la Communauté urbaine de Montréal, c'est une décision à ce moment-là qui devra être examinée.

4745 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas exclu, à priori, puis ce n'est pas inclus non plus.

4750 **M. YVAN DUMONT :**

Exact.

4755 **M. BRUCE WALKER :**

Merci beaucoup.

4760 **LE PRÉSIDENT :**

4765 Merci.

Je rappelle qu'il y a un document, qui s'appelle SERV-2 dans la documentation, qui s'appelle «La position du ministère de l'Environnement sur la déinfection des eaux usées traitées».

Il y a encore cinq personnes qui veulent intervenir. Par ailleurs, à un moment donné quand on est trop fatigué, l'efficacité diminue. Alors, je décrète une pause de dix minutes et après ça, on reviendra faire les cinq personnes qui attendent.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

4770 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur François Caron, s'il vous plaît.

4775 **M. FRANÇOIS CARON :**

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir aux membres de la Commission! Bonsoir aux personnes-ressources! Félicitations pour votre endurance. Je serai bref.

4780 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4785 **M. FRANÇOIS CARON :**

Monsieur le président, je vous annonce premièrement que mes questions seront déposées par écrit et seront un peu mieux élaborées. Je vous donne les grandes lignes ce soir.

4790 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche.

4795 **M. FRANÇOIS CARON :**

Je les déposerai par écrit demain ou au début de la semaine prochaine.

4800 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous me rappeler de quelle organisation vous êtes, monsieur Caron?

4805 **M. FRANÇOIS CARON :**

Non, je ne suis pas d'une organisation du tout.

4810 **LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous d'un groupe? Non?

M. FRANÇOIS CARON :

4810 Pas du tout. Je suis un citoyen ordinaire qui prend de son temps.

LE PRÉSIDENT :

4815 C'est vrai, vous me l'avez dit.

M. FRANÇOIS CARON :

4820 Je vais vous le répéter tant que vous voudrez.

LE PRÉSIDENT :

4825 Ça va. Non, non, mais je vais m'en rappeler. J'ai la tête dure, mais ça finit par rentrer.

M. FRANÇOIS CARON :

4830 Alors, pour faire suite aux interventions que j'ai faites au début de la semaine sur la commission de Laval, j'aimerais demander que suite aux commentaires que monsieur Rivet, le directeur régional, que je rapporte de l'article de monsieur Louis-Gilles Francoeur qui a paru dans *Le Devoir* de mardi, page A-10, qu'il allait trouver les renseignements que j'avais demandés; il n'était pas en mesure de les donner tout de suite.

4835 Alors ma question, je vous la resoumettrai par écrit parce qu'elle est plus détaillée. D'ailleurs, j'ajoute comme sous-question, je demande une évaluation des pertes en hectares de milieux humides et d'habitats fauniques suite à l'empiétement en zones inondables des propriétaires riverains en infraction ou qui ont été régularisés depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979. Ça va s'ajouter.

4840 Ma deuxième question va porter sur le but et l'utilité de la réserve des trois chaînes en bordure des cours d'eau et quelle était la raison juridique pour laquelle elle a été abolie par jugement en 1987? Et est-ce que le gouvernement du Québec a prévu des mesures semblables dans ses dispositions pour pallier à la perte de cet outil de protection des terres publiques? Et est-ce qu'il a l'intention de les mettre en vigueur, si elles sont à l'étude, ou quels pouvoirs semblables sont dévolus aux MRC et aux municipalités?

4845 Alors, c'est à ça que ça va consister, monsieur le président. Je ne vous en dis pas plus, parce que le métro ferme à 1 h pour ceux qui ne s'en souviennent pas. Et je vous remercie beaucoup de votre attention et je vous souhaite le bonsoir.

4850 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche. Juste vous dire qu'il y a un petit dépliant qui est déposé, qui s'appelle SURF-3, qui est du ministère de l'Énergie et des Ressources: «La réserve des trois chaînes de la loi simplifiée».

4855 **M. FRANÇOIS CARON :**

4860 O.K. Bon, à ce moment-là, j'en ai pris connaissance. C'est que moi, ce que j'aimerais qui figure dans les travaux de la Commission - c'est un désir - c'est quelle était l'utilité puis la raison pour laquelle elle a été abolie par jugement, c'était quoi les tenants et aboutissants du jugement pour que ce soit aboli.

4865 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une des spécialités de monsieur Latulippe.

4870 **M. FRANÇOIS CARON :**

Je lui laisse le loisir de me répondre plus tard.

4875 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne voulez pas l'entendre ce soir?

4880 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, mais monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

4885 Il ne veut pas vous entendre, il a peur de manquer le métro.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4885 Mais moi, je ne veux pas l'écrire. Je veux vous la donner tout de suite, ça ne sera pas long.

«L'État a entrepris de ne plus privatiser les cours d'eau non navigables, permettant ainsi un contrôle de ces derniers de leurs ressources. En 1884, le gouvernement créa d'abord la réserve des trois chaînes. Cette réserve conservait au gouvernement la propriété des bandes

4890 de terrain d'environ 198 pieds aux abords des cours d'eau non navigables. L'État restait donc propriétaire du lit des rivières.

4895 Cette réserve n'étant pas connue de tous, plusieurs citoyens se sont retrouvés bâtis sur des terres d'État. Puis l'article 400 du Code civil du Bas-Canada fut modifié pour inclure dans le domaine public tous les cours d'eau non navigables et flottables de leurs rives bordant les terrains ainsi aliénés par l'État après le 9 février 1918.»

4900 En conséquence, depuis le 1er juin 84, donc après la réserve, les cours d'eau non navigables font partie du domaine hydrique public, à moins qu'ils aient été concédés de façon particulière. Et en 87, la réserve des trois chaînes fut définitivement abolie pour régulariser la situation des propriétaires riverains qui étaient construits sur les terres de la Couronne, mais l'État conserva la propriété du lit des cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

4905 Alors, au fond, elle avait été établie pour que l'État possède le terrain et protège la rive.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4910 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

4915 Mais dans la pratique, les gens ne savaient plus où est-ce qu'ils étaient propriétaires, puis où est-ce qu'ils ne l'étaient plus.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4920 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

4925 Et là, il y a eu une confusion de fait et pour clarifier la confusion de fait, ils ont décidé d'enlever cette loi-là.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4930 Et le lit des cours d'eau a été décrété public. Et depuis lors, comme on vous l'a souligné antérieurement, la Loi sur le régime des eaux et le Règlement sur le domaine hydrique public et la Directive 030 sur l'application du règlement sur le domaine hydrique public stipulent qu'une régularisation d'un empiétement sur un cours d'eau se fait par bail ou par vente.

Alors, on parle ici de vieil empiétement. Donc, un empiétement qui se ferait - on l'a souligné - qui se serait fait l'an dernier ou qui se ferait cette semaine, évidemment est un non-autorisé illégal, il devrait être couvert par 22; sinon, il y a matière à poursuite. Autrement, ce sont des vieux empiétements qui doivent être régularisés dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

4940 Mais le problème est le suivant. Cela supposerait qu'on ait un contrôle parfait de tous les nouveaux empiétements et il n'est pas du tout impossible qu'il y ait de nouveaux empiétements qu'on ne constate pas et qu'on observe au bout de vingt ans en disant: «Tiens, celui-là est devenu vieux» et qu'on lui donne un bail ultérieurement.

4945 M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est assez facile à détecter. Bon, la particularité, c'est de détecter les empiétements sur les cours d'eau. Et ça, ça se fait en collaboration avec les gens du MRN qui effectuent actuellement la réforme cadastrale.

M. FRANÇOIS CARON :

4960 Monsieur le président... oh! excusez-moi, monsieur Latulippe!

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4965 C'est moi qui m'excuse. Monsieur le président, j'aurais apprécié juste connaître la première question parce que je pense qu'on pourrait peut-être y répondre rapidement.

LE PRÉSIDENT :

Non, elle est trop considérable.

4975 **M. FRANÇOIS CARON :**

C'est ça. Je m'attends à avoir ces chiffres-là par écrit pour la nécessité de la Commission.

4980 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, la question portait, je me permets de le dire, est-ce qu'on a une évaluation et non pas -- on ne fera pas un travail qui n'existe pas, bien sûr, parce que vous vous doutez que le Ministère serait coordonné en ligne directe avec les travaux de la Commission, de sorte que les plans de chaque Direction changerait. Et bon, les priorités sont déjà établies comme dans chaque ministère.

4985 Si on a ce document-là, on pourra fournir l'information et le déposer, le cas échéant, auprès de la Commission. Si ça n'existe pas, on en fera le constat et nous ne nous engageons pas à faire un travail qui n'existe pas. Je pense qu'il faudrait être clair là-dessus. Parce que sinon, on va mobiliser l'entièreté du Ministère et abolir le plan d'action du ministère de l'Environnement pour l'année qui vient. Vous comprenez mon intervention?

4990 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas parce que je la comprends, que je l'accepte. Là, il y a un problème.

4995 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vous donne l'exemple, monsieur le président, de l'évaluation écologique et faunique de l'entretien des cours d'eau en milieu agricole.

5000 **M. FRANÇOIS CARON :**

Écoutez, excusez, là, si vous me permettez, monsieur le président, de réagir à monsieur Latulippe, c'est seulement une évaluation en hectares. Une évaluation écologique, on pourra voir ensuite. Mais je veux avoir une évaluation de la surface des pertes, pas nécessairement de la valeur. Parce que la valeur, dépendant de qui parle, la valeur...

5005 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, ce n'est pas ce que j'allais dire, monsieur le président. Je référerais à une question d'un autre intervenant.

5015 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous référiez à un autre intervenant. On ne mêlera pas un autre intervenant, c'est déjà assez compliqué.

5020 C'est que la prétention de monsieur Latulippe est la suivante, sa réponse est la suivante. À votre question, si la documentation existe, il va vous la transmettre sans problème. Si votre demande implique une recherche ou un plan de recherche complémentaire, il ne veut pas le faire parce que, dit-il, il ne veut pas le faire parce que cela lui implique un nouveau travail sur lequel sa planification ne permet pas de le réaliser.

5025 **M. FRANÇOIS CARON :**

Ça, je le comprends, monsieur le président, mais il me semble que les chiffres doivent exister. Bon, éventuellement, s'il faut, je ferai la recherche moi-même.

5030 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Il y a controverse. Alors, déposez-moi votre question écrite...

5035 **M. FRANÇOIS CARON :**

Oui, absolument.

5040 **LE PRÉSIDENT :**

... et on va faire ceci. Si la réponse existe au ministère de l'Environnement, on vous la donne. Si elle n'existe pas, le ministère de l'Environnement va au moins vous donner les sources d'information ou les choses à partir desquelles vous pouvez trouver la réponse. Est-ce que ça peut marcher?

5045 **M. FRANÇOIS CARON :**

Bon, bien, écoutez, la balle me revient. Oui, ça va. J'aimerais vous faire une demande aussi...

5050 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est clair? Est-ce que ça va? C'est parce que si ça va pour vous mais ça ne va pas là...

5055 **M. FRANÇOIS CARON :**

Ça va.

5055 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

L'exercice que monsieur exige -- de faire les références, écoutez, donner les références où il peut trouver la documentation existent probablement dans les entrepôts du gouvernement, si elles existent. Les cartes. Et c'est un travail qui nécessiterait un temps qu'on a estimé, rapidement, au moins à un mois à un professionnel à temps plein sur un tel dossier, puis ce n'est pas encore certain qu'il pourrait arriver à déterminer tous ces paramètres-là, les zones inondables en termes linéaires. On n'a pas cette information-là. Je ne veux pas prétendre qu'on n'est pas capable d'arriver à compiler tout ça puis arriver à un...

5065 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est la fonction de la Commission de juger si une demande est raisonnable ou pas raisonnable, compte tenu des ressources existantes et de, non pas l'utilité pour l'intervenant, mais de l'utilité pour la Commission.

5075 Parce que ça, parfois il y a une différence. Que vous, ça vous intéresse, que vous puissiez l'avoir, c'est intéressant. Si la Commission n'en a pas besoin pour ses travaux, elle n'a pas besoin de ce niveau-là, là ça s'impose moins, voyez-vous.

5075 **M. FRANÇOIS CARON :**

Si vous me permettez de préciser - puis je n'avais vraiment pas l'intention de m'éterniser, mais c'est ça qui arrive - quant à moi, si je ne trouve pas une évaluation des surfaces des milieux humides qui existent dans la région de Montréal et dans la région de Laval, et les pertes qu'a occasionné le fait que depuis cinquante ans l'expansion urbaine a grugé les milieux humides, dont on connaît aujourd'hui l'importance, le portrait régional de l'eau de Montréal, de Laval est incomplet.

5085 Sauf tout le respect que je dois aux personnes-ressources, il y a des décisions qui ne se prennent pas. J'émets un jugement de valeur, mais il y a des décisions qui ne se prennent pas et je crois que c'est nécessaire que ces informations-là se retrouvent dans les portraits régionaux.

5090 Je vous demanderais pour terminer, monsieur le président, que les personnes-ressources, les autorités compétentes en la matière déposent les schémas d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal, les schémas d'aménagement de la MRC de Laval, le règlement L-2000 de la Ville de Laval et les règlements afférents à la protection, s'ils existent -

5095 ils devraient exister, je n'ai pas les références, pardonnez-moi - mais les règlements de la protection des rives, des berges et des zones inondables de la Ville de Montréal, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

5100 Est-ce qu'il y a un tel règlement à la Ville de Montréal?

M. FRANÇOIS CARON :

5105 Ça doit exister ou être imbriqué dans le règlement d'urbanisme ou un règlement à part et qui est encadré par la Charte.

LE PRÉSIDENT :

5110 Vous pouvez me déposer ces documents-là, si ça existe?

M. ANDRÉ AUBIN:

5115 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

5120 Le schéma d'aménagement de la CUM, le schéma d'aménagement de Laval.

M. FRANÇOIS CARON :

5125 Non, le schéma d'aménagement de la MRC de Laval.

LE PRÉSIDENT :

5130 Oui, d'accord, naturellement. Le règlement L-2000 de la Ville de Laval.

M. FRANÇOIS CARON :

5135 Exact. C'est le règlement d'urbanisme.

M. JEAN RIVET :

5140 Je crois que c'est le règlement que monsieur Lamarre vous a apporté l'autre fois.

5135 **LE PRÉSIDENT :**

Si je l'ai déjà, je ne le doublerai pas.

5140 **M. FRANÇOIS CARON :**

Exact.

5145 **LE PRÉSIDENT :**

Et le règlement sur la protection des rives de la Ville de Montréal. Correct.

5150 Sur le premier point, vous allez m'envoyer votre question?

M. FRANÇOIS CARON :

5155 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

5160 Puis on va l'évaluer. La seule chose qu'on doit comprendre, et là je comprends votre frustration puis je la partage, mais en même temps on va réalistement comprendre aussi que c'est une des dimensions du dossier dans lequel nous sommes, que nous ne possédons pas toute la connaissance.

5165 Et monsieur Perrier, qui est un ancien fonctionnaire, est précisément venu pour dire ça que, non seulement on ne possède pas toute la connaissance, mais qu'il y a eu des pertes de mémoire dans l'appareil et qu'il y avait des traditions de connaissance qui se sont perdues.

5170 Et ça, ça fait partie d'un des problèmes de la gestion qu'on a actuellement de gérer en situation de connaissance imparfaite. Ça se pose dans des questions frontières comme les eaux souterraines, mais ça se pose aussi quand on essaie d'évaluer ce qui s'est fait il y a vingt ans, il y a trente ans, il y a cinquante ans ou il y a dix ans. Alors ça, hélas, c'est comme ça. Et autant que possible, on va faire tout ce qui est loyal ou possible pour combler les trous d'ignorance, mais il faut savoir aussi qu'il en restera des marges qui ne pourront pas être comblées.

M. FRANÇOIS CARON :

5175 Je vous remercie beaucoup de vos précisions. J'aimerais m'excuser si j'ai pu paraître brusque.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, vous n'avez pas à vous excuser du tout, monsieur.

5180 **M. FRANÇOIS CARON :**

Je suis extrêmement fatigué. On commence nos journées de bonne heure, comme vous.

5185 **LE PRÉSIDENT :**

Non seulement vous êtes fatigué, mais vous êtes convaincu et c'est formidable. Alors, il n'y a pas d'excuse là-dessus. Allez-y en paix, bien gentiment.

5190 **M. FRANÇOIS CARON :**

Merci infiniment, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5195 Ça fait plaisir.

M. FRANÇOIS CARON :

5200 Merci aux membres de la Commission, merci aux personnes-ressources de leur patience. Et c'est un travail qui va traverser le 21e siècle, j'en suis certain.

LE PRÉSIDENT :

5205 Monsieur Gilles Rivard, s'il vous plaît. Monsieur Rivard a été remplacé par quelqu'un. Bonjour, madame. Rappelez-moi votre nom.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5210 Oui. Mon nom est Nathalie Drapeau, présidente Réseau Environnement. Je remplace monsieur Rivard à pied levé.

LE PRÉSIDENT :

5215 J'espère que vous ne m'apporterez pas la brique traditionnelle du Réseau Environnement.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5220 Non, je serai fort raisonnable. Mon intervention va porter sur les usages de la rivière des Prairies et des impacts des rejets urbains en temps de pluie.

5225 Un petit cours très bref, un petit cours 101, une petite base de mise à niveau. En temps sec, la quasi-totalité des réseaux sont raccordés aux ouvrages d'assainissement et en temps sec, ces eaux usées sont traitées avant rejet. Mais en temps de pluie, il y a rejets au cours d'eau récepteur sans traitement provenant principalement de deux sources: les débordements des réseaux unitaires et l'apport des réseaux pluviaux.

5230 Les réseaux pluviaux comme unitaires, en débordement, entraînent des contaminants principalement sous trois formes, en suspension et solution, pas seulement des coliformes. Entre autres, il y a des matières en suspension, des matières organiques; il y a apport de sédiments qui contiennent des métaux, qui provoquent des dépôts; et il y a, en surface, sous forme de flottants principalement.

5235 Ces contaminants originent évidemment des dépôts qui sont accumulés dans les réseaux. Alors, quand il y a un débit supplémentaire, ces dépôts-là sont remis en suspension et entraînés vers le cours d'eau récepteur.

LE PRÉSIDENT :

5240 Ça va, mais votre question, c'est quoi?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5245 Ça vient. Les impacts. Il y a des impacts visuels, il y a des impacts qui affectent la qualité....

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

5250 Pardon, madame. Est-ce que vous avez assisté à la présentation de la Communauté urbaine, de monsieur Réjean Lévesque?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5255 Non, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il a dit en détail, avec plus d'explication, tout ce que vous dites actuellement.

5260

Mme NATHALIE DRAPEAU :

O.K.

5265

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, c'est inutile pour la Commission. Je ne veux pas vous frustrer de votre droit de parole, mais ce qui serait intéressant, c'est votre question.

5270

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Ma question est quelles sont les solutions envisagées pour les rejets urbains en temps de pluie? Quel est l'échéancier? Ma première question.

5275

Et ma deuxième question, qui se rapporte au sujet de désinfection qui a été traité précédemment, est-ce que le MEF a établi si la désinfection de l'effluent de la station de la CUM était requise?

LE PRÉSIDENT :

5280

La station de?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5285

De la CUM était requise. Est-ce que la désinfection est requise?

LE PRÉSIDENT :

5290

Selon le ministère de l'Environnement?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui.

5295

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, quelles sont les situations envisagées, monsieur Lévesque, par rapport au cas de surverse?

5300 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Alors, monsieur le président, je pense y avoir répondu un peu tout à l'heure, mais je vais...

5305 Outre l'optimisation de l'utilisation informatique du contrôle des déversements pour augmenter la capacité des intercepteurs et la diminution de la quantité d'eaux usées arrivant à la station, il n'y a pas d'autres plans pour diminuer les déversements d'eau de pluie. Juste pour vous informer...

5310 **LE PRÉSIDENT :**

Réexpliquez-moi ça. L'informatique, il fait quoi?

5315 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Bien, c'est-à-dire qu'on a construit un intercepteur, on contrôle l'utilisation de l'intercepteur le mieux possible. On attend à la dernière minute avant d'ouvrir des vannes pour déverser. Donc, on retient le plus possible d'eau, etc. Donc, ça, c'est le premier élément. Le deuxième élément, c'est la diminution du volume à l'intérieur de l'intercepteur.

5320 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

5325 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Et ça, ça nous donne des taux de déversements reliés à la pluie, qui varient d'une saison à l'autre. Mais grosso modo, par exemple je vous donne des chiffres pour 98, quelque chose comme 15 déversements, tant du côté de l'intercepteur nord que l'intercepteur sud, entre 5330 le début mai et le début octobre.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est l'historique?

5335 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Oui. Je vous donne des résultats...

5340 **LE PRÉSIDENT :**

Entre mai et octobre?

5345 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Entre mai et octobre, une quinzaine. Ça varie d'une année à l'autre.

5350 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, ça va. Donc, on ne parle pas de centaines de déversements?

5355 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Non, non, non.

5360 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on parle, par rapport à l'intervenant précédent sur les inquiétudes sur les plages, etc., donc ce n'est pas des centaines d'événements.

5365 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

Non.

5370 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quinze de chaque côté.

5375 **M. RÉJEAN LÉVESQUE :**

C'est ça. On va se rappeler que monsieur Pierre Paradis, qui était ministre de l'Environnement dans le temps des Libéraux, je ne me rappelle plus en quelle année, en 87, je pense, peut-être, je ne me rappelle plus trop trop, 91...

5380 **LE PRÉSIDENT :**

Un peu plus tard que 87.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

5385 ... lui, il avait parlé de la construction de bassins de rétention. On se rappelle de ça?

LE PRÉSIDENT :

5385 Oui.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

5390 Alors, si on voulait ramener le nombre de déversements à quatre sur l'intercepteur nord, quatre par année, ça coûterait 80 millions \$ d'investissement pour l'intercepteur nord. Si on veut ramener ça à deux déversements par année... quand je dis «par année», je m'excuse, mai à octobre.

LE PRÉSIDENT :

5395 Par saison d'été, oui.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

5400 Deux déversements, 130 millions \$; un déversement, parce qu'il y en aura toujours un, peut-être deux, 260 millions \$. Pour l'intercepteur nord seulement. Donc, si on veut l'avoir des deux côtés, on multiplie le chiffre que je vous ai donné par deux. Et donc, je fais juste dire qu'il n'y a pas de prévision à court ou moyen terme, en tout cas, à moins que d'autres...

5405 **LE PRÉSIDENT :**

5410 Est-ce que vos mesures, vos efforts d'informatisation et vos réductions d'eau, est-ce que ça, ça va ramener une diminution de vos déversements, de vos surverses? Si au lieu de quinze, si vous êtes plus vigilants dans la gestion et que vous contrôlez mieux les eaux, y compris les eaux échappées par la Ville de Montréal - pour mettre un petit peu de plaisir dans l'engrenage - vous arriveriez à combien?

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

5415 Je ne peux pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

5420 Vous n'êtes pas capable. Vous n'avez pas d'évaluation.

M. RÉJEAN LÉVESQUE :

5425 Non, parce que ça varie vraiment en fonction de la force de la pluie. Et des fois, on a des pluies dont la quantité de millimètres n'est pas très grande, mais pourtant on va déverser pareil parce qu'elles sont très soutenues. D'autres fois, on a des pluies, c'est-à-dire le contraire, on a des pluies qui n'ont pas beaucoup de millimètres, mais c'est tellement direct qu'on va déverser, ou l'inverse aussi est vrai. Alors, très dur à mesurer, à prévoir.

LE PRÉSIDENT :

5430 Ça marche. Deuxième question, la désinfection de la CUM. On a vu les coûts tantôt, les prévisions, les subventionnements. Quelle est l'opinion du MEF? Est-ce que le MEF entend obliger la CUM à désinfecter son effluent?

5435 M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Denis Brouillette va donner un début d'information sur les rejets à la station.

M. DENIS BROUILLETTE :

5440 Monsieur le président, là vous posez la question «est-ce que le MEF va obliger?» Madame Drapeau avait posé la question «est-ce que c'était une nécessité». Il y a peut-être une petite nuance à apporter. Qu'est-ce que je dirais, c'est que nous, nous avons formulé des objectifs environnementaux de rejets, qui nécessitent pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux de rejets la désinfection des eaux à la station d'épuration.

5450 Il y a eu de nombreuses études. Il y a un plan d'action. Comme vous vous en doutez, c'est un sujet qu'on discute abondamment depuis longtemps. Il y a toutes sortes de contraintes, qui ont fait en sorte que ces équipements n'ont pas été mis en place encore aujourd'hui. Donc, pour le ministère de l'Environnement, il y a une justification environnementale à installer ces équipements-là.

5455 Actuellement, nous sommes en discussion dans le cadre d'un comité conjoint, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, la Communauté urbaine de Montréal et le ministère de l'Environnement, pour définir ou compléter, disons, les informations nécessaires pour une décision finale -- bien, finale, disons pour une décision qui pourrait être prise à ce sujet-là en considérant tous les éléments. Il y avait des contraintes techniques. Il y avait des contraintes économiques. Il y avait des études à faire au niveau des usages.

5460 Il y a eu une vaste étude des usages qui a été entreprise autour de l'île de Montréal, qui nous a permis de préciser, raffiner nos connaissances sur les usages qui étaient affectés par à la fois l'émissaire de la station d'épuration et à la fois aussi par les ouvrages de surverse. Donc, il y a des ouvrages remarquables qui ont été faits à ce niveau-là, qui nous ont permis d'ailleurs

5465 de faire des objectifs de rejets pour tous les ouvrages de surverse qui entourent l'île de Montréal.

5465 Donc, il y a un comité conjoint qui discute de la question, qui aborde les différentes contraintes et les solutions possibles.

5470 **LE PRÉSIDENT :**

5470 Et votre opinion finale va sortir quand?

5475 **M. DENIS BROUILLETTE :**

5475 Le plus tôt possible. Disons que du plan d'action initial, la majorité des étapes ou des points est maintenant complétée, tant au niveau des études des modes alternatifs de désinfection. On en a parlé brièvement. Monsieur Lévesque a parlé des coûts. C'est une étude qui avait été faite spécifiquement pour ça. Donc, il y a eu une série d'étapes qui ont été franchies. Et maintenant, je crois que le but du comité, c'est d'en arriver à une décision le plus 5480 rapidement possible.

5485 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

5485 Monsieur le président, vous comprenez que le travail actuel dont parle monsieur Brouillette, c'est un travail professionnel. Donc, ils vont soumettre leurs données aux autorités du Ministère et, en discussion avec les collègues de la CUM, il y aura une décision qui sera prise.

5490 **LE PRÉSIDENT :**

5490 On aura peut-être le plaisir de la commenter. Ça va, madame?

5495 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

5495 Oui, merci, monsieur le président.

5500 **LE PRÉSIDENT :**

5500 Merci.

5505 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

5505 Merci à tous.

5505 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Éric Michaud, s'il vous plaît. Madame Narayana.

Mme ISABELLE NARAYANA :

5510

J'adresse la question au président. La dernière fois, j'avais eu droit à une harangue proprivatisation, qu'on dit maintenant être une question. Je n'aime pas être... j'aimerais avoir le droit de simplement poser la question sans être intimidée et puis...

5515

Alors, ce serait sur les personnes/heure à la Ville de Montréal. Quand vous dites qu'il y a 406, je crois, à peu près, enfin, personnes/heure pour le réseau de l'aqueduc et l'égout, est-ce que ça comprend des cadres, des secrétaires, des agents de personnel? Qui est inclus dans ce chiffre?

5520

LE PRÉSIDENT :

Vous avez donné quelques statistiques là-dessus - j'ai pris des notes, je ne sais pas si elles sont sur vos transparents - à deux niveaux. Vous avez donné pour chacune des deux usines, si ma mémoire est bonne.

5525

M. ANDRÉ AUBIN:

De fait, comme aide-mémoire rapide, il y a la page 10 du Livre Vert qui référait qu'en 1996, il y avait 344 personnes/année cols bleus, 26 contremaîtres, 60...

5530

LE PRÉSIDENT :

Un instant, un instant! 344 personnes/année...

5535

M. ANDRÉ AUBIN:

Cols bleus.

LE PRÉSIDENT :

5540

... cols bleus. Alors, ça, des cols bleus, ce sont des techniciens principalement ou des...

5545 **M. ANDRÉ AUBIN:**

Ce sont les opérateurs, ce sont les gens d'entretien général et c'est aussi ce qu'on appelle, nous, nos... attendez une seconde, c'est des tuyautiers, c'est des creuseurs de coupe, des opérateurs d'équipements lourds, rétrograveuses, camions, etc., etc., etc.

5550 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

5555 **M. ANDRÉ AUBIN:**

26 contremaîtres, ça, ça inclut le personnel des usines et des régions, comme on disait cet après-midi. Cols blancs, 63, ça, c'est le personnel de soutien, les préposés à la paie, les gens qui font les achats, les gens qui font les suivis sur les mesures de performance et tout ça.

5560 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça comprend aussi le soutien secrétarial dont parle madame?

5565 **M. ANDRÉ AUBIN:**

Oui. 18 ingénieurs, ça comprend le personnel donc d'ingénieurs qui sont soit aux usines ou à la division des eaux chez nous. Ensuite, 5 professionnels et 10 cadres.

5570 **LE PRÉSIDENT :**

Comment est-ce que vous distinguez les cadres et les contremaîtres?

5575 **M. ANDRÉ AUBIN:**

Chez nous, les contremaîtres sont dotés d'une convention collective.

5580 **LE PRÉSIDENT :**

Le total fait donc 466 année/personnes.

M. ANDRÉ AUBIN:

C'est ça.

5585 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites «année/personnes», donc ça peut être des occasionnels. Ce n'est pas nécessairement des employés permanents.

5590 **M. ANDRÉ AUBIN:**

D'une part, oui. D'autre part, ça peut être aussi, exemple, vous pouvez avoir 30 personnes une semaine et puis 10 personnes la semaine suivante aussi. Ça veut dire que c'est... ou, si vous voulez, il peut y avoir des périodes plus intenses d'activités. De fait, je vous explique tout de suite ma pensée.

5595 Le Service des travaux publics de la Ville de Montréal, depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années maintenant, il a un principe de polyvalence au niveau des tâches. En d'autres termes, le personnel affecté à la neige l'hiver est prélevé de diverses fonctions, notamment celles d'aqueduc, d'égouts, pour les travaux qui sont non urgents.

5600 En d'autres termes, ce qui veut dire que durant le printemps et l'automne, vous aurez beaucoup plus d'employés. Vous pouvez avoir le double d'employés pendant un certain nombre de semaines, dix-sept semaines, puisque vous avez des soustractions pour les périodes de pointe d'hiver. C'est pour ça qu'on prend une référence qui est budgétaire, finalement.

LE PRÉSIDENT :

5610 Oui, madame?

5615 **Mme ISABELLE NARAYANA :**

Par exemple, moi qui suis jardinière, l'hiver je suis opératrice de camions lourds, je travaille, mettons, à l'aqueduc, je suis incluse comme col bleu là-dedans?

5620 **M. ANDRÉ AUBIN:**

Oui.

5625 **Mme ISABELLE NARAYANA :**

D'accord. Ça, c'était ma première question.

La deuxième concernant les pesticides, les jardiniers épandent des pesticides et souvent quand il y a des trop-pleins ou des restants de réservoirs, ça se retrouve dans les égouts. Est-ce qu'il y a des analyses de ces produits?

5630 Pardon, les cinq professionnels, ce sont des chimistes? Est-ce qu'il y a encore cinq professionnels, pensez-vous, cette année?

M. ANDRÉ AUBIN:

Trois chimistes, un microbiologiste puis un analyste.

5635 **Mme ISABELLE NARAYANA :**

D'accord. Alors, est-ce qu'il y a des tests pour les calques d'hormones, par exemple, les organochlorés, acides acétiques et d'autres composés de cette nature?

5640 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Nous publions chaque année une feuille ou plusieurs feuilles concernant tous les éléments qui sont testés sur l'eau traitée. On ne fait pas de caractérisation de l'eau brute en tant que telle sur tous les produits organiques, mais les produits organiques sont testés à l'eau traitée; entre autres, les pesticides, comme j'expliquais tantôt, les trihalométhanes, BPC et plusieurs autres.

LE PRÉSIDENT :

5650 Madame, votre inquiétude, vous, est sur les résidus de réservoirs, les fonds de réservoirs de pesticides qui sont utilisés dans les jardins de la Ville. C'est ça?

Mme ISABELLE NARAYANA :

5655 Oui, et puis les compagnies privées, c'est-à-dire tout le monde qui se sert de pesticides. Où vont ces restants de pesticides?

LE PRÉSIDENT :

5660 D'accord. À ce moment-là, c'est probablement par... ah! oui, est-ce que vous les retrouvez dans les eaux d'égouts, dans les égouts de la Ville de Montréal avant qu'ils se retrouvent à la CUM?

M. MICHEL GAGNÉ :

5665 Dans un premier temps, au niveau prise d'eau de la Ville de Montréal, on est situé en amont de ces rejets-là. Si on les retrouve, ce serait possiblement à l'usine d'épuration.

5670 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des caractérisations de vos égouts? Est-ce que vous savez ce qui se promène dans vos égouts? Est-ce qu'il y a des tests qui se font dans les égouts? Est-ce que c'est ça que vous voulez savoir?

5675 **M. ANDRÉ AUBIN:**

Les seuls tests qui sont faits, monsieur le président, c'est ce qu'on appelle les tests quatre gaz et c'est pour permettre l'accès sécuritaire à nos employés lorsqu'ils ont des travaux à faire. Il n'y a pas de caractérisation de l'eau spécifiquement.

5680 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si quelqu'un déverse... évidemment, s'il déverse du pétrole, vous avez tout de suite alors des gens qui vont se plaindre puisqu'ils vont le sentir. Mais s'il y a des déversements de pesticides dans vos égouts, finalement vous ne le savez pas.

5685 **M. ANDRÉ AUBIN:**

De fait, la seule probabilité que je vois qu'on puisse le détecter, c'est si quelqu'un porte à notre attention qu'il a vu quelque chose arriver. Là, à ce moment-là, on pourrait peut-être intervenir puis chercher, un peu comme un déversement de mazout ou quelque chose comme ça. Mais à part ça, évidemment, avec plus de 25 000 puisards...

5690 **LE PRÉSIDENT :**

5695 Puis à ce moment-là, à la CUM, vous autres, quand vous le recevez, est-ce que l'usine fonctionne avec des vérifications occasionnelles de ce qui vous rentre, ce qui vous advient comme --

5700 **M. LUC LEFEBVRE :**

Oui, on fait une analyse régulière, mais pas nécessairement pour ce genre de produit-là. Je pense que le ministère de l'Environnement, cette année, veut faire des tests spéciaux par rapport à ça. Et monsieur Robert Tétreault pourrait...

5705 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tétreault.

5710 **M. ROBERT TÉTREAULT :**

Monsieur le président, bon, on a très peu de données sur les pesticides à l'effluent des stations d'épuration. Et c'est pourquoi, dans le cadre d'un programme de Saint-Laurent Vision 2000, le ministère de l'Environnement et Environnement Canada, on a un programme d'échantillonnage cet été, qui va débuter dans les prochaines semaines, où on va aller échantillonner avec la participation de la CUM, on va échantillonner des eaux à l'effluent de la station d'épuration de la CUM trois jours par semaine, pendant une période de dix semaines, pour mesurer différents pesticides.

5720 Alors, c'est la première fois qu'on va le faire. C'est un projet exploratoire. On veut savoir finalement si on va mesurer des pesticides à l'effluent à la station d'épuration de la CUM.

5725 On fait le même exercice aussi à Longueuil. C'est une procédure un petit peu différente à Longueuil, on veut plutôt mesurer en temps de pluie, alors qu'à la station d'épuration de la CUM, on veut plutôt mesurer à des périodes précises, trois fois par semaine.

Alors, après cette étude-là, on aura une meilleure idée de ce qui peut se retrouver à l'effluent des stations d'épuration, en termes de pesticides.

5730 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Est-ce que ça va, madame?

5735 **Mme ISABELLE NARAYANA :**

C'est-à-dire que moi, il y a plusieurs types de classes de pesticides, évidemment, et puis c'est vraiment les calques d'hormones qui m'inquiètent. Alors, ce n'est pas, mettons, le glyphosate ou des mesures de carbonate nécessairement qui m'intéresseraient, mais vraiment les classes de pesticides que j'ai citées: les organochlorés, calques d'hormones.

LE PRÉSIDENT :

5745 Alors, est-ce que votre analyse va permettre de distinguer ces types de pesticides les uns des autres?

M. ROBERT TÉTREAULT :

5750 Je ne pourrais pas vous dire, aujourd'hui, lesquels pesticides qu'on va mesurer, mais je sais que c'est surtout les pesticides qui sont reliés à l'épandage sur les gazons, donc surtout des

herbicides et des pesticides, des insecticides, mais particulièrement des herbicides sur les gazons.

LE PRÉSIDENT :

5755

Est-ce qu'ils sont ceux que vous cherchez? Parce que je ne suis pas fort en chimie.

Oui?

Mme ISABELLE NARAYANA :

5760

Oui. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

5765

Merci, madame.

Alors, madame Michèle Prévost.

Mme MICHÈLE PRÉVOST :

5770

Je vais vous déposer ça par écrit, à l'heure qu'il est, puis je vais venir à la session de santé publique. Il est minuit et vingt.

LE PRÉSIDENT :

5775

Ça va. Alors, il n'y en a pas d'autres? Je vais juste faire une vérification. Peter Sitaras? Non. Martin Poulin? Non plus. Luc Bergeron?

5780

Écoutez, aux happy few qu'il reste, monsieur Vaillancourt qui est un brave d'entre les braves, est resté jusqu'à la fin. Merci beaucoup de votre contribution. On s'excuse de ce marathon, mais les contraintes sont telles qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement. Demain, je dois travailler sur les thématiques.

5785

Et je remercie les gens de la région, les gens de Ville de Montréal, de Ville Laval, merci en particulier de vos présentations de cet après-midi qui étaient très intéressantes. Je vous ai fait le reproche de la longueur, mais ça, j'avais des stress de temps. Alors, bon retour. Et nous autres, la Gaspésie peut-être dans la neige lundi.

5790

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5795

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.